

CREDOC

L'ÉTALEMENT DES VACANCES

Libertés et contraintes des ménages

Sou1978-2170

L'Étalement des vacances.
Libertés et contraintes des
ménages / J. Taboulet, B.
Riandey, A. Foulon. (Juin 1978).

● 1978

CREDOC•Bibliothèque



L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE
• 75634 PARIS CEDEX 13 • TEL. 584-14-20

R1 070

R1 070

R176

1^{er} ex.

— C R E D O C —

L'ETALEMENT DES VACANCES

LIBERTES ET CONTRAINTES DES MENAGES



J. TABOULET - B. RIANDEY - A. FOULON / LL.MM
N° 4642

Juin 1978

Recherche conduite dans le cadre d'une étude R C B sur l'aménagement du temps.

PLAN DE L'ETUDE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	Le champ statistique de l'enquête	4
CHAPITRE II	Contrainte et liberté de choix des ménages	15
CHAPITRE III	Les partants et les non-partants	36
CHAPITRE IV	Les vacances de 1977	71
CHAPITRE V	Le fractionnement et l'étalement des vacances selon trois scénarios	101
CONCLUSION	127
ANNEXES	133

INTRODUCTION

Vacances de masse, transports de masse, concentration de masse, tels sont quelques-uns des aspects des congés payés accordés par la loi s'il s'agit de travailleurs salariés, des vacances s'il s'agit des professions indépendantes. Une autre conséquence de ce tourisme de masse est la coupure de l'activité économique bien plus sensible que celle introduite par la succession des années civiles.

Il y a plus de dix ans, le C R E D O C illustre les proportions considérables de ces départs en vacances par les lignes suivantes : (1)

"Les mobilisations générales du 3 Août 1914 et du 3 Septembre 1939 qui ont entraîné dans les 15 premiers jours le départ, l'une de 3 700 000 hommes, l'autre de 4 650 000, ont profondément marqué les Français et restent encore présentes à l'esprit de beaucoup d'entre eux. Mais a-t-on nettement pris conscience que cette autre mobilisation pour la paix et le loisir, que constitue la période de pointe de fin Juillet début Août, met sur pied de guerre chaque année toute l'industrie des transports, toutes les forces nationales de police et concerne quelques vingt millions de personnes dont plus de 10 millions dans les 15 jours qui précèdent ou suivent le 31 Juillet ? Et se rend-on véritablement compte qu'il faut aussi transporter, héberger, nourrir et équiper cette troupe de vacanciers indisciplinés qui exige en outre d'être divertie pendant un mois si ce n'est plus, et va s'efforcer de profiter du maximum de cette période toujours trop courte à ses yeux, bien que de plus en plus longue, que représentent les vacances".

Cette réflexion nous amène tout naturellement au problème de l'étalement des vacances, aujourd'hui encore si mal réalisé. Celui-ci tire pour une bonne part son origine de facteurs historiques.

Une ancienne revendication syndicale visait par réaction contre la pénibilité du travail manuel à obtenir la réduction du nombre d'heures hebdomadaires (48 heures votées sous l'impulsion de Clémenceau à la fin de la première guerre, 40 heures sous le "Front Populaire" en 1936). L'objectif poursuivi était de permettre aux travailleurs de bénéficier davantage de repos et en même temps de loisirs.

A cette revendication s'en ajoutait une autre visant à couper l'année de travail. Cette dernière qui va donner naissance aux deux semaines de congés payés est analogue aux vacances scolaires c'est-à-dire à la "période pendant laquelle les écoles, les facultés, rendent leur liberté aux élèves, aux étudiants" (Robert).

Or, la terminologie utilisée à l'époque est une source de confusion dans la mesure où congés et vacances sont des synonymes employés l'un pour l'autre. Cette notion de temps libre, de repos, de loisirs, n'implique pas alors un départ.

(1) Les dépenses touristiques par L. DESPLANQUES et J. DUMARD

"Vacances" qui tire son origine de "vacant, absent, oisif" est même employé à partir de 1907 pour désigner le temps de repos accordé aux employés. "Congé" signifie "la permission de s'absenter, de quitter un service, un emploi, un travail". (Robert).

Il est nécessaire de différencier ces deux mots. Pour les salariés, "congé" désignera dorénavant la période pendant laquelle ils s'arrêtent de travailler tout en continuant de percevoir leurs rémunérations, en vertu de la législation sur les congés payés, pendant que "vacance" s'appliquera au fait que ces mêmes travailleurs quittent leur domicile pour une période fixée dans cette étude à au moins une semaine.

Autrement dit, pour les salariés, les congés sont un droit et les vacances sont l'utilisation de ce droit qui revêt la forme d'un départ effectif vers d'autres lieux (France, étranger, mer, montagne, ...). Cette distinction se retrouvera dans les "partants et non-partants". En revanche, les professions indépendantes qui ne bénéficient pas des congés payés, ont seulement des vacances. Les termes "partants" et "non-partants" seront également utilisés.

Ces précisions de terminologie sont nécessaires pour pouvoir étudier les différentes modalités du fractionnement, de la durée, de l'époque de ce qui est devenu trop souvent le non-étalement des vacances.

Ses causes peuvent être imputées à différents facteurs qu'on se limitera à énumérer :

- . accroissement continu du niveau de vie des consommateurs, duquel découle l'attachement porté aux vacances,
- . multiplication du nombre des automobiles permettant, théoriquement, de se déplacer individuellement de façon isolée et qui, du moins apparemment, laissent plus de degrés de liberté,
- . allongement de la durée des congés payés fixée actuellement à quatre semaines,
- . accroissement du nombre d'épouses exerçant une activité professionnelle,
- . présence d'enfants jeunes dont les vacances scolaires doivent être prises au cours d'une période délimitée,
- . modalités d'un système de fermeture des entreprises dont on peut penser a priori qu'il est assez rigide.

De leur côté, les entreprises subissaient une mutation qui n'a pas eu, semble-t-il, les répercussions correspondantes sur le régime de détermination des congés. Alors qu'en 1936 et au cours des premières années postérieures à la guerre, la fermeture obligatoire tendait à être la règle en raison de la présence majoritaire des "cols bleus" relativement au nombre de "cols blancs", la situation s'est assez profondément modifiée.

En effet, le nombre de "cols blancs" qu'on peut assimiler aux employés de toutes hiérarchies travaillant dans les bureaux s'est accru généralement plus vite que celui des "cols bleus" travaillant dans les ateliers. Mais le régime d'attribution des congés ne se différenciait pas suffisamment pour tenir compte,

d'une part des contraintes de la production pour ceux qui y participent directement et, d'autre part, des possibilités de roulement, c'est-à-dire d'harmonisation des dates entre collègues "employés" à l'intérieur des services souvent très importants. Le résultat est bien visible. Le personnel de fabrication tend à partir à des dates très proches, voire confondues avec celles du personnel des bureaux. L'addition de ces deux catégories de population est loin, comme on le sait, de contribuer à un étalement équilibré des vacances.

L'objet de l'étude est, dans une première étape, de mettre en évidence le comportement des ménages face aux problèmes des vacances, d'en donner la description tout en faisant apparaître les contraintes professionnelles ou familiales qu'ils subissent, en même temps que les libertés de choix dont ils peuvent disposer.

La seconde étape vise à "secouer les colonnes du temple" des vacances par le recours à des scénarios. Ceux-ci consistent à évoquer des situations au cours desquelles on réduit progressivement les contraintes dues aux dates de fermeture d'entreprises, au régime des vacances scolaires pour déterminer comment, dans ces hypothèses, les enquêtés réagissent et les choix de vacances qu'ils sont amenés à faire. Quelle est la forme que revêt alors la nouvelle appropriation de leurs dates de vacances ?

Ainsi, dans le cadre d'une étude R.C.B. sur l'aménagement du temps, les pouvoirs publics connaissant les comportements des ménages et leurs nouveaux choix, seront en mesure de formuler leurs propositions visant à améliorer l'étalement des vacances (1).

Les moyens - En étroite collaboration avec la Direction de la Prévision et du Commissariat au Plan, nous avons établi un questionnaire ambitieux d'une centaine de questions. La SOFRES a assuré la réalisation de l'enquête auprès du 1 517 ménages entre le 21 Mars et le 7 Avril 1978 et aussi le traitement des résultats qui ont déjà donné naissance à plus de deux cents tableaux. Le terrain choisi est celui de la Région Parisienne où l'on rencontre la population la plus importante, les niveaux de revenus les plus élevés, le plus grand nombre de partants, en exceptant, toutefois, les milieux agricoles et les inactifs qui sortent du champ de l'enquête.

Les limites - L'intérêt du sujet, sa vaste dimension, les aspects inédits du comportement des ménages nous ont fréquemment placés dans une situation délicate compliquée par les rigueurs d'un calendrier trop peu étalé. En effet, il n'a pas été possible de traiter de façon exhaustive tous les aspects de ces vacances particulières que sont celles des travailleurs.

Par exemple, on aura pu aborder que les flux de vacanciers alors qu'il aurait été indispensable d'étudier aussi comment "les stocks de vacanciers" existant à une période donnée attirent ou repoussent les flux des nouveaux arrivants. Ainsi on verra dans les scénarios que les ménages sont souvent amenés à préférer les premières quinzaines du mois plutôt que les secondes. L'explication réelle proviendrait de ce que sachant que les possibilités d'hébergement (campings, locations, hôtels ...) sont limitées, il est prudent d'arriver au moment où d'autres ménages les quittent plutôt que de venir se mêler à eux pour accroître encore les concentrations de populations.

En outre, d'assez nombreux points, comme on le verra, relèvent d'une véritable recherche. Il est en effet nécessaire de les approfondir pour donner un sens à ces travaux, en essayant de déceler des modèles dominants de vacances, vus non pas sous l'aspect du tourisme, mais de celui des travailleurs subissant des contraintes diverses et d'intensité souvent différentes.

L'examen des aspects portant sur la phase étude proprement dite n'était pas moins nécessaire encore qu'il reste probablement beaucoup à faire.

(1) L'étude des entreprises sur ce sujet étant menée par ailleurs.

CHAPITRE I

LE CHAMP STATISTIQUE DE L'ENQUETE

LE CHAMP STATISTIQUE DE L'ENQUETE

On précisera ici la méthodologie qui a paru la mieux susceptible de rendre compte du degré d'autonomie des ménages par rapport aux contraintes qui pèsent sur le choix de leurs dates de départ en vacances.

La technique d'enquête est une question secondaire abordée par la suite ; beaucoup plus décisives sont la définition de l'unité statistique et la délimitation sociale et géographique de la population enquêtée.

1 - L'univers enquêté

Pour mesurer des taux de départs ou des modalités de séjours ces informations élémentaires pourraient être saisies au niveau de l'individu. Mais le choix de cette unité statistique rendrait difficile l'analyse des interactions entre personnes qu'imposent les contraintes institutionnelles : les obligations professionnelles du chef de famille conditionnent en général les dates de départ de sa conjointe et de ses enfants scolarisés ; deux époux actifs doivent harmoniser leurs congés et, à la limite, leur décision peut être modulée en fonction de celles de parents ou d'amis actifs ou non. Pour rendre compte de ces mécanismes, c'est la cellule de vacances que l'on doit observer et, a priori, elle est généralement constituée de la famille nucléaire. Le constat des écarts à cette norme reste d'ailleurs un objectif de l'enquête.

L'unité statistique choisie est donc le ménage ordinaire au sens de l'ensemble des personnes habitant le même logement. Cette notion s'écarte de celle de famille nucléaire sur deux points : d'abord par l'absence de famille dans certains ménages - chez les célibataires par exemple - puis du fait des cohabitations de plusieurs familles ou d'une famille et de personnes seules. Mais les célibataires doivent être inclus dans notre champ d'enquête et la cohabitation des familles est rare dans l'espace géographique que nous avons choisi : la Région Parisienne.

En première analyse on peut estimer que l'enquête devrait porter sur toutes les catégories de ménages, mais les préoccupations particulières dans lesquelles s'insère l'étude ont incité à se limiter à un univers plus restreint et plus homogène, permettant des investigations précises.

Les agriculteurs forment un champ autonome : même lorsqu'ils ont la liberté de quitter leur domicile pour des vacances, le rythme de leur activité est soumis à celui des saisons et non à la pulsation des secteurs industriels.

Le cas des ménages inactifs est différent : bien souvent, ils partent en même temps que les "congés payés", sans paraître y être tenus. L'étude de ce phénomène d'entraînement ne manque pas d'intérêt, mais comme pour les agriculteurs, le taux de départs des inactifs est faible quoiqu'en hausse (38,5 % en 1977 selon les statistiques du Tourisme) et l'interprétation de ces comportements devrait se référer à des pratiques sociales (de types grégaires, isolationnistes...) qui sortent de l'objet de la présente étude.

L'enquête étant centrée sur l'impact des contraintes institutionnelles, on a écarté du champ les ménages dont le chef est inactif puisque ceux-ci ne comportent que fort peu d'enfants scolarisés et de personnes actives.

Les ménages ne partant pas en vacances auraient pu également être écartés de l'étude, mais c'eût été se priver d'informations sur des catégories mal connues et s'exposer à des difficultés pour l'établissement d'un échantillon représentatif.

Il reste à définir : quelle extension géographique donner à l'enquête. Celle-ci est polarisée sur l'étalement des vacances dans la grande et moyenne industrie et ses activités dépendantes : par son activité, sa concentration et son taux de départs en vacances, l'archétype de cette situation est le bassin d'emploi parisien dont, par définition, les travailleurs résident dans la Zone de Peuplement Industriel ou Urbain (ZPIU) de Paris. C'est un espace privilégié pour mettre en évidence les mécanismes qui propagent l'engorgement des vacances.

Le recensement de 1975 fournit pour la Région Parisienne les chiffres suivants :

. Agglomération Parisienne	8,424 millions d'habitants
dont Paris	2,291 m.h.
proche banlieue .	3,028 m.h.
grande banlieue .	3,105 m.h.
. Reste de la ZPIU de Paris	1,091 m.h.
. Communes hors ZPIU de Paris	0,348 m.h.
	<hr/>
TOTAL de la Région Parisienne	9,863 millions d'habitants

Se limiter à l'agglomération parisienne aurait conduit à éliminer un habitat péri-urbain donnant lieu à un comportement de vacances spécifiques. Par contre, la Région Parisienne coïncide d'assez près avec la ZPIU de Paris et permet un cadrage statistique.

En définitive, nous avons circonscrit notre champ géographique aux communes urbaines de la Région Parisienne, n'écartant ainsi que 4 % de ménages ruraux.

Notre population est donc limitée aux 2 738 000 ménages urbains de la Région Parisienne, dont le chef est actif, mais non agriculteur.

2 - La méthode d'échantillonnage

Le travail sur le terrain a été réalisé du 21 mars au 7 avril 1978 par la SOFRES, à qui ont été demandés 1500 interviews de chefs de ménages choisis selon des quotas issus du recensement de la population de 1975.

De façon classique, les deux premiers quotas concernent le sexe (1) et la profession du chef de ménage. L'activité professionnelle du conjoint et la présence d'enfants scolarisables constituent deux facteurs déterminants de l'étude. Cependant, seule la représentativité de ce dernier critère a été contrôlée par l'imposition d'un quota croisant la présence d'enfants de 4 à 16 ans et l'âge du chef de ménage (cf. Tableau N°I.1). Soulignons que le pourcentage de 36 % de ménages avec enfants "scolarisables" ne recouvre qu'une partie des ménages avec enfants, qui, selon leur âge, sont répartis entre les deux autres classes de ce critère.

Pour contrôler le taux d'activité des épouses on avait envisagé un quatrième quota portant sur le "nombre d'actifs dans le ménage". On a dû renoncer car l'expérience montre qu'à multiplier les critères, on en perturbe l'application sur le terrain. Le fait de n'interroger que le chef de ménage et non sa conjointe constitue une garantie contre le risque d'une surpondération des familles dont la maîtresse de maison est ménagère et de fait le résultat obtenu est satisfaisant.

Le Tableau N°I.1 donne la répartition de la population selon la localisation géographique et les trois critères retenus, et la ventilation souhaitée de l'échantillon qu'elle induit. A Paris, par exemple, les femmes actives chefs de ménage sont plus fréquentes qu'en banlieue (respectivement 25 % et 15 % des ménages de chefs actifs) ; par contre, les familles avec enfants "scolarisables" y sont plus rares (respectivement 22 % et 43 %).

Pour 1 500 interviews prévues, l'échantillon se compose en définitive de 1 517 questionnaires utilisables, légèrement excédentaires en proche banlieue (41,7 % au lieu de 38,7 % de l'échantillon). Le taux de sondage, a posteriori, s'élève donc à 1/1805è (1 517/2 738 000).

Chaque enquêteur se voit imposer une certaine répartition de chacun des quotas précédents. Une tolérance leur est laissée, faute de quoi les derniers enquêtés seraient excessivement difficiles à contacter. Dans une large mesure, on observe une compensation entre ces écarts. On procède cependant à un redressement (2).

La répartition par sexe des chefs de ménage est très précisément respectée avec 256 femmes enquêtées (16,9 % de l'échantillon), soit un effectif redressé de 263 (3). Le second critère ne présente pas plus d'anomalie : 37,7 % des ménages enquêtés ont au moins un enfant de 4 à 16 ans, contre 36,1 % attendus. Les ménages sans enfant de ces âges s'élèvent, avant redressement, à 21,6 % pour des chefs de moins de 35 ans et à 40,7 % pour les chefs de plus de 35 ans.

(1) - Contrairement à la définition de l'INSEE, on a pris le mari comme chef de ménage pour les couples et non la personne se déclarant chef. Cette modification de faible ampleur simplifie la présentation du questionnaire. De toute façon, les chefs de ménage interrogés ici sont des personnes actives.

(2) - Son principe consiste à affecter à chaque ménage un poids restituant l'une des distributions marginales puis à passer au critère suivant. A la suite de quelques itérations, tous les critères se trouvent simultanément respectés.

(3) - On trouvera cependant 34 femmes chefs de ménage qui, mariées lors du précédent été - période de référence du questionnaire - ne l'étaient plus au moment de l'enquête. Egalement dans de très rares cas, de maris hospitalisés ou en long déplacement, la femme a pu être interrogée comme chef de ménage. Pour cette raison, les effectifs des couples mariés pourront ne pas toujours concorder entre les tableaux.

LES QUOTAS APPLIQUES DANS L'ENQUETE

	% sur population théorique 1	Répartition des 1500 interviews 2=3+4+5	A Paris Intra Muros 3	A Paris Extra Muros 4	Dans unités urbaines de la R P 5
<u>SEXE DU CHEF DE MENAGE</u>					
Chef de ménage homme	82,8%	1 242	407	781	54
Chef de ménage femme	17,2%	258	133	119	6
<u>PRESENCE D'ENFANTS DE 4 A 16 ANS ET AGE DU CHEF DE MENAGE</u>					
Aucun et chef moins de 35 ans	22,4%	335	137	185	13
Aucun et chef 35 ans et plus	41,5%	623	283	325	15
Un ou plusieurs enfants	36,1%	542	120	390	32
<u>PROFESSION DU CHEF DE MENAGE</u>					
Profession libérale	1,5%	23	14	8	1
Petit commerçant, artisan	4,7%	71	26	43	2
Gros commerçant, industriel, cadre supérieur	14,1%	212	82	127	3
Cadre moyen, employé	37,6%	562	205	338	19
Contremaître, ouvrier qualifié	21,4%	320	85	212	23
O.S., manoeuvre	15,4%	232	77	143	12
Personnel de service	5,3%	80	51	29	0
T O T A L	2.738.000 ménages actifs	1 500 100%	540 36%	900 60%	60 4%

En revanche, un certain écart apparaît pour la profession du chef de ménage. On en rendra compte dans le Tableau N° I.2 calculé sur 1 517 ménages, selon une nomenclature plus agrégée que celle figurant au Tableau N° I.1.

T A B L E A U N° I.2

PROFESSION DU CHEF DE MENAGE	POPULATION THEO- RIQUE DES MENAGES		ECHANTILLON REEL OBTENU AVANT RE- DRESSEMENT	
	NB	%	NB	%
. Profession libérale , indus- triel , cadre supérieur , gros commerçant	238	15,7 %	255	16,8 %
. Artisan , petit commerçant .	71	4,7	77	5,1
. Cadre moyen , employé	569	37,5	610	40,2
. Contremaître , ouvrier qual.	323	21,3	332	21,9
. Ouvrier spécialisé , manoeu- vre , personnel de service ..	316	20,8	243	16,0
T O T A L	1 517	100,0	1 517	100,0

Les catégories les moins qualifiées de l'échelle professionnelle sont légèrement sous représentées au bénéfice surtout des cadres moyens et des employés, catégories qui traditionnellement répondent le mieux aux enquêtes. Au lieu de la compensation espérée, se manifeste ici la tendance à la normalisation des échantillons au détriment des extrêmes.

Ce manque tient à l'interdiction classique d'enquêter les concierges comme personnels de service (pour éviter un biais plus important que causerait leur envahissement de l'échantillon) et à la difficulté d'interroger les travailleurs étrangers qui, sans être exclus de l'échantillon, sont inévitablement sous représentés du fait de leur connaissance, souvent imparfaite, du français et de problèmes de contacts plus complexes.

Les écarts observés ne sont pas considérables et sont aisément corrigés par le redressement. L'amplitude des poids est faible (1), les variances des estimations n'en sont donc que faiblement accrues.

(1) - Les poids sont majoritairement compris entre 0,8 et 1,2 ; ils ne dépassent la valeur 1,61 que pour 1 % des ménages et culminent à 2,12.

Le bilan de l'échantillonnage peut donc être considéré comme satisfaisant du point de vue de sa représentativité par rapport à l'ensemble de la population à observer. Dorénavant, tous les chiffres fournis sont des données redressées ; il en découle que les effectifs prendraient une valeur décimale s'ils n'étaient arrondis. De cette approximation par arrondi, résultent généralement quelques écarts entre le total des classes d'effectifs et celui qui est indiqué. Pour cette raison, les résultats sous forme de pourcentages sont d'une meilleure présentation (1).

I.3.3 - Structure socio-démographique de la population enquêtée

La structure socio-démographique de l'échantillon fait ressortir les caractéristiques de la population enquêtée et permet de contrôler la représentativité de l'échantillon pour des critères autres que ceux servant au plan de sondage. Ces comparaisons, qui n'ont pas été faites à partir d'une exploitation spécifique de données du recensement de 1975, ne pourront être établies que pour des catégories qui ne concordent pas exactement avec celles de l'enquête.

L'Annexe 1 fournit la distribution par âge du chef de ménage. Les tranches les plus denses sont situées entre 25 et 54 ans puisqu'il s'agit de personnes actives ; cependant, les femmes chefs de ménages sont plus nombreuses aux âges extrêmes ; c'est ainsi le cas pour les classes d'âge supérieures à 45 ans en raison des veuvages ou des divorces.

Deux variables synthétisant les structures matrimoniales et familiales de l'échantillon reviendront à plusieurs reprises dans l'étude. On indiquera ici leur distribution marginale. Nous les avons intitulées "Statut du chef de ménage" (T 3) (Tableau N° I.3) et "Composition familiale" (T 2) (Tableau N° I.3 bis)

T A B L E A U N° I.3 Bis

STATUT DU CHEF DE MENAGE (T3)

EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE VEUF, DIVORCE		MARIE CONJOINTE ACTIVE		MARIE CONJOINTE INACTIVE	
NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
1 517	100,0	477	31,9	642	42,3	397	26,2

(1) - Outre le problème d'arrondis, l'effectif d'une strate pourra évidemment différer entre tableaux sous l'influence des non réponses ou parce qu'on a défini de façon plus fine les ménages concernés.

T A B L E A U N° I.3 bis

COMPOSITION FAMILIALE (T2)

EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE VEUF DIVORCE		MARIE (avec enfants)		CELIBATAIRE (avec enfants)		MARIE (sans enfant)	
NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
1 517	100,0	396	26,1	675	44,5	85	5,6	361	23,8

477 enquêtés se sont déclarés célibataires, veufs ou divorcés (1). Parmi les 1 036 couples, 61,8 % des conjointes exercent une activité professionnelle. Ce taux élevé est caractéristique de la Région Parisienne. Pour l'ensemble de la France, de 1968 à 1975, il s'était accru de 33,7 %. On ne dispose malheureusement pas du taux d'activité des femmes mariées pour la Région Parisienne ; on sait par contre qu'en 1975 64 % des femmes âgées de 20 à 64 ans y étaient actives, quel que soit leur statut matrimonial.

Cette forte activité féminine va de pair avec une faible descendance : exactement 50 % des ménages enquêtés comprennent des enfants présents au logement, internes ou militaires. C'est le cas de 18 % des chefs de ménage sans conjoint (85/481), mais de 34,7 % de ceux dont le chef est une femme (cf. Tableau N°I.4).

Le recensement de 1975 indique que pour la Région Parisienne 1 293 000 ménages seulement comportent des enfants de moins de 16 ans. Rapportée au nombre de ménages actifs, la proportion de ménages avec enfants s'élève à une proportion très voisine de 47 % (2). Par ailleurs, d'après le recensement, le nombre moyen d'enfants de moins de 16 ans des familles non agricoles de la Région Parisienne est de 1,78 ; dans l'enquête, 761 ménages totalisent 1 404 enfants, soit en moyenne 1,84 enfants. La représentativité de ces résultats ne soulève donc pas de problème. Toutefois, il convient de souligner une des caractéristiques importantes de l'échantillon et révélatrice de la structure de la population de la Région Parisienne : les ménages sont en général de petite taille (cf. Tableau N°II.7 au Chapitre II)

Le Tableau N°I.4 donne la distribution de l'activité de l'ainé des enfants et l'Annexe 2 celle de l'ensemble des enfants. On constate par exemple que 100 et 125 familles de l'échantillon cohabitent avec un enfant actif (3).

- (1) - Un écart de quatre ménages semble tenir à des situations d'union libre cachées à l'enquêteur.
- (2) - Ces deux statistiques ne sont pas strictement comparables. Le chiffre du recensement exclut les familles ayant à domicile des enfants de plus de 16 ans, mais il comprend les ménages inactifs avec enfants (8 000 enfants).
- (3) - Pour 100 familles l'ainé des enfants est actif mais l'échantillon totalise 125 enfants actifs, aînés ou non, (cf. Annexe N° 2).

T A B L E A U N° I.4

REPARTITION DES MENAGES PAR SEXE DU CHEF DE MENAGE
ET ACTIVITE DE L'AINE DES ENFANTS

ACTIVITE DE L'AINE	EFFECTIF TOTAL		HOMME		FEMME	
	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	1 254	100,0	263	100,0
en bas âge	184	12,1	175	13,9	9	3,5
Maternelle	163	10,7	155	12,4	8	2,9
Primaire	232	15,3	207	16,5	25	9,4
Secondaire 1er cycle	189	12,5	164	13,1	25	9,5
Secondaire 2ème cycle	106	7,0	91	7,3	15	5,7
Etudiant	103	6,8	89	7,1	14	5,2
Apprenti	28	1,9	22	1,7	6	2,4
Actif.....	100	6,6	77	6,1	24	9,0
Autres	35	2,3	29	2,3	5	2,0
Aucun enfant	755	49,8	583	46,5	173	65,7

L'Annexe 3 donne en parallèle la distribution du secteur d'activité économique du chef de ménage (professions libérales exclues) dans l'enquête et celle des personnes actives au recensement de 1975 dans la Région Parisienne. Les écarts, peu considérables, sont généralement imputables aux fluctuations d'échantillonnage ; signalons cependant que les commerces sont un peu sous-représentés (10 % au lieu de 12,1%) et le secteur "Production et Distribution d'Energie" sur-représenté. L'importance de l'activité tertiaire dans la Région Parisienne ressort particulièrement : l'ensemble des secteurs administratif, social, loisir, santé, enseignement, y représentait 26,5 % des emplois en 1975 et 25,9 % dans l'enquête.

Pour la France entière, cette proportion atteint seulement 23,2 % des emplois (1).

Enfin, on peut classer les ménages en fonction de la distribution de leur revenu annuel brut, ou du moins en fonction de l'appréciation sommaire qu'on en demandait aux enquêtés (Tableau N° I.5). Cette variable a seulement la valeur d'un indicateur pour lequel le taux de refus de répondre est faible (11 %) (2). Il manifeste bien la situation économique défavorisée des femmes chefs de ménage par rapport aux couples dont la femme est inactive ou même par rapport à l'ensemble des célibataires : 36,0 % des femmes chef de ménage ont un revenu inférieur à 30 000 F. contre 12,7 % des couples avec une seule profession et 32,9 % des célibataires, veufs et divorcés (y compris les femmes).

L'écart de revenu est considérable avec les couples dont les deux époux exercent une profession (3,4 % de revenus inférieurs à 30 000 F.). Ceux-ci ont cependant un taux de refus plus élevé que la moyenne (14,2 %) ; ceci est significatif de revenus élevés, probablement situés dans la tranche supérieure où l'on proposait aux enquêtés de se classer.

-
- (1) - Du fait de l'importance du secteur d'activité, finalement synonyme d'offre de congés payés, on fournira généralement l'information au niveau le plus détaillé car le recoupement de plusieurs chiffres isolément significatifs, apporte parfois plus d'informations que leur seule somme. On ne saurait cependant interpréter un chiffre basé sur 25 ménages.
- (2) - La comparaison avec une autre source ne saurait être probante. Il faudrait détenir des statistiques sur les ménages actifs de la Région Parisienne ; de plus les résultats de l'enquête revenus, faite par l'INSEE en 1975, ne sont pas encore disponibles.

T A B L E A U N° I.5

DISTRIBUTION DES REVENUS ANNUELS BRUTS DU MENAGE
(selon le sexe et selon le statut du chef de ménage)

	EFFECTIF TOTAL		SEXE du Chef de Ménage				STATUT du Chef de Ménage (T3)					
			HOMME		FEMME		MARIE, CONJOINT INACTIF		MARIE, CONJOINT ACTIF		CELIBATAIRE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0 %	1 254	100,0 %	263	100,0 %	397	100,0%	642	100,0 %	477	100,0 %
REVENUS (Frs) - 20000	74	4,9 %	41	3,3 %	33	12,5 %	13	3,3%	8	1,2 %	53	11,1 %
20 A 30000	156	10,3 %	93	7,4 %	62	23,5 %	37	9,4%	14	2,2 %	104	21,8 %
30 A 40000	214	14,1 %	158	12,6 %	56	21,3 %	61	15,4%	53	8,2 %	100	21,0 %
40 A 50000	221	14,5 %	185	14,8 %	36	13,6 %	63	15,9%	75	11,7 %	82	17,2 %
50 A 80000	389	25,6 %	358	28,5 %	31	11,7 %	102	25,7%	225	35,0 %	62	13,0 %
80 A 120000	192	12,7 %	180	14,4 %	12	4,6 %	41	10,4%	129	20,2 %	22	4,6 %
120000 ET plus	100	6,6 %	98	7,8 %	3	1,1 %	44	11,1%	47	7,3 %	9	1,9 %
N.R.	171	11,3 %	140	11,2 %	31	11,8 %	35	8,8%	91	14,2 %	45	9,4 %

CHAPITRE II

CONTRAINTE ET LIBERTE DE CHOIX DES MENAGES

CONTRAİNTE ET LIBERTE DE CHOIX DES MENAGES

Ce chapitre répond au double projet de présenter une information originale en elle-même et de constituer un outil d'analyse grâce à la construction de critères explicatifs des comportements de vacances .

Les trois typologies que nous allons définir concernent les " contraintes familiales ", " le statut professionnel " et " la détermination des périodes de congé ". Elles résultent de regroupements opérés a priori sur les ménages et ne sont pas le produit de techniques statistiques telles que l'analyse factorielle ou les classifications automatiques. Les deux premières reprennent des domaines socio-démographiques du chapitre précédent sous une forme classique adaptée aux comparaisons entre sources mais moins pertinente pour une étude des vacances que les typologies élaborées à cet effet. Les informations présentées ici sont des données de fait, parfois saisies à travers l'appréciation des intéressés.

II.1 - LES CONTRAİNTES FAMILIALES (Tableau N° II.1)

Le terme de " contraintes familiales " est pris ici au sens technique, de situation familiale stable en fonction de laquelle se prennent les décisions relatives aux vacances.

Interpréter ces catégories selon une nuance de pénibilité serait un contresens absolu.

La variable présentée au tableau II.1 fournit une ventilation de l'échantillon selon que se cumulent ou non une double profession dans le couple et l'assujettissement au calendrier scolaire.

Dans la première classe sont regroupés les célibataires, veufs et divorcés sans enfant, donc les personnes les moins dépendantes des contraintes familiales, car ne rendant compte en principe qu'à elles-mêmes de leurs dates de vacances. Le tableau II.2 montre en effet qu'il est exceptionnel que ces personnes vivent dans des ménages de plus de deux personnes. Elles constituent le quart de l'échantillon.

T A B L E A U N° II.1
CONTRAİNTES FAMILIALES

EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROF.NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PROF.AVEC ENFANT SCOL.		AVEC DOUBLE PROF.SANS ENFANT SC.		AVEC DOUBLE PROF.AVEC ENFANT SC.	
		NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
17	100,0	396	26,1	227	15,0	253	16,7	391	25,8	249	16,4

T A B L E A U N° II.2

NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER
(en fonction des contraintes familiales)

	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROF. NI ENFANT SCOL.		SANS DOUBLE PROF. AVEC ENFANT SCOL.		AVEC DOUBLE PROF. AVEC ENFANT SCOL.		AVEC DOUBLE PROF. SANS ENFANT SCOL.	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL %	1 517 100,0	100,0	396 26,1	26,1	227 15,0	15,0	253 16,7	16,7	249 16,4	16,4	391 25,8	25,8
NOMBRE DE PERS. AU FOYER												
1	294	19,6	280	73,3	9	3,8	2	0,9	—	—	3	0,7
2	434	28,9	76	19,8	94	41,8	20	7,8	2	0,7	243	62,2
3	337	22,5	23	6,0	70	31,0	52	20,4	86	34,5	107	27,3
4	285	19,0	1	0,2	40	17,7	88	34,7	122	49,0	34	8,7
5 et plus	151	10,1	3	0,7	13	5,6	92	36,2	39	15,7	5	1,2
NR	(15)		(14)		(2)		(0)		(0)		(0)	

Sans doute cette liberté se trouve déjà réduite pour les 227 couples (15% de l'échantillon) qui ne sont pas soumis à une double vie professionnelle ni au rythme scolaire des enfants; leur situation est identique à la précédente du point de vue de ces deux contraintes extérieures, mais les décisions de vacances concernent plus de monde, puisque le ménage atteint parfois 4 personnes

Pour un effectif équivalent de familles en général de taille supérieure, les dates de congés sont assujetties aux vacances scolaires. Parviennent-ils à les étaler sur les deux mois et demi disponibles ?

Au contraire un quart de l'échantillon est formé de familles à double profession, sans enfant scolarisé. Alors que de ce fait elles ne paraissent pas moins soumises au choix de la période d'été, d'autres contraintes, ou la recherche d'une époque commune de vacances avec des parents ou amis ne les poussent-elles pas vers une solution la plus fréquente, le mois d'août?

Enfin, malgré un revenu en général inférieur, les ménages les plus contraints sont les 249 familles (15%) qui doivent adapter leur double vie professionnelle aux périodes scolaires des enfants. Si leur employeur leur laisse un choix, leur hésitation ne pourra se porter que sur la pointe d'Août ou celle de Juillet ?.

Nous n'avons pas inclu dans notre typologie certaines situations familiales moins répandues mais pouvant aussi créer des sujétions, voire des empêchements de partir en vacances. Parmi celles-ci figure la présence au foyer d'ascendants à charge. En région Parisienne, cette cohabitation est devenue rare et continue de s'atténuer. C'est le cas de 86 ménages de notre échantillon (6%). On les retrouve bien entendu dans les tranches les plus âgées de la population active : 61% des chefs de ménage ayant des ascendants à charge ont dépassé 45 ans contre seulement 40% dans l'ensemble de l'échantillon. La moitié d'entre eux (51%) ont la possibilité de partir avec leurs ascendants en vacances, le taux de non départ dans cette situation n'est donc pas différente de celui observé pour le reste de l'échantillon. Au contraire dans un peu plus de 40% des cas, les ménages partent sans leurs parents à charge, mais l'enquête ne permet pas de savoir dans quelle situation (partants seuls ou non-partants) se trouvent ces derniers.

II.2 - CONTRAINTES PROFESSIONNELLES

On n'a pas encore établi de distinction entre la nature de la vie professionnelle quant aux conséquences de celle-ci, sur l'organisation des vacances. Pourtant deux types de professions induisent un rythme ou des modalités de vacances particulières : l'enseignement et les activités indépendantes .

Il est banal de constater au tableau II.3 l'endogamie pratiquée dans ces professions, autant par les indépendants que par les enseignants: 35% des enseignants enquêtés ont épousé des enseignantes. Dans l'enquête apparaît clairement le taux de féminisation de cette activité qu'emploie 8,6% des femmes de l'échantillon et même 11% des enquêtées chef de ménage pour seulement 3% des hommes. Cette profession sera souvent traitée à part ou exclue des tableaux à cause du régime particulier, mais bien connu, de ses vacances. Concernant les indépendants 22% des chefs de ménage de cette catégorie ont une conjointe exerçant elle-même une profession indépendante..

Si on écarte les indépendants, les enseignants et la catégorie "Autres" (arrêt prolongé de travail, conjointe retraitée et situations diverses), il reste un noyau de 475 couples de salariés tenus d'harmoniser leurs congés payés.

T A B L E A U N ° I I . 3

STATUT PROFESSIONNEL COMPARE DES CONJOINTS

	STATUT PROFESSIONNEL DU CHEF DE MENAGE , SELON LE SEXE				STATUT PROFESSIONNEL DE LA CONJOINTE DU CHEF DE MENAGE											
	FEMME		HOMME		ENSEIGNANTE		AUTRE SALARIEE		INDEPENDANTE		AUTRE		CONJOINTE INACTIVE		PAS DE CONJOINTE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	263	100,0	1 254	100,0	47	100,0	518	100,0	36	100,0	14	100,0	387	100,0	252	100,0
%			100,0		3,8		41,3		2,9		1,1		30,9		20,1	
CS DU CHEF EN 77																
ENSEIGNANT	28	10,9	40	3,2	14	29,8	8	1,5	-	-	-	-	5	1,3	14	5,6
AUTRE SALARIE	198	76,8	1 071	85,8	28	59,6	475	91,7	10	29,4	13	92,9	341	88,6	204	81,0
INDEPENDANT	17	6,6	108	8,6	2	4,2	26	5,0	24	70,6	1	7,1	37	9,6	19	7,5
AUTRE	15	5,7	29	2,4	3	6,4	9	1,8	-	-	-	-	2	0,5	15	5,9
NR	(5)	-	(6)	-	(1)	-	-	-	(2)	-	-	-	(13)	-	-	-

Comment se détermine la répartition des vacances dans l'entreprise, c'est-à-dire dans le cadre de l'organisation de la population ? La troisième typologie en fait l'illustration pour les salariés (enseignants exclus).

L'enquête leur proposait de choisir parmi cinq modes de répartition des congés, celui s'approchant le plus de leur situation personnelle, le tableau II.4 domela distribution par sexe des réponses des chefs de ménage et de celles concernant leur conjointe.

Un salarié sur cinq vit sous le régime des dates de vacances imposées en raison de la fermeture de l'établissement dans lequel il travaille. Ce taux global pour l'ensemble des secteurs d'activités n'est pas très élevé et il ne varie pas de façon significative pour le chef de ménage - homme ou femme - et sa conjointe.

A l'opposé plus du quart des salariés estime bénéficier d'une grande liberté en la matière, et près du tiers ne se sentent contraints que par la date de congés de leurs collègues. Il ressort de l'avis des maris que leurs conjointes jouissent d'un peu moins d'autonomie qu'eux-mêmes à ce sujet. Au contraire, les chefs de ménage connaissent plus souvent des périodes de vacances fixées par l'employeur pour assurer la continuité du service en particulier, c'est le cas de la SNCF, où il est nécessaire de couvrir les pointes d'été. En dernier lieu, la pratique de la rotation des dates d'une année à l'autre, sans être exceptionnelle, est assez rare.

Le faible taux de réponses "autres" ou "non précisées" montre que les enquêtés se sont situés facilement dans la grille proposée malgré la multiplicité des situations concrètes et la nuance qui fait glisser en continuité d'une catégorie à l'autre. Par exemple, la contrainte liée aux collègues devient une liberté totale dès lors qu'on bénéficie d'une priorité découlant de l'ancienneté, de la hiérarchie, de la présence d'enfants scolarisés, de l'activité de la conjointe. En outre, pour un même poste dans les entreprises différentes, la possibilité de recourir au personnel temporaire peut introduire des degrés de liberté qui ne se trouvent pas ailleurs. On doit cependant garder à l'esprit une restriction : chacun n'apprécie peut-être pas une même situation de façon identique. Un ouvrier, par exemple, pourrait se sentir très libre de son choix dès lors que son entreprise ne ferme pas et que la décision concernant ses vacances se prend à l'issue d'un arrangement amiable entre collègues, mais un employé, pour qui l'éventualité d'une fermeture ne se pose pas, pourrait juger sa liberté limitée par des contraintes plus ou moins strictes dues aux exigences de son travail à certaines périodes de l'année. Les différentes catégories sociales ne sont pas en effet uniformément assujetties à ces divers systèmes, leur affectation inégale aux différents secteurs de l'économie en est la raison principale mais sans doute pas unique (Tableau II.5). Il n'est pas surprenant que les contremaîtres et les ouvriers qualifiés soient les professions les plus souvent soumises à une fermeture annuelle de l'établissement et ce, avec une fréquence de 30 % presque double de celle observée par les cadres moyens et employés. En contrepartie ceux-ci doivent accorder leurs exigences avec celles émises par les collègues. Ainsi s'opposent deux logiques, tenant pour l'une de la planification qu'impose la production, pour l'autre une décentralisation admise pour les tâches tertiaires.

MODES DE DETERMINATION DES CONGES DES SALARIES (1)
(selon leur sexe)

MODES DE DETERMINATION DES CONGES	CHEF DE MENAGE			CONJOINTE
	Ensemble	Hommes	Femmes	
La date de congé est imposée par la fermeture de l'établissement	20,8	20,4	22,7	22,4
Pas de fermeture mais	79,2	79,6	77,1	77,6
- Le salarié bénéficiait d'une liberté de choix très large quant à la date et la durée de ses vacances 1	(27,8)	(28,2)	(24,7)	(27,1)
- La liberté du choix du salarié était limitée par les dates de vacances de ses collègues2	(30,7)	(31,1)	(28,6)	(34,6)
- Pour les nécessités du service, l'employeur déterminait des périodes à l'intérieur desquelles le salarié prendrait ses congés (ex SNCF) 3	(9,4)	(9,7)	(8,2)	(6,4)
- Un système de rotation d'une année sur l'autre visait à assurer une répartition équitable des congés pendant l'été, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui bénéficient de ceux-ci 4	(4,9)	(4,8)	(5,6)	(5,9)
- Autres et non précisées..... 5	(6,4)	(5,8)	(10,0)	(3,6)
 	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFECTIF CONCERNE	1 269	1 071	198	530

(1) Enseignants exclus

T A B L E A U N° II.5

MODES DE DETERMINATION DES CONGES
(selon la profession du chef de ménage) (1)

MODES DE DETERMINATION DES VACANCES	CADRE . SUPERIEUR	CADRE MOYEN	EMPLOYE	CONTREMAITRE O.Q.	OS, MANOEUVRE PERSONNEL SERVICE
Dates imposées par fermeture ...	20,8	16,4	16,2	30,8	21,3
Pas de fermeture, mais	79,2	83,6	83,8	69,2	78,7
- grande liberté	(27,7)	(27,6)	(21,4)	(29,1)	(27,4)
- contrainte des collègues .	(30,6)	(35,6)	(36,7)	(23,5)	(27,3)
- périodes fixées	(9,4)	(9,8)	(10,8)	(7,8)	(11,7)
-rotations annuelles	(4,9)	(4,6)	(7,8)	(4,9)	(4,3)
- autres et non précisées ..	(6,6)	(6,0)	(7,1)	(3,9)	(8,1)
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFECTIF CONCERNE	160	293	210	320	274

(1) salariés, à l'exclusion des enseignants.

Les ouvriers spécialisés, manoeuvres et personnels de service se situent dans une situation médiane, qui paraît résulter de plusieurs éléments exogènes : les ouvriers spécialisés des chaînes de montage, souvent étrangers sont probablement sous-représentés dans cette enquête comme dans celles de ce type (1). Il pourrait donc en résulter une légère sous-estimation du taux de fermeture. Par ailleurs, les OS n'exercent pas dans les mêmes secteurs d'activités que les manoeuvres, plus nombreux dans le bâtiment et travaux publics, ou les personnels de service concentrés évidemment dans les services. Les régimes de vacances de ces secteurs diffèrent profondément, le regroupement de ces professions fondé sur leur déqualification commune, masque là des pratiques divergentes sur le sujet étudié. En définitive, ce sont les employés qui s'estiment le moins souvent maîtres d'un vrai choix alors que les cadres moyens se situent au niveau des autres catégories, dépassées seulement légèrement par les contremaîtres et ouvriers qualifiés, lorsque ceux-ci échappent à la contrainte rigide de la fermeture de l'établissement.

Mais la variable déterminante est assurément le secteur d'activité économique. Nous en donnons un tableau synthétique (2) concernant l'activité salariée du chef de ménage - enseignants exclus (Tableau II.6)

Pour le secteur industriel, on a effectué un regroupement de branches que l'on qualifie "d'industries lourdes". En est exclue la production et distribution d'énergie qui est soumise à la production continue ; les branches concernées sont donc la sidérurgie, le verre et la chimie, la construction mécanique, la construction électrique et aéronautique, la construction automobile (3). Pour ce secteur, 43 % des salariés se voient imposer des dates de vacances communes à l'entreprise ; cette proportion s'élève à 53 % dans la mécanique (67 ménages) et à 75 % dans la construction automobile. A l'opposé, ce taux est en moyenne plus faible pour le sous-secteur des "industries légères" (19,6 %) mais il est aussi très dispersé ; il est nul pour les industries agro - alimentaires (24 ménages seulement) et égal à 18 % dans l'édition.

- (1) Leur présence est attestée en particulier par le taux très élevé de vacances à l'étranger des ouvriers non qualifiés et des personnels de service.
- (2) La présentation détaillée par branche ne serait pas significative et de plus inutile puisque les syndicats professionnels publient régulièrement des statistiques de dates de fermetures des établissements adhérents.
- (3) Le regroupement recherché dans un sous-secteur serait celui des industries à fort taux de capitalisation, cependant la définition des branches d'activités économiques ne permet pas un regroupement adéquat selon ce critère. Par exemple, la pharmacie est une industrie légère englobée dans une industrie lourde, la chimie. Néanmoins le sous-secteur qualifié ici d' "industrie lourde" regroupe en grande majorité les branches industrielles que l'on peut considérer comme telle . Au contraire l'autre sous-secteur rassemble en majorité des "industries légères" . Bien que cette dichotomie soit ici un peu imprécise, elle fait ressortir des comportements différents à l'égard des congés qui traduisent certainement des contraintes plus ou moins fortes liées aux possibilités d'interrompre tout ou partie du processus de production.

T A B L E A U N° II.6

MODES DE DETERMINATION DES CONGES POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITE

MODES DE DETERMINATION DES VACANCES	INDUSTRIE	dont "industries lourdes"	BATIMENT TP. GENIE	COMMERCE	TRANSPORTS	SERVICES	dont	
							Etablissem. financiers	Administ. économiques
Dates imposées par fermeture	34,9	43,0	15,3	24,4	3,8	10,5	6,0	2,2
Pas de fermeture, mais	65,1	57,0	82,2	75,5	96,2	89,5	94,0	97,8
- liberté totale	(24,3)	(21,8)	(43,2)	(23,4)	(23,8)	(28,0)	(29,5)	(25,6)
- contrainte des collègues	(23,7)	(20,1)	(24,8)	(35,1)	(34,9)	(36,0)	(43,9)	(41,9)
- périodes fixées	(5,3)	(4,7)	(4,5)	(10,6)	(25,8)	(10,5)	(2,8)	(19,2)
- rotations annuelles	(2,8)	(1,7)	(5,2)	(5,3)	(3,4)	(7,2)	(8,4)	(8,1)
- autres et ND	(9,0)	(8,7)	(4,5)	(1,1)	(8,3)	(7,8)	(9,4)	(3,0)
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFECTIF CONCERNE	456	298	118	94	89	428	82	127

Ces différences expliquent que le taux général de fermeture ne dépasse pas 35% pour les salariés de l'industrie. Si on accepte les commerces, soumis aux fluctuations de la clientèle, les fermetures pour certains secteurs d'activité sont rares dans les autres secteurs, dans le bâtiment et les travaux publics, ils ne s'élèvent qu'à 15% et presque la moitié des salariés de ce secteur bénéficient d'une grande liberté dans leur choix de leurs dates de départ. Dans les transports, des périodes sont fréquemment fixées aux salariés de manière à assurer la permanence du service et les périodes de pointe. Les salariés des services, et particulièrement ceux des institutions financières profitent de la souplesse de ce type d'activité, même s'ils sont amenés à harmoniser entre collègues leurs projets de départ. Comme les transports, l'Administration Economique est assez fréquemment soumise à des périodes de vacances fixées par l'employeur en dehors de toute fermeture d'établissement.

Corroborant la répartition par branches d'activités (Tableau II.7), le secteur public ou privé fournit un bon résumé de la situation : le taux de fixation des congés en fonction de la fermeture de l'entreprise est plus que double dans le secteur privé que dans le public. Cependant les salariés du privé se sentent fréquemment libres de leur décision : la servitude de la continuité du service transparait davantage dans le secteur public à travers les diverses formules de rotation des congés présentés ici.

La description opérée d'un mécanisme de base dans la détermination des périodes de vacances suffit-elle à expliquer la concentration observée durant l'été? C'est l'une des questions traitées au chapitre IV mais déjà on doit souligner que la proportion des salariés assujettis à la fermeture des entreprises dans la Région Parisienne n'atteint pas le niveau qu'on pouvait imaginer. L'activité économique de la région n'est pas uniquement ni principalement orientée vers la production lourde (industrie automobile), l'enquête se déroule en plein terrain d'élection des sièges sociaux et des Administrations Centrales. Or, les nomenclatures d'activités économiques introduisent une ambiguïté dans la mesure où elles agrègent dans une même branche les personnels spécifiquement liés à la production et ceux qui ont davantage une fonction de service dans les domaines commerciaux, financiers, administratifs ou celui des études. Le taux de fermeture observé, s'il justifie en grande partie le ralentissement de la production, ne paraît pas expliquer directement la concentration des vacances en période d'été. Une analyse auprès des entreprises pourrait montrer pourquoi les autres systèmes de fixation des vacances favorisent eux aussi les départs en Août. Les fermetures d'entreprises induisent certainement, à travers le réseau de dépendance inter-industrielle, des effets d'entraînement dus au rétrécissement général de la charge de travail et des flux d'approvisionnement. Mais l'observation de ces phénomènes complexes excède le champ d'une enquête auprès des ménages.

II.3 - ADAPTATION DES FAMILLES AUX CONTRAINTES FAMILIALES

La diversité des situations au niveau du couple est telle qu'il est difficile de distinguer a priori les ménages bénéficiant conjointement d'une certaine souplesse de ceux qui, à l'opposé, sont soumis à une grande rigidité dans la détermination de leurs dates de congés.

T A B L E A U N° II.7

MODES DE DETERMINATION DES CONGES
(selon le secteur économique)

MODES DE DETERMINATION DES VACANCES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE	ENSEMBLE
Dates imposées par fermeture	11,6	25,2	21,0
Pas de fermeture, mais	88,4	74,8	79,0
- grande liberté	(24,2)	(28,5)	(27,6)
- contrainte des collègues.	(34,3)	(29,0)	(30,7)
- périodes fixes	(15,4)	(6,8)	(9,5)
- rotations annuelles	(8,4)	(3,3)	(4,8)
- autres et non précisées .	(6,1)	(7,2)	(6,4)
TOTAL	100,0	100,0	100,0
EFFECTIF CONCERNE	394	850	1 244

II.3.1 - Comparaison du mode de fixation des congés entre conjoints

Le tableau II.8 établi pour 458 couples de salariés, à l'exclusion des enseignants est significatif à ce sujet. En première lecture, la corrélation entre conjoints de leurs modes de fixation respectifs des vacances apparaît comme une consécration de l'homogamie. - ex ante ou ex post - Alors qu'en moyenne 21,2 % des chefs de ménages se voient imposer leur date de congés par la fermeture de l'entreprise, le taux passe à 34 % pour les couples subissant conjointement cette contrainte. De même, alors qu'en moyenne 29,5 % des chefs de ménage ont en ce domaine une grande liberté de choix, le taux s'établit à 48 % de couples disposant tous les deux de cette liberté. Cette forte corrélation conduit à une conclusion immédiate : l'homogamie professionnelle entraîne une forte coïncidence du mode de fixation des vacances des conjoints.

Le premier exemple paraît indiscutable. C'est loin d'être le cas du second : la substitution conduisant au pourcentage de 48 % s'opère principalement avec le "roulement entre collègues" mais peu avec les autres modalités. Le taux de fixation pour fermeture, égal à 20,5 ne s'écarte en effet pas beaucoup de la moyenne égale à 21,2 (638 contre 603) (1). Cette réserve n'est pas une négation de la corrélation observée, mais de son amplitude et ne concerne pas la modalité "fermeture de l'entreprise", peu sujette à une ambiguïté.

On observe donc pour les couples salariés non enseignants 7,6 % de cas de double fermeture d'entreprises. Les couples qui bénéficient soit d'une grande liberté de choix, soit d'une liberté limitée par les préférences, les collègues représentent 42,6 % (195/458) de la population des salariés non enseignants parmi lesquels 18,7 % de couples soumis de part et d'autres aux accommodements entre collègues et 13,3 % des couples déclarant jouir l'un et l'autre d'une liberté très large en ce domaine. Enfin, pour les autres couples, la situation dissymétrique est plus complexe.

II.3.2 - Concordance des congés entre conjoints (Tableau II.9)

Les enquêtés ont formulé leur appréciation des difficultés rencontrées par les couples à faire concorder leur date de vacances lorsque les deux conjoints exercent une activité professionnelle.

On peut signaler que la discordance entre les dates de congés n'est pas signalée comme la raison principale de non départ en vacances mais que son influence est loin d'être nulle puisque la proportion de non départ est plus élevée pour les couples ayant ressenti cette difficulté (14 %) que pour les autres couples à double profession (6 %).

En 1977, un couple sur six (105/642) éprouvait de tel embarras (2). Cette proportion n'est pas négligeable et elle justifie, a contrario, que lorsqu'une solution est trouvée une année le couple ne la remette pas en question l'année suivante ; ceci explique sans doute en partie la rigidité des habitudes de départ. Dans 255 ménages (parmi les 642 étudiés) l'un au moins des conjoints doit tenir compte des vacances des collègues ; 17 % d'entre eux éprouvent une difficulté à faire concorder leurs dates de congés avec leur conjoint.

(1) - Ici se manifeste la relative incertitude du classement des situations vécues. Cet aléa influe peu sur les distributions marginales, mais pourrait à lui seul créer la corrélation entre les deux réponses des chefs de ménage concernant sa conjointe et lui-même. Cet "artefact" souligne le danger couru à enquêter le mari à la place de son épouse.

(2) - Les estimations qui suivent concernent également les ménages comportant un indépendant ou un enseignant. L'effectif s'élève donc à 642 et les chiffres ne faisant généralement plus références au tableau II.8 sont précisés dans le texte.

T A B L E A U N° II.8

MODES DE DETERMINATION DES CONGES

(pour les couples de salariés)

CHEF DE MENAGE	EFFECTIF TOTAL		DATES IMPOSEES PAR FERMETURE				GRANDE LIBERTE		PAS DE DATE IMPOSEE PAR FERMETURE						AUTRES ET NON	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	ROULEMENT ENTRE COLLEGUES		PERIODES FIXEES		ROTATIONS ANNUELLES		NB	%
CONJOINT									NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	458	100,0	103	100,0	355	100,0	127	100,0	159	100,0	28	100,0	27	100,0	14	100,0
DATES IMPOSEES PAR FERMETURE	97	21,2	35	34,0	62	17,5	26	20,5	24	15,1	4	14,3	5	18,5	3	21,4
PAS DE FERMETURE, MAIS :	361	78,8	68	66,0	293	82,5	101	79,5	135	84,9	24	85,7	22	81,5	11	78,6
- grande liberté	(135)	(29,5)	(27)	(26,2)	(108)	(30,4)	(61)	(48,0)	(28)	(17,6)	(8)	(28,6)	(4)	(14,8)	(7)	(50,0)
- roulement entre collègues	(141)	(30,8)	(21)	(20,4)	(120)	(33,8)	(20)	(15,8)	(86)	(54,1)	(9)	(32,1)	(2)	(7,4)	(3)	(21,5)
- périodes fixées	(34)	(7,4)	(9)	(8,7)	(25)	(7,1)	(7)	(5,4)	(10)	(6,3)	(6)	(21,4)	(2)	(7,4)		
- rotations annuelles	(24)	(5,3)	(4)	(3,9)	(20)	(5,6)	(3)	(2,4)	(3)	(1,9)	(1)	(3,6)	(13)	(48,2)		
- autres et non précisées....	(27)	(5,8)	(7)	(6,8)	(20)	(5,6)	(10)	(7,9)	(8)	(5,0)			(1)	(3,7)	(1)	(7,1)
PONDERATION	100		22,5		77,5		27,7		34,7		6,1		5,9		3,1	

T A B L E A U N° II.9

RAISON PRINCIPALE JOUANT DANS LA FIXATION DES VACANCES D'ETE
(en fonction de la concordance de dates entre conjoints)

RAISON PRINCIPALE	CONCORDANCE DES DATES ENTRE CONJOINTS							
	EFFECTIF TOTAL		OUI		NON		NON CONCERNES	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
. FERMETURE	147	23,3	121	23,4	25	24,0	2	13,4
. ROULEMENT	108	17,1	89	17,3	13	13,1	6	39,2
. AVEC ENFANTS	58	9,2	52	10,0	6	6,1	1	4,3
. AVEC CONJOINT	180	28,4	132	25,6	44	42,8	4	23,9
. AVEC ENFANTS ACTIFS	3	0,5	2	0,4	1	0,7	-	-
. AVEC PARENTS/AMIS	20	3,2	17	3,4	3	2,7	-	-
. MAISON DISPONIBLE	6	1,0	6	1,1	1	0,9	-	-
. MOINS DE MONDE	45	7,0	40	7,8	3	3,3	1	7,8
. QUAND JE VEUX	43	6,8	37	7,3	5	4,6	1	5,6
. AUTRE	22	3,5	19	3,8	2	2,0	1	6,0
. N.R.	9	-	4	-	2	-	3	-
TOTAL	642	100,0	519	100,0	105	100,0	18	100,0

Pour les 176 couples dont la période de vacances est imposée par la fermeture de l'une de leurs entreprises, ce taux de discordance est légèrement supérieur sans être très élevé (22 %), car nombre d'entreprises ferment au mois d'Août.

Enfin la réponse "je tiens à partir avec ma femme" est donnée comme motif principal déterminant la date des vacances d'été dans 42,8 % des cas des ménages qui ne peuvent faire concorder leur date respective alors, qu'à l'inverse, cette raison n'est jugée prioritaire que dans 25,6 % des ménages qui peuvent accorder leur date.

Les autres motifs intervenant sur la fixation de la date du congé sont en majorité des motifs professionnels (fermeture de l'entreprise ou roulement entre collègues) ; ils représentent en moyenne 40 % des raisons principales du choix de la date de départ. Toutefois ni les uns, ni les autres, n'introduisent de différence significative dans la possibilité pour les conjoints d'accorder, ou non, leur départ en congés.

Toutefois, cette première approche globale des possibilités de faire concorder les congés au sein du ménage doit être relativisée et affinée notamment en fonction des contraintes familiales et de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Il ressort du tableau II.10 que les motifs professionnels sont toujours importants dans 40 % à 50 % des cas. Néanmoins l'exigence de partir avec le conjoint est le plus souvent avancée comme motif principal par les ménages avec double activité et ceci d'autant plus qu'il n'y a pas d'enfant scolarisé. La présence de ceux-ci incite cependant entre 22 % et 28 % des ménages concernés à classer en premier la nécessité de partir avec leurs enfants. Les célibataires, outre les motifs professionnels, sont sensibles d'une part à la possibilité de prendre leurs vacances avec leurs parents ou amis, d'autre part à une liberté totale de partir quand ils veulent. Les autres raisons déterminant la date de départ en congés ne jouent pas des rôles très importants à l'exception du désir de trouver moins de monde qui intervient de façon non négligeable pour les personnes seules, les couples avec ou sans double profession, mais n'ayant pas d'enfant scolarisé.

Le tableau II.11 croisant raison principale et C.S. du chef de ménage fournit quelques indications. Pour l'ensemble des catégories salariées les motifs directement professionnels interviennent prioritairement dans 40 % à 20 % des ménages et celui de partir avec les enfants dans 10 % des cas. Les autres raisons ne jouent semble-t-il qu'un rôle mineur.

T A B L E A U N° II.10

RAISON PRINCIPALE JOUANT DANS LA FIXATION DES VACANCES D'ETE
(selon les contraintes familiales)

RAISON PRINCIPALE	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROFESSION NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PROFESSION AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROFESSION AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROFESSION	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	396	-	227	-	253	-	249	-	391	-
%	100,0		26,1		15,0		16,7		16,4		25,8	
FERMETURE	343	22,9	93	23,8	48	21,4	54	21,7	56	22,6	93	24,0
ROULEMENT	335	22,4	101	25,9	64	28,8	62	24,9	45	18,1	63	16,3
AVEC ENFANTS	143	9,6	2	0,5	12	5,5	70	28,1	54	21,8	4	1,1
AVEC CONJOINT	215	14,3	11	2,9	15	6,6	9	3,6	56	22,6	123	31,9
AVEC ENFANTS ACTIFS	11	0,8	4	1,0	4	1,8	1	0,4	1	0,4	2	0,5
AVEC PARENTS/AMIS	113	7,6	66	16,9	19	8,3	9	3,7	3	1,3	17	4,4
MAISON DISPONIBLE	22	1,5	2	0,5	6	2,7	7	3,0	4	1,6	3	0,7
MOINS DE MONDE	102	6,8	28	7,2	23	10,2	7	2,8	10	4,2	34	8,9
QUAND JE VEUX	140	9,4	61	15,6	17	7,6	19	7,7	11	4,4	32	8,3
AUTRE	71	4,7	22	5,7	16	7,1	10	4,1	7	3,0	15	3,9
NR	(21)	-	(5)	-	(5)	-	(4)	-	(1)	-	(5)	-

T A B L E A U N° II. 11

RAISON PRINCIPALE JOUANT DANS LA FIXATION DES VACANCES D'ETE

(Selon la profession du chef de ménages)

RAISON PRINCIPALE	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE O.O.		OS, MANOEUVRE PERSONNEL SERV.	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	40	100,0	187	100,0	83	100,0	343	100,0	242	100,0	329	100,0	293	100,0
	100,0		2,6		12,3		5,5		22,6		16,0		21,7		19,3	
FERMETURE	343	22,9	7	16,6	42	22,9	31	39,1	73	21,5	44	18,3	85	26,2	61	21,2
ROULEMENT	335	22,4	3	7,5	44	24,0	17	21,5	79	23,1	68	28,4	50	15,4	74	25,6
AVEC D'ENFANTS D'AGE SCOL.	143	9,6	4	10,0	21	11,4	5	6,3	31	9,2	21	8,9	37	11,4	24	8,2
AVEC CONJOINT	215	14,3	6	14,7	20	11,1	4	5,4	63	18,7	25	10,4	71	21,7	25	8,7
AVEC ENFANTS ACTIFS	11	0,8	1	2,9	1	0,5	-	-	1	0,3	-	-	3	0,9	5	1,8
AVEC PARENT /AMIS	113	7,6	5	11,5	9	5,2	-	-	18	5,3	21	8,9	24	7,2	36	12,6
MAISON DISPONIBLE OU LOCATION FACILITEE	22	1,5	1	1,5	4	2,5	-	-	6	1,9	2	0,8	6	1,8	3	1,0
MOINS DE MONDE	102	6,8	1	2,9	20	11,1	8	9,6	32	9,5	20	8,3	11	3,5	10	3,3
QUAND JE VEUX	140	9,4	10	26,2	15	8,0	5	5,8	26	7,8	31	12,8	24	7,4	29	10,2
AUTRE	71	4,7	2	6,2	6	3,3	10	12,3	9	2,7	8	3,1	14	4,3	22	7,5
N.R.	(21)	-	(1)	-	(5)	-	(3)	-	(3)	-	(1)	-	(4)	-	(4)	-

Par contre, pour les professions indépendantes l'ordre des contraintes est un peu différent. Les motifs professionnels stricts (fermeture et roulement) ne sont considérés en première place que dans 24,1 % des cas par les ménages de profession libérale, mais la possibilité de partir quand ils veulent est prioritaire dans la proportion de 26,2 %.

A l'opposé, les industriels et artisans estiment, dans 60,6 % des cas, que les raisons professionnelles sont les plus importantes au regard de la fixation de leur date de vacances, et pour environ 10 % que d'"autres" raisons sont majeures parmi lesquelles on peut estimer que, du fait de la présence relativement nombreuse de commerçants dans cette catégorie, se trouvent des motifs indirectement professionnels (raréfaction de la clientèle, difficulté d'approvisionnement, etc...) ; mais on peut noter que l'exigence de partir avec le conjoint n'est citée en première place que dans 5,4 % des cas (contre 14,3 % en moyenne). (1)

En définitive il ressort avec évidence, que les facteurs déterminants de la fixation des dates de vacances et la plus ou moins grande facilité de les faire concorder entre conjoints dépendent avant tout de raisons professionnelles.

On peut d'ailleurs estimer que, s'adressant au seul chef de famille, le questionnaire sur ce sujet sous-estime l'influence de ces facteurs. En effet, on a constaté :

- 1^o) que c'est pour les couples mariés avec double profession que la concordance des dates est la plus difficile,
- 2^o) que, pour ces mêmes couples, le motif "partir avec son conjoint" est significativement et largement classé en premier parmi les raisons principales influant sur la fixation des vacances.

Si l'on considère que le fait de partir avec son conjoint est une situation "normale", en faire un motif prioritaire signifie, implicitement, qu'elle ne se réalise pas facilement et qu'elle se heurte à des difficultés autres que les raisons professionnelles du mari. Or, sans ignorer que ces raisons peuvent être d'ordre familial (parents âgés dont la femme s'occupe, âge élevé ou grossesse de celle-ci,....), il ressort des deux constatations précédentes que le motif est évoqué surtout lorsque la femme travaille signifiant ici, de façon indirecte, que la raison "partir avec le conjoint" est en réalité, pour l'essentiel, une raison professionnelle due à l'activité de la femme.

(1) Ce faible pourcentage pour les industriels et artisans est sans doute expliqué en partie par le fait que le taux de couples dont la conjointe est salariée (32,2 %) est très sensiblement inférieur à la moyenne des couples de l'échantillon (53,4 %).

Évaluées au niveau du ménage, dans son ensemble et non plus du seul chef de ménage, on est donc amené à conclure que les raisons principales qui déterminent la fixation des vacances sont d'ordre professionnel et ceci à l'intérieur d'une marge qui retient au minimum les seuls motifs professionnels du mari, au maximum le fait, qu'en plus de ces motifs, le mari désire prioritairement passer ses vacances avec sa conjointe. Pour les ménages classés selon la C.S. du chef les estimations correspondantes sont données dans le tableau ci-dessous.

T A B L E A U N° II.12

RAISONS PROFESSIONNELLES DETERMINANT LA FIXATION DES CONGES

C.S. du Chef	Effectif total	Profession Libérale	Cadre Supérieur	Industriel, Artisan	Cadre moyen	Employé	Contre-maitre O.Q.	O.S. Manoeuvre Per.de.Serv.
Minimum (1)	45,3	24,1	46,9	60,6	44,7	46,7	41,6	46,0
Maximum (2)	59,6	38,8	58,0	66,0	63,4	57,1	63,3	54,0

- (1) "Fermeture" de l'entreprise et "roulement" (cf. tableau II.11)
 (2) "Fermeture", "roulement" et "avec conjoint".

L'hypothèse maximaliste renforce évidemment l'ensemble des contraintes professionnelles puisque celles-ci atteignent près de 60 % des motifs essentiels pour toutes les catégories sauf pour les professions libérales qui, plus maîtresses de leur emploi du temps, sont moins liées par leur activité pour choisir leurs vacances.

En conclusion de ce chapitre, il ressort avant tout que bien que la fermeture de l'entreprise n'impose le départ en congés que dans 20 % des cas environ, les contraintes professionnelles sont très importantes. La fermeture et les autres modes plus ou moins astreignants de détermination des congés dans l'entreprise varient sensiblement selon qu'il s'agit du secteur public ou du secteur privé et selon les branches d'activité.

Comme on peut s'y attendre, les personnes seules et les professions libérales disposent de plus de degrés de liberté que les autres catégories. Pour les couples avec une double profession les motivations professionnelles se cumulent et rendent plus difficile l'harmonisation des dates de départ du ménage, voire compromettre parfois celui-ci.

Toutes les autres raisons qui jouent un rôle dans la détermination de ces vacances viennent loin après les contraintes professionnelles, sauf pour les ménages avec des enfants scolarisés qui estiment dans 20 % des cas, prioritaire de passer les congés avec eux.

A la lumière de ces résultats, on peut estimer que, compte tenu du poids que font peser les contraintes institutionnelles (professionnelles et scolaires) et que les ménages peuvent donc difficilement modifier eux-mêmes, celles-ci sont génératrices d'habitudes issues des solutions constamment reprises soit pour tourner ces contraintes soit pour les minimiser.

CHAPITRE III

LES PARTANTS ET LES NON-PARTANTS

LES PARTANTS ET LES NON-PARTANTS

Une population aussi importante et surtout aussi complexe que celle de la Région Parisienne réclame une description assez fine pour faire ressortir à la fois les comportements et les facteurs qui interviennent dans la décision de partir en vacances.

Dans ce chapitre on analysera les comportements et les habitudes. On examinera en premier lieu les départs au cours des années antérieures à 1977 et ensuite la régularité des dates de départ, des fréquentations des mêmes lieux du décalage, entre le jour de début des congés et celui du départ effectif. Cette partie de l'étude revêt une grande importance dès lors que l'étude ne vise pas seulement à décrire des comportements passés mais aussi à rechercher comment ceux-ci peuvent être modifiés. En effet, si la régularité des vacances apparaît comme le résultat des seules contraintes dues au travail et à la famille, les scénarios pourront amener des modifications d'une assez vaste ampleur par rapport aux comportements antérieurs. A l'inverse si cette régularité provient d'une inertie propre aux ménages, les scénarios risquent alors de manquer de pouvoir prospectif. Enfin, des comportements très irréguliers dans le temps peuvent induire dans ces mêmes scénarios des fluctuations importantes et ne plus avoir alors qu'une signification anecdotique.

Enfin on s'efforcera de faire apparaître les raisons principales pour lesquelles une partie non négligeable de l'échantillon n'a pas pris de vacances au cours de l'été 1977.

III.1 - LES DEPARTS EN VACANCES EN 1977

La première étape de l'enquête consiste à déterminer " le rythme " des départs pour observer comment ceux-ci se sont distribués ou fractionnés au long de 1977. Certains sont en effet considérés comme plus importants pour l'étude dans la mesure où ils ont été pris en été c'est-à-dire à une période où l'étalement des vacances est le moins bien réalisé dans la pratique.

La question posée aux chefs de ménage avait pour objet de faire préciser ces modalités de départ selon qu'ils :

- . n'étaient pas partis en 1977 (les non partants) 13,3 % des réponses
- . étaient partis pendant l'été seulement entre le 1er Mai et le 30 Septembre 44,2 % des réponses
- . étaient partis uniquement pendant une autre période, nous dirons hors saison 3,6 % des réponses
- . étaient partis à la fois en été et hors saison 39,0 % des réponses

Le seuil de durée que nous avons choisi pour caractériser les vacances est le " séjour d'au moins une semaine " passé hors du domicile. Cette définition est plus stricte que celle retenue par l'INSEE et le Commissariat au Tourisme qui prennent en compte tous " les séjours de quatre jours consécutifs ou davantage".

Ces proportions sont à rapprocher des statistiques du Tourisme qui s'appliquent à l'ensemble des individus composant les ménages ordinaires alors que dans l'enquête on ne retient pour l'instant que les seuls départs des chefs de ménage. Les statistiques du Tourisme donnent les résultats suivants pour 1977:

TAUX DE DEPART EN VACANCES

	ETE	HIVER	ENSEMBLE DE L'ANNEE
Ville de Paris	82,6%	17,7%	85,7%
Complexe résidentiel de l'agglomération Parisienne	81,4%	14,6%	83,6%
France entière	50,7%	14,6%	53,3%

L'enquête aboutit à un taux de départ de 86,7%, donc assez cohérent avec celui du Tourisme puisque les inactifs et les exploitants agricoles, dont le taux de départ est faible, ne figurent pas dans l'échantillon.

Parmi les critères de croisement utilisés, certains sur lesquels on insistera donnent des informations intéressantes alors que pour d'autres les différences ne sont pas significatives.

III.1.1 - Les catégories socio-professionnelles du chef de ménage

(Tableau N° III.1)

Ces catégories sont un indicateur de position de l'enquête dans l'entreprise en relation avec la fonction qu'il y occupe, et le plus ou moins grand degré de liberté des enquêtés à partir en vacances qui s'ensuit.

. Les non partants se recrutent surtout chez les OS, les manoeuvres et personnels de service (plus de deux fois la moyenne de la région) et chez les industriels et artisans.

. Les départs en été seulement sont très nombreux pour les contremaîtres et ouvriers qualifiés, les OS et personnels de service ainsi que chez les industriels et artisans. En revanche, les professions libérales, les cadres supérieurs et moyens ainsi que les employés, concentrent moins leurs vacances sur cette seule période.

. Les départs hors saison seulement sont dans l'ensemble très faibles. Tout au plus apparaissent-ils plus fréquents chez les employés et les OS, manoeuvres et personnels de service. Pour les autres catégories socio-professionnelles, ces vacances prises exclusivement l'hiver tendent à être plutôt l'exception.

. Les départs à la fois en hiver et hors saison s'observent dans deux sortes de populations. Parmi ceux qui ont le pouvoir de répartir leurs vacances au long de l'année, on note les professions libérales, les cadres supérieurs et moyens, les employés. Dans les trois autres catégories socio-professionnelles, le choix des périodes de vacances est plus restrictif. Un quart seulement bénéficie du système des vacances multiples. Pour les autres enquêtés de ces mêmes catégories socio-professionnelles, l'alternative se poserait ainsi en termes plus ou moins rigoureux: partir une fois c'est déjà bien, deux fois cela paraît inaccessible ou pour le moins rare.

Les catégories socio-professionnelles délimitent des groupes distincts par leur choix des périodes de vacances pour des raisons tenant à la fois à la fonction dans l'entreprise et à un effet de revenu.

TABLEAU N° III.1

LES DEPARTS EN VACANCES EN 1977

(En fonction de la Catégorie Socio-Professionnelle du chef de ménage)

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE OUV. QUALIFIE		OS.MANOEVRE PERS.DE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	40		187		83		343		242		329		293	
Aucun départ.....	201	13,3	2	5,7	8	4,5	13	15,6	15	4,5	34	14,2	44	13,4	84	28,6
Eté seulement	670	44,2	14	34,2	59	31,4	44	53,1	132	38,6	87	35,9	194	58,8	140	47,9
Hors saisons seulem.	54	3,6	2	4,5	2	1,1	3	3,8	12	3,5	14	5,8	9	2,6	13	4,4
Eté et hors saisons	591	39,0	22	55,6	118	63,0	23	27,5	183	53,4	107	44,1	83	25,1	56	19,2
PONDERATION.....	100		2,6		12,3		5,5		22,6		15,9		21,7		19,3	

III.1.2 - L'effet du revenu (Tableau N° III.2)

Le taux de départ n'est pas obligatoirement lié au revenu et même lorsque celui-ci est faible, il ne suffit pas à expliquer totalement le nombre important des non-partants.

On verra ultérieurement que les causes sont souvent d'origine professionnelle ou familiale.

Il faut surtout faire remarquer à quel point le terme vacances peut paraître ambigu car il englobe des réalités hétérogènes. D'autre part, ainsi qu'on l'a déjà souligné, le concept même de revenu et sa mesure tels qu'ils ont été retenus dans l'enquête ne peuvent prétendre à une grande précision. Les résultats ci-dessous sont donnés surtout à titre indicatif.

. Les non-partants sont presque deux fois plus nombreux que la moyenne tant qu'un revenu annuel de 40.000F n'est pas atteint. Ensuite le taux de non-départ diminue progressivement.

. Les départs en été seulement se situent sur un palier d'environ 45% correspondant à la fréquence moyenne jusqu'au revenu de 40.000F par an. Ils atteignent un maximum entre 40.000 et 50.000F, puis diminuent ensuite régulièrement au fur et mesure que le revenu déclaré augmente.

Tout en demeurant relativement faibles pour toutes les classes de revenus, les départs en hors saison sont presque deux fois plus nombreux que la moyenne jusqu'à 30.000F, et leur nombre va en se réduisant. Ainsi pour d'assez nombreuses enquêtes, les seules vacances d'hiver deviennent une sorte de pis-aller, faute d'un revenu suffisant. Rappelons que ces vacances sont caractéristiques des employés et des ouvriers non qualifiés.

. Les départs à la fois en été et hors saison permettent de distinguer à nouveau deux catégories de ménages. Environ le quart de ceux qui disposent d'un revenu allant jusqu'à 40.000F par an répartissent leurs vacances au cours de l'année. Au-delà de ce seuil de revenu, le taux de vacances multiples augmente en raison de l'accroissement du revenu pour atteindre près des deux tiers dans la tranche de 120.000 F et plus.

III.1.3 - L'influence du secteur économique (Tableau N° III.3)

Le secteur économique auquel appartient l'établissement du Chef de Ménage permet d'appréhender les formes " d'institutionnalisation " des départs en vacances. L'intitulé des colonnes a été simplifié et on se reportera à la nomenclature plus complète qui a été fournie en annexe. Enfin, dans certains secteurs économiques les effectifs sont parfois peu nombreux et ne peuvent être interprétés qu'avec grande réserve.

TABLEAU N° III.2

LES DEPARTS EN VACANCES EN 1977

(En fonction du revenu annuel brut du ménage)

	EFFECTIF TOTAL		- de 20.000 F		de 20 à 30.000 F		de 30 à 40.000 F		de 40 à 50.000 F		de 50 à 80.000 F		de 80 à 120.000 F		+ de 120.000F		N R	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 547	100,0%	74		156		214		221		389		192		100		171	
Aucun départ	201	13,3%	16	21,2%	39	25,1%	51	23,8%	27	12,4%	29	7,5%	13	7,0%	3	2,6%	23	13,4%
Eté seulement	670	44,2%	34	46,6%	69	44,3%	97	45,4%	115	52,1%	167	42,9%	76	39,3%	30	30,0%	81	47,6%
Hiver seulement	54	3,6%	5	6,9%	10	6,3%	10	4,6%	3	1,3%	14	3,6%	4	2,2%	3	2,6%	6	3,5%
Eté et Hors saison.....	591	39,0%	19	25,3%	38	24,3%	56	26,2%	75	34,1%	179	46,0%	99	51,5%	65	64,8%	61	35,5%
PONDERATION	100		5,5		11,6		15,9		16,4		28,9		14,3		7,4		12,7	

T A B L E A U N° III.3

LES DEPARTS EN VACANCES EN 1977

(selon le secteur économique auquel appartient l'établissement du chef de ménage)

	EFFECTIF TOTAL		AGRIC. ALIM.		ENERGIE		SIDER.		VERRE CHIMIE		CONST. MECANIQUE		CONST. ELECTRIQUE		CONST. AUTO		IND. TEXTILE		IND. DU BOIS		IND. POLYGRAPH.		AUTRES. IND.		BTB GENIE CIVIL		GROS ALIMEN.		DETAIL ALIMEN.		GROS NON ALIMEN.	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	517	100,0	(24)		49		(35)		62		67		93		41		(95)		(15)		50		(18)		124		(9)		(33)		(9)	
Aucun départ	201	13,3	6	24,4	3	6,8	5	15,0	12	18,6	12	18,6	6	6,7	7	16,5	5	35,0	2	10,8	8	16,4	1	8,5	17	13,6	2	26,1	7	19,8	0	
Été seulement	670	44,2	11	46,9	20	40,9	18	51,7	33	53,2	42	62,1	55	58,6	17	41,2	5	36,2	8	53,7	21	41,3	6	34,5	69	56,0	5	57,8	20	59,9	5	55,5
Hors saisons seulement	54	3,6	2	6,8	1	1,8	1	2,3	1	1,9	1	1,9	0	0	2	4,0	0	0	0	1	2,5	2	13,0	7	5,7	0	0	2	4,7	0		
Été et hors saisons**	591	39,0	5	21,9	25	50,4	11	31,0	16	26,3	12	17,4	32	34,6	16	38,4	4	28,8	5	35,5	20	39,8	8	44,0	31	24,7	2	16,1	5	15,7	4	41,5
PONDERATION	100		1,6		3,3		2,3		4,1		4,5		6,2		2,8		1,0		1,0		3,3		1,2		8,2		0,6		2,2		0,6	

	DETAIL NON ALIM.		NON ALIMEN.		OMM. MULTIPLE		HOTEL CAFE		TRANS PORTS		TRANSMISS. POSTE		SERVICE MARCHAND.		ETABL. FINANCIER		ADMI. ECONOMIQUE		TV/RADIO SPECTACLES		HYGIENE SANTE		SERVICE DOMES.		ENSEIG. EDUCATION		LETTRES SCIENC.		PROP. LIBERALE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	87		(1)		(13)		43		92		43		77		85		139		(26)		69		(23)		94		43		(38)	
Aucun départ	14	15,5	0		2	13,5	9	21,8	9	10,1	4	9,6	6	7,5	3	3,1	22	16,0	7	25,6	11	16,6	7	30,7	7	7,5	3	7,2	3	9,0
Été seulement	50	57,2	0		7	51,6	18	43,3	32	35,0	17	38,6	29	37,5	27	32,2	46	33,3	12	44,9	30	43,4	14	59,3	22	23,0	14	33,3	17	44,4
Hors saisons seulement	3	3,5	0		0	0	4	8,3	2	2,0	3	8,0	1	1,5	5	5,9	4	2,6	0	0	3	4,7	0	0	3	3,3	6	14,5	1	1,7
Été et hors saisons	21	23,8	1	100,0	4	35,0	11	26,5	49	52,9	19	43,8	41	53,5	50	58,8	67	48,1	8	29,5	24	35,3	2	10,0	62	66,3	19	45,0	17	44,8
PONDERATION	5,8		0,0		0,8		2,8		6,1		2,9		5,1		5,7		9,3		1,7		4,6		1,6		6,3		2,8		2,5	

Ces formes différentes d'institutionnalisation des départs en vacances sont liées :

- . au nombre de consommateurs à desservir - Leur absence incite alors les grossistes et les magasins de détail, de même que les personnels de service et spectacles, à avoir des taux de départ en été seulement nettement supérieurs à la moyenne.
- . aux exigences de la fabrication - Dans la construction mécanique, électrique, l'industrie du bois, du verre et de la chimie, la sidérurgie, le bâtiment, les départs en été seulement sont sensiblement plus élevés que la moyenne. L'industrie automobile présente toutefois un cas particulier dû certainement à une sous-représentation dans l'enquête des travailleurs immigrés, employés surtout aux activités de fabrication et de montage. S'ils étaient bien représentés, le taux de départ en été seulement dépasserait probablement les 41,2 % observés.
- . aux exigences du fonctionnement du service au cours de l'année - Dans l'énergie, les transports, les transmissions et la poste, les administrations économiques, les établissements financiers, les départs en été seulement se situent distinctement en dessous de la moyenne.

Il apparaît que les taux de départ en vacances hors saison étant toujours faibles, l'influence du secteur économique se caractérise le plus souvent par une alternative entre vacances d'été seulement dûes en grande partie aux fermetures obligatoires et vacances réparties entre l'été et hors saison. Ces dernières seraient alors le résultat d'une pratique de congés par roulement assez bien établie et du niveau des revenus à l'intérieur de la branche.

Ainsi, l'appartenance à un secteur économique déterminé induit une modulation des taux de départ qui définit assez bien celui-ci. Le cas de l'enseignement en est l'exemple le plus caractéristique.

Néanmoins, le taux de non partants reste élevé, en particulier pour les salariés de l'industrie agricole et alimentaire et de certains secteurs industriels (verre, construction mécanique, industrie polygraphique), du commerce alimentaire, des hôtels et des cafés, des administrations économiques et enfin des services domestiques. C'est semble-t-il dans la construction électrique et aéronautique et les établissements financiers qu'on rencontre le moins de non-partants. On peut même avancer l'hypothèse que si tous les salariés de la Région Parisienne avaient des modalités de départ en vacances analogues à celles des établissements financiers, le problème de l'étalement des vacances serait plus simple à résoudre.

Enfin, pour les professions libérales, on observe relativement moins de non-départs et de vacances hors saison seulement et davantage de vacances prises à la fois en hiver et en été.

III.1.4. - L'INFLUENCE DU SEXE DU CHEF DE MENAGE (TABLEAU N°III.4)

Les femmes, en leur qualité de chef de ménage, sont relativement plus nombreuses que les hommes à ne pas partir du tout. Elles sont aussi moins nombreuses à partir en été seulement. En revanche, elles prennent davantage de congés en hiver ainsi que de vacances fractionnées en été et hors saison. Elles tendent à constituer une population particulière qu'il sera important d'étudier par la suite, car il semble bien qu'il y ait deux catégories de femmes chefs de ménage. Les unes sont jeunes, célibataires, sans enfant, les autres sont plus âgées et ont des enfants à charge. Cette partition induit des comportements de vacances différents.

D'autres critères de croisement ont été étudiés (l'âge du chef de ménage, les contraintes familiales (T 1), la composition familiale (T 2), le statut du chef de ménage (T 3). Les chiffres obtenus sont peu significatifs en raison de la faible dispersion des réponses.

III.2 - LA REGULARITE DES DEPARTS AU COURS DES ANNEES PRECEDENTES

Pour cette partie de l'analyse, la terminologie des vacances doit être affinée : on appellera dorénavant vacances d'été une période d'au moins une semaine passée en dehors du domicile principal de l'enquêté entre le 1er Mai et le 30 Septembre.

La question suivante était alors posée :

"Au cours des cinq années précédentes (c'est-à-dire de 1972 à 1976) êtes-vous partis en vacances d'été ?".

III.2.1 - L'influence de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (Tableau N°III.5)

On remarque d'abord que les trois quarts des habitants de la Région Parisienne partent avec régularité tous les ans. Trois sur quatre sont partis en vacances d'été de 1972 à 1976. Toutefois, la proportion est sensiblement plus faible pour les contremaîtres, ouvriers et personnels de service, mais ce sont parmi ces mêmes populations que l'on trouve le plus de chefs de ménage qui ne sont partis que trois ou quatre fois ou qui ne sont partis qu'épisodiquement, c'est-à-dire une fois ou deux. Les professions libérales ont un profil particulier puisque les trois quarts sont partis tous les ans mais 15 % ne sont partis qu'une ou deux fois. Enfin, parmi les enquêtés qui ne sont jamais partis au cours de ces cinq années, les industriels et artisans d'une part, les ouvriers non qualifiés et personnels de service d'autre part, sont en proportion double de celui de la moyenne régionale.

T A B L E A U N° III.4

LES DEPARTS EN VACANCES DE 1977 et LE SEXE DU CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF TOTAL		HOMME		FEMME	
	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	1 254	100,0	263	100,0
Aucun départ.....	201	13,3	156	12,4	46	17,3
Eté seulement.....	670	44,2	570	45,5	99	37,8
Hors saison seulem.	54	3,6	43	3,4	12	4,4
Eté et hors saison	591	39,0	485	38,7	107	40,5
PONDERATION.....	100		82,7		17,3	

T A B L E A U N° III.5

LA REGULARITE DES DEPARTS D'ETE DANS LE TEMPS
(en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage)

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE O. Q.		OS, PERSONNEL DE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	40	100,0	187	100,0	83	100,0	343	100,0	242	100,0	329	100,0	293	100,0
Tous les ans ...	1 121	73,9	31	77,5	166	88,8	60	72,3	283	82,5	185	76,5	227	69,0	167	57,0
3 ou 4 ans	153	10,1	2	5,0	12	6,4	7	8,5	28	8,2	23	9,5	43	13,1	37	12,6
1 ou 2 ans	163	10,7	6	15,0	5	2,7	8	9,6	25	7,4	21	8,7	43	13,1	54	18,4
Jamais	81	5,3	1	2,5	3	1,7	8	9,6	6	1,9	12	5,3	16	4,8	34	12,0
PONDERATION ...	100		2,6		12,3		5,5		22,6		15,9		21,7		19,3	

III.2.2 - L'influence de l'âge du chef de ménage (Tableau N° III.6)

C'est au-delà de 25 ans que l'habitude de partir en été régulièrement tous les ans s'acquiert, puis elle se développe avec l'âge. Par rapport à la moyenne régionale, la faible fréquence des départs réguliers au cours des cinq années, semble être une caractéristique des chefs de ménage les plus jeunes qui sont pourtant des actifs. Elle s'observe également entre 25 et 44 ans pour des raisons liées vraisemblablement à des naissances d'enfants.

Enfin, parmi ceux qui ne sont pas partis en été au cours de la période des 5 ans, on relève, outre les jeunes, des enquêtés ayant plus de 45 ans.

III.3 - LES HABITUDES DE DEPART EN VACANCES

Les départs de 1977 ne sont qu'une des facettes de la prise de vacances. Ils doivent être rapprochés des habitudes qui ont pu être prises de manière à déterminer si le comportement des ménages connaît une certaine répétitivité, ou s'il est relativement discrétionnaire. Les réponses obtenues contribueront à l'interprétation des scénarios de vacances proposées dans le questionnaire.

Il nous a paru pertinent de ne retenir que les réponses des ménages partis au moins trois fois entre 1972 et 1976, en considérant qu'en deçà de ce seuil, on ne peut valablement parler d'habitudes: "Une fois n'est pas coutume".

III.3.1 - La stabilité des dates de départ

La question posée était "Partez-vous toujours en vacances d'été, à peu près à la même date ?" - OUI - NON.

III.3.11 - L'influence de la catégorie socio-professionnelle (Tableau N° III.7)

Dans l'ensemble, deux chefs de ménage sur trois estiment avoir l'habitude de partir à la même date, on peut donc à juste titre s'interroger sur la pesanteur des comportements.

Les cadres supérieurs, les industriels et artisans ainsi que les contre-maîtres sont les enquêtés pour lesquels l'habitude de partir à une date régulière est la plus solidement ancrée. A l'inverse, parmi les populations partant à des dates variées, on citera les employés suivis des professions libérales. Les cadres moyens et les ouvriers spécialisés et manoeuvres sont dans une situation intermédiaire voisine de la moyenne.

T A B L E A U N° III.6

LA REGULARITE DES DEPARTS D'ETE DANS LE TEMPS

(en fonction de l'âge du chef de ménage)

	EFFECTIF TOTAL		- DE 25 ANS		DE 25 A 34 ANS		DE 35 A 44 ANS		DE 45 A 54 ANS		55 ANS ET PLUS		NR	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	163	100,0	419	100,0	322	100,0	381	100,0	229	100,0	2	
Tous les ans ...	1 121	73,9	95	58,3	301	72,1	244	75,5	291	76,4	188	81,7	1	
3 ou 4 ans	153	10,1	26	16,0	49	11,7	28	8,7	33	8,7	17	7,4	1	
1 ou 2 ans.....	163	10,7	30	18,3	51	12,2	39	12,1	30	7,9	12	5,2		
Jamais	81	5,3	12	7,4	17	4,0	12	3,7	27	7,0	13	5,7		
PONDERATION		100		10,7		27,6		21,3		25,1		15,2		0,1

T A B L E A U N° III.7

LES HABITUDES DE DATE DE DEPART EN VACANCES D'ETE SOUS L-INFLUENCE DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE OUV. QUALIFIE		OS. MANOEUVRE PERS. DE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 134	100,0	31	100,0	168	100,0	59	100,0	289	100,0	181	100,0	241	100,0	165	100,0
Partent à la même date	760	67,0	18	58,1	123	73,2	45	76,3	181	62,6	98	54,1	189	78,4	106	64,2
Partent à des dates variées	374	33,0	13	41,9	45	26,8	14	23,7	108	37,4	83	45,9	52	21,6	59	35,8
PONDERATION	100		2,7		14,8		5,2		25,5		16,0		21,3		14,5	

L'analyse par âge montre que les plus jeunes (jusqu'à 34 ans) ont tendance à partir davantage à des dates variées alors que les éléments plus âgés sont plus attachés à des dates de départ stables.

En revanche, l'influence du sexe du chef de ménage n'apporte pas de modifications appréciables aux pourcentages qui demeurent très voisins.

III.3.12 - L'influence de la composition familiale T 2 (Tableau N° III.8)

On s'attendrait à ce que les familles qui n'ont pas d'enfants ou les célibataires sans enfant aient tendance à partir à des dates variées, alors que les ménages qui ont des enfants soient tenus par la contrainte des vacances scolaires à partir à des dates immuables. Or, ce n'est pas exactement le cas.

Les couples sans enfant partent régulièrement aux mêmes dates dans la même proportion que les couples avec enfants. Seuls les célibataires, et en particulier ceux qui n'ont pas d'enfant, ont l'habitude de partir en plus grand nombre à des dates variées.

On commence à sentir l'inter relation des contraintes entre les dates de départ dans l'entreprise (obligation professionnelle) et celles qui découlent de la composition familiale.

III.3.13 - L'influence de la fermeture de l'établissement (Tableau N° III.9)

Parmi les enquêtés à qui la fermeture de leur établissement impose des dates de congés déterminés, près de 90 %, prennent régulièrement leurs vacances à la même date, le solde des réponses résulte probablement des décalages annuels des fermetures.

En revanche, pour le plus grand nombre des enquêtés qui ne sont pas affectés par des dates de congé imposées par l'entreprise, 39 % partent à des dates variées alors que 61 % des enquêtés placés dans la même situation prennent régulièrement leurs vacances aux mêmes dates.

On peut donc dire que "l'abonnement aux mêmes dates de départ" est un fait qui caractérise deux tiers des ménages de la Région Parisienne et qu'il n'est sans doute pas lié aux seuls problèmes de locations et de fermetures d'entreprises. Son origine est probablement due à d'autres facteurs de comportement incluant une dimension psycho-sociologique dont les arbitrages entre époux sont un des aspects importants.

T A B L E A U N° III.8

LES HABITUDES DE DATE DE DEPART EN VACANCES D'ETE
SOUS L'INFLUENCE DE LA COMPOSITION FAMILIALE (T2)

	EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE SANS ENFANT		MARIE AVEC ENFANTS		CELIBATAIRE AVEC ENFANTS		MARIE SANS ENFANT	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 232	100,0	312	100,0	555	100,0	60	100,0	305	100,0
Partent à la même date	808	65,5	172	55,1	384	69,2	40	66,6	211	69,2
Partent à des dates variées	425	34,5	140	44,9	171	30,8	20	33,4	94	30,8
PONDERATION	100		25,3		45,0		4,9		24,8	

T A B L E A U N° III.9

LES HABITUDES DE DATE DE DEPART EN VACANCES SOUS L'INFLUENCE DE LA FERMETURE
(TOTALE ou PARTIELLE) DE L'ETABLISSEMENT DANS LEQUEL TRAVAILLE LE CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF TOTAL		DATES DE CONGE DU CHEF DE MENAGE			
			IMPOSEES		NON IMPOSEES	
	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 134	100,0	195	100,0	711	100,0
Partent à la même date	760	67,0	173	88,7	431	60,6
Partent à des dates variées	374	33,0	22	12,3	280	39,4
PONDERATION	100		17,2		62,8	

III.3.2. - La régularité des lieux de séjour

Cette grande stabilité dans le temps observée pour les dates de départ, se retrouve - t - elle en ce qui concerne le choix du lieu (Région, pays) où se dérouleront ces vacances ? La réponse est finalement affirmative. Alors que dans le cas des dates, on trouvait des proportions de 67 et 33 %, en ce qui concerne les lieux on obtient 47 % des vacances aux mêmes endroits contre 53 % en des lieux variés. Cette fidélité dans le choix des mêmes lieux est susceptible, comme on le verra, de découler des modes d'hébergement retenus.

III.3.21 - L'influence de la catégorie socio-professionnelle (Tableau N° III.10)

Quatre catégories de population déclarent, en majorité, retourner régulièrement aux mêmes endroits : les professions libérales et les indépendants d'une part, les contremaîtres, les ouvriers et personnels de service d'autre part. En revanche, le changement des lieux de vacances est une des caractéristiques des cadres supérieurs et moyens ainsi que des employés.

Ces comportements différents permettent d'avancer quelques interprétations relatives à l'accès aux vacances sur le plan de la régularité du choix des lieux de séjour.

- . Les professions libérales, les indépendants qui disposent souvent d'un capital placé en hébergement de vacances, essentiellement les résidences secondaires, sont tout naturellement incités à revenir sur les mêmes lieux.
- . Les cadres supérieurs et moyens, les employés partent en vacances parce que celles-ci sont devenues pour nombre d'entre eux un produit de consommation qu'il importe de prendre conformément à un certain modèle socio-culturel. Elles revêtent alors souvent un caractère ostentatoire notamment en variant les lieux de séjour.
- . Pour les contremaîtres et les ouvriers, dont les revenus sont plus faibles, les vacances correspondent d'abord à la détente, au repos par rapport à un travail souvent pénible. Elles n'impliquent pas alors le désir de varier les lieux de séjour.

Cette mobilité à l'égard des lieux de vacances est aussi l'apanage des chefs de ménage ayant moins de 35 ans. Au-delà, elle décroît en liaison sans doute avec l'augmentation du taux de possession de résidence secondaire. De même, les femmes chefs de ménage sont plus soucieuses de varier leurs lieux de séjour que les hommes.

T A B L E A U N° III.10

LES HABITUDES DE LIEUX DE SEJOUR DE VACANDES D'ETE
SOUS L'INFLUENCE DE LA C.S.P. du CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE OUV. QUALIFIE		OS.MANOEUVRE PERS.DE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 133	100,0	31	100,0	168	100	60	100,0	289	100,0	180	100,0	240	100,0	165	100,0
Retournent aux mêmes endroits	539	47,6	18	58,1	74	44,0	35	58,3	118	40,8	72	40,0	125	52,1	97	58,8
Variet leurs lieux de vacances	594	52,4	13	41,9	94	56,0	25	41,7	171	59,2	108	60,0	115	47,9	68	41,2
PONDERATION	100		2,7		14,8		5,3		25,5		15,9		21,2		14,6	

III.3.22 - L'influence de la composition familiale (Tableau N° III.11)

Ce sont les célibataires, sans enfant, qui varient habituellement le plus leurs lieux de séjour, alors que la fidélité aux mêmes endroits est davantage la règle des célibataires avec enfants ou des couples avec ou sans enfant.

Si l'on retire les célibataires sans enfant de ce tableau, on constate que la fidélité de ces dernières catégories de ménage atteint 50,4 %.

III.3.3 - La constance dans le choix du jour de départ

Comme les habitants de la Région Parisienne connaissent les inconvénients des départs massifs et simultanés, il est intéressant de chercher à connaître leur comportement habituel : partent-ils dès le début de leurs vacances ou au contraire diffèrent-ils de quelques jours leurs départs ? 7 ménages sur 10 choisissent la première solution, ce qui ne manque pas de déclencher les "embouteillages" que l'on connaît dès que les départs coïncident avec des jours non ouvrables. A l'inverse un décalage de quelques jours réduit, certes, les vacances, mais procure une plus grande sécurité, mais il n'est retenu que par 30 % des ménages.

III.3.31 - L'influence du nombre de semaines de vacances (Tableau N° III.12)

Lorsque les congés principaux d'été atteignent des durées de trois et de quatre semaines, 3 chefs de ménage sur 4 partent dès le début de leurs congés pour en profiter au maximum ou bénéficient des facilités d'hébergement qu'ils ont pu réserver (location, camping).

Hors de cette durée, le décalage devient plus important ce qui fait qu'une partie des vacances se transforme en congé pris au domicile.

On remarque que les vacances d'été durant trois semaines et plus sont le fait de 84,3 % des ménages interrogés sur ce point et que les vacances de quatre semaines représentent à elles seules 51 % de ce même effectif total.

III.3.32 - L'influence de la date de départ effective (Tableau N° III.13)

On notera tout d'abord que près de 37 % des chefs de ménage enquêtés partent effectivement en vacances en Juillet et que cette proportion dépasse

T A B L E A U N° III.11

LES HABITUDES DE LIEUX DE SEJOUR DE VACANCES D'ETE
SOUS L'INFLUENCE DE LA COMPOSITION FAMILIALE (T2)

	EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE SANS ENFANT		MARIE AVEC ENFANTS		CELIBATAIRE AVEC ENFANTS		MARIE SANS ENFANT	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 133	100,0	284	100,0	506	100,0	51	100,0	291	100,0
Retournent aux mêmes endroits.	539	47,6	110	38,7	255	50,4	25	49,0	148	50,9
Varient leurs lieux de vacances	594	53,4	174	61,3	251	49,6	26	51,0	143	49,1
PONDERATION	100		25,1		44,7		4,5		25,7	

T A B L E A U N° III.12

LES HABITUDES DE CHOIX DE JOUR DE DEPART EN VACANCES D'ETE
SOUS L'INFLUENCE DU NOMBRE DE SEMAINES DE VACANCES EFFECTIVEMENT PRISES

	EFFECTIF		1 SEMAINE		2 SEMAINES		3 SEMAINES		4 SEMAINES		5 SEMAINES ET PLUS	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF ...	1 131	100,0	45	100,0	133	100,0	244	100,0	577	100,0	133	100,0
Partent dès le début des vac.	807	71,4	28	62,2	88	66,2	181	74,2	432	74,9	79	59,4
Partent quel- ques jours après	324	28,6	17	37,8	45	33,8	63	25,8	145	23,1	59	40,6
PONDERATION	100		4,0		11,7		21,6		51,0		11,7	

T A B L E A U N° III.13

LES HABITUDES DE CHOIX DU JOUR DE DEPART EN VACANCES D'ETE

SOUS L'INFLUENCE DE LA DATE DE DEPART EFFECTIVE EN VACANCES

	EFFECTIF		MAI		J U I N				J U I L L E T				A O U T				S E P T E M B R E	
	NB	%	NB	%	1 au 17		18 au 30		1 au 13		14 au 29		30/7 au 12		13 au 31		NB	%
					NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%		
EFFECTIF	1 122	100,0	29	100,0	48	100,0	46	100,0	225	100,0	187	100,0	427	100,0	103	100,0	58	100,0
Partent dès le début des vacances	798	71,1	26	89,7	36	75,0	38	82,6	158	70,7	130	69,5	307	71,9	71	68,9	32	55,2
Partent quelques jours après	323	28,9	3	10,3	12	25,0	8	17,4	65	29,3	57	30,5	120	28,1	32	31,1	26	44,8
PONDERATION		100,0		2,6		4,3		4,1		20,0		16,7		38,0		9,2		5,1
						8,4				36,7				47,2				5,1

47 % en Août. Ainsi 84 % des enquêtés concentrent la date de départ de leur congé principal sur deux mois, les trois autres mois de la saison d'été ne représentant que 16 %.

Moins les périodes de vacances sont encombrées (Mai et Juin) et plus les partants ont tendance à faire "coïncider" leurs jours de départ et le début de leurs vacances. La situation est toutefois modifiée en Septembre, car les départs sont nettement décalés par rapport à la date de début des vacances. Il semble se produire alors une certaine confusion entre congé à domicile et vacances prises à l'extérieur de celui-ci.

III.4 - LES CAUSES DE NON-DEPART PENDANT L'ETE 1977

Une attention particulière doit être réservée aux non-partants de l'été 1977. S'ils ne contribuent pas à aggraver les problèmes de l'étalement des vacances, ils sont néanmoins des touristes potentiels dont il importe d'étudier le comportement. On se reportera à l'étude réalisée par l'I F O P (Septembre - Novembre 1971) pour le Commissariat Général au Tourisme. "Les Français qui ne partent pas en vacances".

L'effectif de non-partants est ici de 267 chefs de ménage répartis entre 204 non-départs au total et 58 départs hors saison que les tableaux précédents faisaient apparaître. La différence de 5 provient de la fusion des réponses (départ de moins d'une semaine ou pas de vacances du tout).

Le questionnaire après avoir énuméré des saisons suffisamment générales demandait à chaque chef de ménage de citer celle qui l'avait principalement empêché de partir en vacances. Toutefois, 86 enquêtés soit 31,8 % de l'effectif des non-partants ont invoqué d'autres raisons qui seraient plutôt des motifs personnels qu'on pourrait qualifier d'accidentels, par exemple : "J'avais une succession à résoudre ..., il fallait aménager et repeindre la maison ...".

Pour ne pas risquer d'indisposer les enquêtés, nous nous étions abstenus d'aborder le problème du chômage considéré dans l'étalement des vacances comme une cause accidentelle.

Dans ces conditions, les tableaux ultérieurs seront présentés tantôt avec l'effectif total, tantôt avec un effectif réduit pour ne tenir compte que des réponses exprimées.

III.4.1 - Le comportement des non-partants

III.4.11 - L'influence des départs pris à une autre période de l'année (267 réponses) (Tableau N° III.14)

On constate un net clivage des réponses qui tend à définir deux catégories de population.

- Pour ceux qui sont partis hors saison viennent dans l'ordre après les "autres raisons", les raisons professionnelles liées au métier ensuite la préférence pour une autre période, puis des raisons familiales (état de santé, naissance, autre raison familiale), enfin "pas envie de partir en vacances cet été".

Deux motifs interviennent marginalement : le coût des vacances jugé trop élevé et l'impossibilité de fermer l'entreprise du chef de ménage.

- Pour les autres, l'ordre des réponses est nettement différent :

- En tout premier lieu, apparaît le coût trop élevé 38,7 %, suivi des "autres raisons".

- Interviennent ensuite à égalité les raisons familiales et pas envie de partir en vacances cet été. Puis on note les raisons professionnelles et enfin l'impossibilité de fermer l'entreprise du chef de ménage.

Il est symptomatique d'observer que la réponse "Impossibilité de faire coïncider les congés du mari avec ceux de son conjoint" n'apparaît qu'une seule fois et qu'elle est citée par un non-partant de l'été. Cette non-concordance des dates qui représente exactement 0,37 % des 267 réponses obtenues est en réalité négligeable. Les causes de non-départ ont d'autres origines que la non-concordance des congés des époux, qui finit presque toujours par aboutir à un arrangement.

III.4.12 - L'influence de la fréquence des départs entre 1972 et 1976 (267 réponses) (Tableau N° III.15)

L'historique du ménage, c'est-à-dire sa fréquence de départ en vacances d'été au cours des années 1972 à 1977, permet d'analyser avec plus de précision les causes de non-départ pendant l'été 1977.

Ainsi ceux qui ne sont pas partis en 1977, mais qui étaient partis au cours des cinq années précédentes, indiquent par ordre décroissant les "autres causes" puis les raisons professionnelles et le coût trop élevé. La sommation des pourcentages correspondant atteint 75,6 %.

T A B L E A U N° III.14

LES CAUSES DE NON-DEPART DE L'ETE 1977
ET L'INFLUENCE DES DEPARTS PRIS A UNE AUTRE EPOQUE DE L'ANNEE

	EFFECTIF TOTAL		PARTI		NON PARTI		N.R	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	267	100,0	58	100,0	204	100,0	5	
Raison familiale	28	10,5	7	12,1	21	10,3	-	
Pas de concordance	1	0,4	-		1	0,5	-	
Préfère autre période	10	3,7	10	17,3			-	
Coût trop élevé	81	30,3	1	1,7	79	38,7	1	20,0
Impossibilité de fermer	8	3,0	1	1,7	6	2,9	-	
Raison professionnelle	29	10,9	14	24,1	15	7,3	-	
Pas envie	25	9,4	4	6,9	21	10,3	-	
Autres raisons	86	31,8	21	36,2	61	30,0	4	80,0
PONDERATION	100		21,7		76,4		1,9	

T A B L E A U N° III.15

LES CAUSES DE NON DEPART DE L'ETE 1977
ET LA FREQUENCE DES DEPARTS EN VACANCES D'ETE ENTRE 1977 et 1976

	EFFECTIF TOTAL		TOUS LES ANS		3 OU 4 ANS		1 OU 2 ANS		JAMAIS PARTI	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	267	100,0	75	100,0	52	100,0	80	100,0	60	100,0
Raison familiale	28	10,5	6	8,0	11	21,2	4	5,1	6	10,0
Pas de concordance	1	0,4	-		-		1	1,3	1	1,7
Préfère autre période....	10	3,7	5	6,5	2	3,8	2	2,5	1	1,7
Coût trop élevé	81	30,2	9	12,0	12	23,1	31	39,2	28	46,7
Impossibilité de fermer...	8	3,0	1	1,9	-		3	3,8	3	5,0
Raison professionnelle ...	29	10,8	14	18,5	7	13,5	6	7,6	3	5,0
Pas envie	25	9,3	6	8,0	5	9,6	8	10,1	6	10,0
Autres raisons	86	32,1	34	45,1	15	28,8	24	30,4	12	20,0
PONDERATION.....	100		28,1		19,5		29,9		22,5	

Ceux qui ne sont pas partis en 1977, mais qui étaient partis précédemment trois ou quatre fois en été, donnent comme causes les "autres raisons", le coût trop élevé et enfin les raisons familiales. Le cumul des pourcentages de ces trois postes couvre 73,1 % des causes.

Pour ceux qui n'étaient pas partis en 1977, mais étaient partis antérieurement une fois ou deux, les réponses obtenues donnent dans l'ordre les "autres raisons", puis le coût trop élevé et enfin "pas envie de partir en 1977". Ces pourcentages atteignent au total presque 80 %.

Enfin, pour ceux qui ne sont partis ni en 1977, ni jamais au cours des cinq années précédentes, les réponses aux deux postes "coût trop élevé" et "autres raisons" fournissent 66,6 % des motifs du non-départ. Viennent ensuite les "raisons familiales" et "pas envie".

Moins les chefs de ménage ont l'habitude de partir en vacances et plus l'influence des "autres raisons" diminue. Ces facteurs considérés comme personnels ou accidentels, expliquent presque la moitié des causes dans la colonne "tous les ans", alors qu'ils ne représentent plus que le cinquième dans la colonne "jamais partis".

Il est également intéressant de souligner l'évolution des causes invoquées en fonction du nombre de départs dans le temps. Moins les enquêtés partent et plus ils invoquent l'argument du "coût trop élevé", entre les deux extrêmes, le poids de celui-ci est multiplié par 4. A l'inverse, moins régulièrement ils partent, et moins la raison professionnelle apparaît comme relativement peu importante.

Sa fréquence est divisée par 4. La préférence pour d'autres périodes diminue également avec la fréquence des départs en 5 ans. On observe ainsi qu'il existe "un noyau dur" d'enquêtés qui ont pris l'habitude de ne pas partir et qui semble ne pas trop en souffrir, comme nous le verrons.

Enfin, sur une période de 6 ans et pour les causes que nous venons d'indiquer, on constate que 28,1 % des chefs de ménage sont partis en été cinq années sur six, 19,5 % sont partis trois ou quatre fois, 30 % sont partis une fois ou deux, et 22,5 % ne sont jamais partis pendant cette période. Soit 4 % de l'ensemble des chefs de ménage interrogés.

Parmi les 201 chefs de ménages qui ne sont pas partis du tout en vacances en 1977, la majorité d'entre eux avait l'habitude de partir les années précédentes. Les causes qui les ont retenus en 1977 ont un caractère occasionnel qu'elles soient familiales, professionnelles, économiques ou autre.

Près de 58 % d'entre eux ont répondu au cours des scénarios posés dans le questionnaire, qu'en l'absence de contraintes professionnelles ou à l'occasion d'un étalement scolaire, ils partiraient en vacances. Le réalisme de cette affirmation est difficile à apprécier, et il serait trop rapide d'en déduire que près de 6 causes de non départ sur 10 ont des origines professionnelles ou scolaires.

A la centaine de ménages demeurant des inconditionnels du non départ, on a posé l'ultime scénario du questionnaire : "Quelle serait leur décision s'ils pouvaient disposer d'un mois de revenu supplémentaire" ? (1); 55 % d'entre eux se décideraient alors à partir en vacances. Au total seulement 3 % des enquêtés s'affirment absolument réfractaires aux vacances passées en dehors de leur domicile. Bien sûr ce résultat est spécifique des ménages actifs urbains de la Région Parisienne.

(1) Le très faible effectif concerné empêche de pousser l'analyse au-delà.

III.4.13 - L'influence de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (Tableau N° III.16)

Bien que l'effectif ait été réduit (182 réponses) pour mieux se limiter au champ des raisons proposées lors de l'enquête, il est à souligner que les taux de non départ sont très différents selon les professions comme le montre les coefficients de pondération. Ainsi les O.S. sont 16 fois plus nombreux à ne pas partir que les professions libérales.

Malgré la faiblesse des effectifs, une analyse plus fine permet d'analyser le comportement de ces différentes populations et les raisons de leur non départ en été.

- Le pouvoir de décision dans l'entreprise qui est généralement élevé pour les professions libérales, les cadres supérieurs, les industriels et artisans, fait apparaître que les non-départs sont principalement liés à l'impossibilité de fermer ou à des raisons professionnelles.
- L'appartenance à la "techno-structure" de l'entreprise est surtout le fait des cadres moyens et des employés. Elle explique les non-départs dûs aux causes précédentes.
- Le rôle joué dans la fabrication est une caractéristique des contremaîtres O.Q. et O.S. Les raisons professionnelles jouent alors un rôle relativement mineur. En revanche, le coût trop élevé devient un obstacle principal qui entraîne une double conséquence : une certaine résignation formulée en termes de "pas envie de partir cet été" ou "le choix d'une autre période".

III.4.14 - L'influence des contraintes familiales T 1 (Tableau N° III.17)

En cumulant les pourcentages relatifs aux trois principales raisons invoquées, il est possible de décrire les causes du non-départ de ces différentes catégories de ménage.

- Les ménages sans conjoint ni enfant mettent en avant le "coût trop élevé", les "raisons professionnelles" et "pas envie". Le total donne 84,4 % de l'effectif. On peut penser que parmi ces enquêtés figurent d'une part des personnes jeunes, débutant dans la vie active, ce qui explique à la fois les réponses "coût trop élevé" et les raisons professionnelles dues à une faible ancienneté dans l'établissement, d'autre part des personnes plus âgées (veuves, ...) pour lesquelles le coût trop élevé est souvent le réel motif du non-départ.
- Lorsque le mari est le seul conjoint à avoir une activité professionnelle et qu'il n'y a pas d'enfant scolarisé, le coût trop élevé des vacances reste une cause importante, ensuite apparaissent les raisons familiales et professionnelles. Le total donne 81,1 %. Là encore il semble s'agir de ménages jeunes ayant par surcroît des enfants en bas âges ou au contraire des ménages proches de la retraite. Or, on sait que les plus bas revenus sont aux deux extrêmes de l'échelle des âges.

T A B L E A U N° III.16

LES CAUSES DE NON DEPART DE L'ETE 1977
SOUS L'INFLUENCE DE LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE OQ		OS, PERSONNEL DE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	182	100,0	(4)	100,0	(7)	100,0	(13)	100,0	(22)	100,0	(27)	100,0	41	100,0	67	100,0
Raison familiale	28	15,4	-		1	14,5	1	7,7	6	27,3	8	29,6	8	19,5	5	7,5
Pas de concordance	1	0,5	-		-		-		1	4,5	-		-		-	
Préfère autre période	10	5,5	1	25,0	-		-		2	9,1	-		1	2,5	5	7,5
Coût trop élevé	81	44,5	-		2	28,5	1	7,7	2	9,1	8	29,6	24	58,5	44	65,7
Impossibilité de fermer	8	4,4	1	25,0	2	28,5	3	23,1	-		1	3,8	-		-	
Raison professionnel.	29	15,9	1	25,0	2	28,5	2	15,4	8	36,4	5	18,5	2	4,9	9	13,4
Pas envie	25	13,8	1	25,0	-		6	46,1	3	13,6	5	16,5	6	14,6	4	5,9
PONDERATION	100		2,2		3,8		7,2		12,2		14,9		22,7		37,0	

T A B L E A U N° III.17

LES CAUSES DE NON DEPART DE L'ETE 1977
SOUS L'INFLUENCE DES CONTRAINTES FAMILIALES(T 1)

	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROF. NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOL.		AVEC DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOL.		AVEC DOUBLE PROF. SANS ENFANT SCOL.	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	182		45	100,0	37	100,0	37	100,0	22	100,0	44	100,0
Raison familiale	28	15,4	4	8,9	7	18,9	5	13,5	3	13,6	10	22,7
Pas de concordance	1	0,5	-		-		-		1	4,5	1	2,3
Préfère autre période	10	5,5	3	6,7	3	8,1	1	2,7	1	4,5	2	4,6
Coût trop élevé	81	44,5	22	48,9	17	46,0	22	59,5	10	45,5	10	22,7
Impossibilité de fermer	8	4,4	-		1	2,7	3	8,1	1	4,5	4	9,1
Raison professionnel.	29	15,9	9	20,0	6	16,2	2	5,4	2	9,1	10	22,7
Pas envie	25	13,8	7	15,5	3	8,1	4	10,8	4	18,3	7	15,9
PONDERATION	100		24,3		20,0		20,0		11,9		23,8	

- . Lorsque le mari est le seul à avoir une activité professionnelle et qu'il y a des enfants scolarisés, le coût des vacances devient une cause déterminante (près de 60 %), suivie des raisons familiales et de "pas envie". Le total devient 83,8 %. Les parents renoncent à leurs vacances sans doute parfois pour permettre à leurs enfants d'en prendre et en ont pris vraisemblablement leur parti.
- . Si les deux conjoints ont une activité professionnelle et des enfants scolarisés, les mêmes causes se retrouvent, mais leur total diminue jusqu'à 77,4 %.
- . Si les deux conjoints ont des activités professionnelles mais pas d'enfant scolarisé, cette intensité des mêmes causes est à nouveau réduite à 68,1 %.

III.4.2 - La contrariété occasionnée par le non-départ

Connaissant les causes de non départ, il convient de demander comment celui-ci a été ressenti au cours de l'été 1977. Le chef de ménage en a-t-il été ennuyé ?

L'effectif est ramené à 234 en raison de 33 non-réponses et l'on obtient 27,8 % pour ceux qui se déclarent "très ennuyés", 27,3 % pour "un peu" et 44,9 % pour "pas du tout".

L'influence du sexe du ménage modifie cette structure de réponses. Les femmes chefs de ménage sont plus affectées (64,2 % pour "très" et "un peu") que les hommes (52,5 %).

III.4.3.- Le conjoint est-il parti en vacances d'été ? (Tableau N° III.18)

On a vu que parmi les causes de non-départ, l'impossibilité de faire coïncider les congés des époux n'était invoquée qu'une seule fois comme raison principale. Qu'en est-il du conjoint actif ou non actif lorsque le mari ne part pas ? Après déduction des enquêtés sans conjoint et les non-réponses, le taux de départ isolé du conjoint évolue autour de 20 %.

La présence d'enfants scolarisés induit des différences dans les taux de départ du conjoint.

T A B L E A U N° III.18

LE CONJOINT DU CHEF DE MENAGE NON PARTI EN VACANCES D'ETE

EST-IL PARTI EN ETE 1977 ?

CONSTRAINTES FAMILIALES (T 1)

	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROF. NI ENFANT SCOL.		SANS DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOL.		AVEC DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOL.		AVEC DOUBLE PROF. SANS ENFANT SCOL.	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	145	100,0	-		33	100,0	33	100,0	28	100,0	51	100,0
CONJOINT PARTI ..	30	20,7	-		6	18,2	5	15,2	5	17,9	14	27,5
CONJOINT NON PARTI	115	79,3	-		27	81,8	28	84,8	23	82,1	37	72,5
PONDERATION		100		-		22,8		22,8		19,3		35,1

Au contraire, lorsqu'il n'y a pas d'enfant scolarisé, on observe alors une différence de nature. Les conjointes professionnelles actives sont 30 % plus nombreuses à partir sans leur mari que celles qui ne travaillent pas.

On retiendra surtout le caractère conjugal des congés ou des vacances 80 % des épouses restent avec leur mari lorsque celui-ci ne part pas.

CHAPITRE IV

LES VACANCES DE 1977

LES VACANCES DE 1977

Ce chapitre constitue une description résumée du déroulement des vacances telles que les ont prises les enquêtés partis en 1977. Les étapes sont les suivantes, et on examinera successivement :

- Le nombre total de semaines de vacances prises en 1977 de manière à en fixer l'importance pour obtenir la confirmation d'un "budget temps de vacances".
- Le morcellement éventuel de celles-ci, ce que nous appellerons le fractionnement, en nous centrant plus particulièrement :
 - . sur les vacances de 1977, si elles ont été prises d'une seule traite,
 - . sur la période la plus longue, ce qui désigne un congé principal et plusieurs séjours, mais de durées inégales,
 - . sur les vacances prises pendant l'été 1977, si elles se sont composées de plusieurs congés de durées à peu près égales (ce type de vacances est d'ailleurs peu diffusé),

Le fractionnement joue un rôle essentiel à une époque où, pour les salariés, le congé minimum de quatre semaines est fixé par la loi. De son étude, on verra apparaître les causes du non étalement observé.

- Les modalités des vacances. Dans la pratique, elles correspondent à une notion d'occupation de l'espace et sont la conséquence la plus perceptible, parfois durement ressentie, de ces concentrations excessives et temporaires de populations - (Pays de séjour, hébergement, genre de séjour, mode de transport).
- Par extrapolation, les effectifs de population de la Région Parisienne partis en 1977.

IV.1 - LE NOMBRE TOTAL DE SEMAINES DE VACANCES PRISES EN 1977 (Tableau IV.1)

L'objet de ce tableau consiste à définir le nombre total de semaines de vacances de l'ensemble de l'échantillon en retenant comme critère la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Il s'agit d'une sorte de budget temps indiquant la consommation de vacances effectivement prises en 1977 (1).

On remarque tout d'abord que 82,3 % des enquêtés ont pris quatre semaines et plus de vacances alors que les non-partants (ou les enquêtés ayant pris moins d'une semaine) n'atteignent pas 8 %. Il reste environ 10 % qui ont pris entre une semaine et trois semaines. On peut en déduire, lorsqu'on sait que la durée légale minimum des congés payés est de quatre semaines qu'il s'agit probablement de personnes travaillant pour la première fois ou de personnes ayant changé de profession entre 1976 et 1977, à l'exception toutefois d'un certain nombre d'enquêtés appartenant aux professions libérales.

Les vacances de quatre semaines caractérisent surtout les contremaîtres et ouvriers (on sent alors l'influence des fermetures obligatoires) et dans une moindre mesure les industriels et artisans.

Les vacances de quatre semaines et plus sont le fait de toutes les autres catégories socio-professionnelles et en particulier des enseignants et des cadres supérieurs et moyens. Pour ces derniers, il faut y voir selon nous, l'effet de l'ancienneté dans l'entreprise ou d'une position hiérarchique.

Au-delà de ces résultats, il importe de savoir si les enquêtés adoptent un système de "Mono-vacances" exclusif d'un fractionnement ou un système de "Multi-vacances" qui serait alors la preuve qu'ils cherchent à mieux étaler leurs congés au fil de l'année. En effet, ces deux notions sont relativement exclusives. Les "Mono-vacances" qui entraînent des vacances d'une seule traite sont peu favorables à l'étalement et provoquent les concentrations de populations dans les mêmes lieux, alors que les "Multi-vacances" réduisent non seulement ces concentrations, mais encore la durée des vacances en période d'été et plus spécialement en Juillet et en Août. Le fractionnement est au coeur même de l'étalement des vacances.

Interrogés sur la durée des congés payés auxquels avaient droit en 1977 les chefs de ménage salariés, on observe que 77,4 % de ceux qui avaient droit à cinq semaines et plus fractionnaient en plusieurs séjours (ils représentent 33,7 % des réponses) alors que 61,3 % de ceux qui avaient droit à quatre semaines ont déclaré qu'ils avaient pris leurs vacances d'une seule traite. (Les chefs de ménage qui avaient droit à quatre semaines constituent 62 % des réponses obtenues).

(1) Selon les statistique du Tourisme pour 1977, le nombre moyen de journées de vacances par personne partie (et non pas par C.S.P. comme nous le faisons ici) s'est élevé à 29,4 jours.

T A B L E A U IV 1

LE NOMBRE TOTAL DE SEMAINES DE VACANCES PRISES EN 1977

SOUS L'INFLUENCE DE LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE O.Q.		O.S. -- PERSONNEL de SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1.517	100,0	40	100,0	187	100,0	83	100,0	343	100,0	242	100,0	329	100,0	293	100,0
. Moins d'une semaine (ou pas de vacances).....	118	7,8	2	5,7	4	2,2	14	16,9	10	2,8	22	8,8	18	5,6	49	16,8
. De 1 semaine à 10 jours	24	1,6	3	7,4	2	0,8	3	4,2	5	1,4	1	0,4	8	2,4	2	0,8
. Deux semaines	50	3,3	3	6,4	3	1,5	5	6,0	12	3,6	11	4,4	8	2,4	9	3,1
. Trois semaines	76	5,0	6	15,7	14	7,5	8	9,6	16	4,6	13	5,6	9	2,8	10	3,4
. Quatre semaines	611	40,3	8	19,0	43	23,0	32	39,9	110	32,3	76	31,6	193	58,5	150	51,2
. Plus de quatre semaines	637	42,0	18	45,9	121	65,0	21	25,5	191	56,1	119	49,8	93	28,3	73	25,0
PONDERATION	100,0		2,6		12,3		5,5		22,6		15,9		21,7		19,3	

IV.2 - LE FRACTIONNEMENT DES VACANCES

En étudiant les partants et les non-partants, on a pu observer des départs au cours de l'année dues aux saisons (été seulement, hors saison, été et hors saison). Ce découpage mérite d'être étudié plus spécialement, car il est lié à la place occupée par le travailleur dans l'entreprise, au mode de fonctionnement de l'entreprise, à la situation de famille, au comportement adopté des ménages. Autrement dit, il s'agit d'analyser de façon plus précise la notion complexe de "travail - famille - vacances".

Si cette possibilité de fractionnement est assez importante, il est peut-être possible d'inciter les français à étaler de leur propre initiative leurs départs sur une plus grande partie de l'année. A l'inverse, s'il est faible parce que les français ont tendance à prendre leurs vacances en une seule fois, on peut s'interroger sur les conséquences d'une cinquième semaine de congé qui aurait pour effet de concentrer davantage encore des touristes à la même époque et aux mêmes lieux, tout en allongeant de surcroît la durée de leur séjour. Ne serait-ce pas une autre manière de les faire partir en plus grand nombre à l'étranger pour essayer d'échapper aux conséquences de non-étalement des vacances prises en France ?

IV.2.1 - Variables liées à la place occupée par le travailleur dans l'entreprise

On étudiera successivement par rapport à l'ensemble de la population enquêtée l'influence du secteur économique et ensuite celle qu'exercent les variables socio-économiques classiques.

IV.2.1.1. L'influence du secteur économique (Tableau N°IV.2)

Les résultats indiquent que le personnel de l'industrie et du bâtiment est très "tenu". Les vacances d'une seule traite y sont souvent la règle alors que les vacances multiples sont peu nombreuses, en particulier dans la sidérurgie et la construction mécanique. La situation est assez semblable dans le commerce et les hôtels, cafés, restaurants.

Dans les services, le déroulement des vacances revêt d'autres formes et les multi-vacances par roulement y sont la règle la plus fréquente. Résultant souvent de compromis entre collègues, elles favorisent des séjours fractionnés. L'exemple des établissements financiers est significatif. Enfin, surtout dans l'énergie et les transports, l'employeur détermine des périodes excluant les pointes d'été, à l'intérieur desquelles le personnel est invité à prendre ses congés.

T A B L E A U N° IV. 2

LE FRACTIONNEMENT EVENTUEL DES VACANCES EN 1977
SOUS L'INFLUENCE DU SECTEUR ECONOMIQUE AUQUEL APPARTIENT L'ETABLISSEMENT DU CHEF DE MENAGE

N A E	EFFECTIF TOTAL		AGRIC. ALIM.		ENERGIE		SIDER.		VERRE CHIMIE		CONST. MECA.		CONST. ELECT.		CONST. AUTO		INDUST. TEXTILE		INDUST. DU BOIS		INDUST. POLYGRAPH.		AUTRE IND.		B.T.B. GENIE CIVIL		GROS ALIM.		DETAIL ALIM.		GROS NON ALIM.	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1517	100,0	(24)		49		(35)		62		67		93		41		(15)		(15)		50		(18)		124		(9)		(33)		(9)	
<i>Les vacances ont été prises:</i>																																
- En une seule fois.....	644	42,4	11	46,2	17	33,8	22	62,3	29	46,5	41	60,7	44	47,6	18	44,1	7	46,7	10	64,5	19	37,8	11	59,6	82	66,5	7	74,5	24	72,3	4	39,6
- En plusieurs fractions inégales	666	43,9	9	38,8	27	54,2	11	31,6	24	39,0	17	25,8	41	43,6	21	50,5	4	24,5	5	35,5	24	48,5	4	23,2	31	25,3	1	8,9	4	13,3	4	47,8
- En plusieurs fractions égales	89	5,9	1	4,8	5	10,7	-	-	2	2,8	2	2,4	4	4,4	-	-	2	10,2	-	-	1	2,2	1	6,5	4	3,0	-	-	1	1,8	1	12,5
- Pas pris de vacances...	118	7,8	2	10,2	1	1,3	2	1,8	7	11,7	7	11,1	4	4,4	2	5,4	3	18,6	-	-	6	11,5	2	10,8	6	5,2	2	16,6	4	12,6	-	-
PONDERATION	100,0		1,6		3,2		2,3		4,1		4,4		6,2		2,7		1,0		1,0		3,3		1,2		8,1		0,6		2,2		0,6	
	DETAIL NON ALIM.		NON ALIM.		O.M. MULTIPLE		HOTEL CAFE		TRANS-PORTS		TRANS.M. POSTE		SERVICE S MARCHAND.		ETS. FINANCIERS		ADMINIS. ECONOM.		TV/RADIO SPECTACLE		HYGIENE SANTE		SERVICE DOMEST.		ENSEIGN. EDUCATION		LETTRES SCIENCES ARTS		PROF. LIBERALES			
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%		
EFFECTIF TOTAL	87		(1)		(13)		43		92		43		77		85		139		(26)		69		(23)		94		43		(38)			
<i>Les vacances ont été prises:</i>																																
- En une seule fois....	53	60,6	-	-	6	51,2	23	54,8	31	34,1	11	26,3	25	33,1	20	23,5	28	20,4	10	39,0	29	41,7	15	66,1	19	20,0	13	30,3	14	36,9		
- En plusieurs fractions inégales	21	24,6	1	100,0	4	35,3	9	20,4	52	57,1	20	46,0	43	55,7	57	67,5	83	59,9	8	31,4	27	39,7	6	23,9	65	69,5	25	58,6	15	39,0		
- En plusieurs fractions égales	2	2,7	-	-	-	-	2	5,8	6	6,0	10	22,5	6	7,3	6	7,3	17	11,9	3	10,9	5	6,7	-	-	4	4,0	1	2,5	6	15,0		
- Pas pris de vacances	11	12,1	-	-	2	13,5	8	19,0	3	2,8	2	5,1	3	3,9	1	1,7	11	7,8	5	18,8	8	11,9	2	10,1	6	6,4	4	8,6	3	9,0		
PONDERATION	5,8		-		0,8		2,8		6,1		2,9		5,1		5,6		9,2		1,7		4,5		1,5		6,2		2,8		2,5			

IV.2.1.2 - Les variables socio-économiques classiques (Tableau N°IV.3)

Indépendamment de la durée des congés payés accordés aux salariés par l'employeur et des modalités des prises de vacances à l'intérieur de l'entreprise, il importe d'abord d'étudier l'influence qu'exercent la C.S.P. et le revenu.

Les vacances d'été prises en une seule fois sont surtout le fait des contremaîtres et des ouvriers ; 58,5 % des contremaîtres vivent sous ce régime du non-fractionnement. Ce pourcentage est identique à celui du tableau précédent où l'on constatait que ces mêmes contremaîtres bénéficiaient de quatre semaines de vacances. Les O.S. et personnes de service, les industriels et artisans sont également dans une situation analogue. Pour ces catégories d'enquêtés, le non-fractionnement découle étroitement du régime de fermeture adopté par l'entreprise. La liberté de morceler devient alors l'exception.

Les cadres supérieurs et moyens, les employés dont on a vu qu'ils prenaient fréquemment des vacances de quatre semaines et plus, fractionnent volontiers. Ils ont d'une part un congé principal et d'autre part des séjours de durées inégales.

Les vacances multiples de même durée sont très appréciées des professions libérales qui profitent des creux saisonniers de leur activité pour partir selon un calendrier, semble-t-il planifié.

Ces deux catégories d'enquêtés bénéficient, comme on l'a vu, de vacances d'une durée au moins égale à quatre semaines. Par conséquent, le fractionnement est lié à la fois à la longueur des vacances pour des nécessités professionnelles et du mode de détermination des congés.

De plus, l'influence du revenu joue un rôle important. Jusqu'à 50.000 F par an, les vacances d'une seule traite sont les plus fréquentes, au-delà le fractionnement se généralise (1). Par sexe du chef de ménage, les femmes tendent à fractionner davantage (surtout avec des séjours égaux) que les hommes.

On dira pour conclure, que :

- . la fonction occupée dans l'entreprise permet à certains enquêtés d'échapper aux inconvénients d'une fermeture obligatoire. Si ce n'est pas le cas, la longueur de leurs vacances tend à correspondre à celle de leurs congés payés et découle du mode de fermeture de l'entreprise en ce qui concerne la période des départs,
- . la possibilité de fractionnement résulte en outre du revenu qui permet dans la réalité de morceler en plusieurs périodes.

Comme en réalité C.S.P. et revenu sont des variables étroitement corrélées, il en résulte que ce sont les catégories les moins favorisées qui se trouvent le moins bénéficiaires de l'étalement des congés principaux des vacances.

(1) On reconnaîtra aisément les catégories sociales qui prennent des vacances en Février.

T A B L E A U N° IV 3

LE FRACTIONNEMENT EVENTUEL DES VACANCES DE 1977

SOUS L'INFLUENCE DE LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTREMAITRE O.Q.		O.S., PERSONNEL DE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517	100,0	40	100,0	187	100,0	83	100,0	343	100,0	242	100,0	329	100,0	293	100,0
<u>Les vacances ont été prises :</u>																
- en une seule fois	644	42,4	12	31,1	37	20,0	45	54,9	110	32,1	71	29,4	193	58,5	175	59,6
- en plusieurs fractions inégales	666	43,9	16	40,7	136	72,9	21	25,4	197	57,5	125	51,5	111	33,7	59	20,2
- en plusieurs fractions égales	89	5,9	9	22,5	9	4,8	3	3,2	26	7,6	25	10,3	7	2,2	10	3,5
- pas pris de vacances	118	7,8	2	5,7	4	2,2	14	16,5	9	2,7	21	8,8	18	5,6	49	16,7
PONDERATION	100,0		2,6		12,3		5,5		22,6		15,9		21,7		19,3	

IV.2.2 - Variables résultant du fonctionnement de l'entreprise

Ce fonctionnement de l'entreprise qui est un des aspects de la relation travail-emploi, contribue à déterminer le fractionnement et module le nombre de séjours et la durée des vacances.

IV.2.2.1 - L'influence de la fermeture obligatoire ou partielle (Tableau N°IV.4))

Lorsque les dates de congés du chef de ménage découlent d'une fermeture de l'établissement, les enquêtés sont nombreux à prendre leurs vacances en une seule fois, ce qui est fréquemment la règle pour les contremaîtres et ouvriers alors que les séjours multiples restent importants pour les cadres supérieurs et moyens ainsi que pour les employés. Ils sont en effet, moins directement concernés par cette mesure surtout quand ils travaillent dans des bureaux ou des sièges sociaux.

Lorsqu'il n'y a pas de fermeture, la tendance se modifie sensiblement. Alors que 60 % des enquêtés partent pour des vacances d'une seule traite si la fermeture est obligatoire, la proportion atteint seulement 44 % lorsque les dates de vacances ne sont plus imposées. On peut avancer l'idée que les périodes au cours desquelles sont prises les vacances par roulement, à l'intérieur des entreprises, seraient finalement trop étroites ; les séjours inégaux atteignent presque 50 % alors que les séjours égaux atteignent enfin un seuil significatif. Peut-être conviendrait-il d'accorder assez systématiquement des "primes de jours de vacances" aux salariés qui choisissent d'équilibrer leurs congés et par conséquent leur vie professionnelle en adoptant des rythmes périodiques de vacances bien répartis au cours de l'année, tout en évitant de s'absenter pour les fêtes classiques (Noël, Pâques, ...) ou les congés scolaires, lorsqu'ils n'ont pas d'enfants d'âge scolaire.

Il serait, selon nous, intéressant d'approfondir, dans la pratique, les modalités de ces séjours de durées relativement égales bien étalés dans l'année.

IV.2.2.2. La date de fermeture de l'entreprise de l'un des conjoints (Tableau N°IV.5)

Ce tableau porte sur 287 réponses tirées de l'échantillon total et permet de voir comment se répartissent les dates de départ en vacances en fonction des seules entreprises qui ont fermé totalement ou partiellement.

Il est frappant de constater sur les 351 réponses dont il convient de déduire 64 non concernées, que 60 % des enquêtés déclarent que leur établissement ou celui de leur conjoint a fermé au mois d'Août avec d'ailleurs une très nette concentration dans la première quinzaine.

Un tiers seulement des enquêtés subit les fermetures de Juillet. Ce mois, comme Juin, voit surtout les fermetures d'entreprises ayant une activité à fortes pointes saisonnières ; ceci les amènent, en travaillant au mois d'Août, à préparer les fabrications destinées à la saison automne-hiver.

Les résultats de ce tableau sont à rapprocher de ceux fournis par le tableau IV.8 . Ils sont en pourcentage du même ordre de grandeur lorsque les ménages ne fractionnent pas, mais les effectifs sont doublés dans ce dernier tableau. Il existe donc une population importante de ménages qui, bien que bénéficiant d'une grande liberté pour choisir leur date de vacances, ne peut, pour des raisons liées soit à la nature du travail qu'ils effectuent dans leur entreprise, soit à leur revenu ou à leur famille, fractionner facilement leurs vacances d'été.

T A B L E A U IV.4

LE FRACTIONNEMENT EVENTUEL DES VACANCES DE 1977

SOUS L'INFLUENCE DE LA FERMETURE (TOTALE ou PARTIELLE DE L'ETABLISSEMENT

DANS LEQUEL TRAVAILLE LE CHEF DE MENAGE

	EFFECTIF		DATES DE CONGE DU CHEF DE MENAGE			
	TOTAL		IMPOSEES		NON IMPOSEES	
	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 178	100,0	244	100,0	934	100,0
Les vacances ont été prises :						
- en une seule fois	554	47,0	143	58,6	411	44,0
- en plusieurs fractions inégales	554	47,0	99	40,6	455	48,7
- en plusieurs fractions égales	70	6,0	2	0,8	68	7,3
-(pas pris de vacances)....	.	-	.	-	.	-
PONDERATION		100,0		20,7		79,3

T A B L E A U N° IV.5

LA DATE DE FERMETURE DE L'ENTREPRISE DE L'UN DES CONJOINTS

1 9 7 7

DATE DE DEPARTS	NOMBRE	%
EFFECTIF TOTAL	287	100,0
- Mai	2	0,7
- 1er au 17 JUIN	4	1,4
- 18 au 30 JUIN	2	0,7
- 1er au 13 JUILLET	42	14,6
- 14 au 29 JUILLET	55	19,2
- 30 JUILLET au 12 AOUT .	150	52,3
- 13 au 31 AOUT	21	7,3
- SEPTEMBRE	6	2,1
- AUTRE PERIODE HORS DE L'ETE	5	1,7

IV.2.3 - Variables liées à la situation de famille

Cette situation de famille intervient sous deux aspects différents :

- Le premier concerne les libertés de choix des époux actifs. On a vu au chapitre II toute l'importance que revêtaient les formes de détermination des congés d'été du personnel lorsque les deux époux sont professionnellement actifs (1). Il y a d'indéniables convergences résultant, en général, des équilibres que les époux ont su trouver, chacun à l'intérieur de leur propre entreprise, pour faire coïncider mutuellement leurs dates de congé et partir ensemble. On parvient ainsi à "des droits acquis" obtenus par la négociation afin que le ménage dispose d'un créneau considéré comme assez ou très satisfaisant. "Ces droits acquis" sont alors difficilement remis en question, comme le montre d'ailleurs le petit nombre de réponses (4,9 %) concernant "les rotations annuelles visant à assurer une répartition équitable des congés pendant l'été, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui bénéficient de ceux-ci". L'inertie qui semble en découler ne constitue pas alors un facteur susceptible d'améliorer l'étalement des vacances. Il y aurait donc lieu de revoir ce système de détermination des vacances conjugales pour le rendre plus ouvert alors qu'on sent que, pour les raisons précédentes, il conduit probablement sinon à "des rentes de situation" du moins à "un blocage des départs".
- Le second est relatif aux contraintes familiales (T 1) dont le tableau qui traite du fractionnement n'apporte guère d'éléments intéressants. Les pourcentages obtenus s'écartent très peu de la moyenne. Une exception apparaît toutefois ; elle concerne les chefs de ménage sans conjoint ni enfant dont on apprend qu'ils prennent plus souvent des vacances fractionnées de durée égale. Les résultats sont peu significatifs parce que, "moyennant" l'effet de la catégorie socio-professionnelle et du revenu pour chacune de ces catégories de ménage, ils semblent montrer que ces mêmes contraintes familiales jouent un faible rôle dans le fractionnement des vacances des ménages. La réalité est plus subtile.

Les ménages tiennent compte explicitement de ces contraintes pour mener leurs négociations à l'intérieur de l'entreprise, afin d'obtenir les dates jugées favorables, compte tenu de la présence d'enfants d'âge scolaire ou de préférence pour des périodes déterminées.

Ces négociations deviennent alors un élément d'une stratégie plus vaste. D'une certaine manière, on peut dire que la contrainte professionnelle occulte les contraintes familiales.

(1) Le questionnaire se limitait à interroger les enquêtés sur les modes de détermination des congés, sans chercher à aborder la nature des problèmes ou des conflits éventuels qui peuvent naître entre collègues à l'occasion du choix des dates ou de la durée de l'absence.

IV.2.4 - Variables de comportement

Elles sont à analyser sous deux aspects : les motifs qui incitent les ménages à fractionner d'une part la durée du congé principal et d'autre part les périodes de départ.

IV.2.4.1 - Les raisons du fractionnement (Tableau N° IV.6)

Le tableau (IV.6) ne concerne que les ménages ayant déclaré fractionner leurs vacances. Les raisons avancées sont loin d'avoir la même importance.

La préférence pour le fractionnement qui vient au premier rang est le fait d'un ménage sur deux. Elle signifie que les enquêtés peuvent de cette façon mieux gérer leur budget "temps de vacances". On peut donc légitimement parler d'une véritable propension à l'étalement. Elle est particulièrement nette chez les couples où seul le mari est actif. Ils peuvent ainsi choisir les périodes les moins encombrées qui excluent certainement les vacances scolaires (Noël, Février, Pâques ...).

La contrainte professionnelle vient ensuite. Un ménage sur trois déclare être amené à fractionner pour cette raison. Le pouvoir de gérer les vacances se réduit, comme le montrent les résultats portant sur les ménages sans conjoint et les couples où les deux époux travaillent et dont les enfants sont d'âge scolaire. Faute de pouvoir prendre leurs vacances d'été aux dates et pour la période qu'ils auraient considérée comme "optimales", ils sont amenés à fractionner et l'on devine que, pour ces derniers, le solde des vacances doit être pris à des périodes coïncidant avec les autres congés scolaires en cours d'année.

On découvre ainsi les limites de stratégie des ménages dans le choix des dates de départ. Elle leur assure un congé principal en été, mais les obligent en contrepartie à étaler le solde de leurs vacances sur le reste de l'année.

"La course à l'allongement des vacances" pour bénéficier de "ponts" ou "de l'octroi d'un ou plusieurs jours ouvrables de congés supplémentaires pendant la période d'hiver ou, en tout cas, en dehors des pointes estivales" (1) ne concerne qu'un ménage sur dix, en particulier les enquêtés sans conjoint, ni enfant.

Le "pont" apparaît comme une possibilité de partir et les ménages en profitent à l'occasion d'un fractionnement. Il semble être une condition suffisante mais non nécessaire pour prendre des vacances, car la décision de partir est souvent antérieure.

(1) Lettre du Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique, en date du 2 Février 1978, relative aux congés de l'année 1978 adressée aux Ministres, Secrétaires d'Etat, aux Directions chargées du personnel.

T A B L E A U N° IV 6

LES RAISONS DU FRACTIONNEMENT DES VACANCES
SOUS L'INFLUENCE DES CONTRAINTES FAMILIALES (T1)

	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROF. NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROF. SANS ENFANT SCOLARISE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	756	100,0	201	100,0	106	100,0	129	100,0	125	100,0	195	100,0
RAISONS DU FRACTIONNEMENT ...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRAINTE PROFESSIONNELLE ..	240	31,7	68	33,8	30	28,3	35	27,1	49	39,2	58	29,7
ALLONGER LES CONGES	85	11,2	30	14,9	6	5,7	14	10,9	14	11,2	22	11,3
PREFERENCE POUR CETTE SOLUTION	370	49,0	95	47,3	61	57,5	68	52,7	49	39,2	97	49,8
AUTRE :	61	8,1	8	4,0	9	8,5	12	9,3	13	10,4	18	9,2
PONDERATION	100,0		26,7		14,0		17,0		16,5		25,8	

On peut alors se demander si les employeurs n'auraient pas intérêt, lorsqu'ils décident d'accorder un "pont", à en faire un jour de vacances supplémentaire qui serait pris une veille de grand départ en vacances, lorsque l'on sait qu'il y aura de nombreux embouteillages sur les routes (69,6 % des ménages partent en voiture). Ce "pont" transformé en jour de congé permettrait d'allonger les vacances et surtout d'éviter bien des inconvénients. Les modalités de ce décalage restent à définir dans la pratique avec davantage de précision.

"Les autres raisons" sont le fait de moins d'un ménage sur dix. Le fractionnement apparaît souvent comme une manière d'économiser des jours de congé qui seront alors pris au domicile. Ces autres raisons permettent la gestion d'un budget-temps alimenté par les congés. Ce sont les couples à double profession et avec enfants scolarisés qui invoquent le plus souvent ces "autres raisons".

L'influence du revenu montre qu'au fur et à mesure que celui-ci s'élève, les enquêtés tendent à fractionner de plus en plus leurs vacances. En effet, leurs responsabilités professionnelles ne leur permettent plus de s'absenter longtemps.

Enfin, l'étude des raisons intervenant pour expliquer le fractionnement est utile pour l'interprétation des scénarios.

IV.2.4.2 - Le nombre de semaines de vacances effectivement prises

(Tableau N°IV.7)

La comparaison que l'on obtient avec les résultats fournis par le tableau (IV.1), relatifs au nombre de semaines de vacances prises en 1977, montre que ces dernières sont nettement plus longues que celles prises au titre des vacances principales de l'été 1977.

Alors que 82,3 % des 1 517 ménages, ou 89,1 % des seuls 1 399 ménages partants avaient pris au moins quatre semaines, cette proportion tombe à 60,4 % des 1 290 ménages, desquels sont exclus les non partants, les enseignants, les professions libérales ainsi que les "non-réponses". 32,9 % de ceux-ci, pour les raisons précédemment exposées, ont pris leur vacances principales d'une seule traite et 27,5 % les ont morcelées.

Une fois ces précisions fournies; on voit que hormis les vacances principales de quatre semaines qui sont prises d'une seule traite par 60 % des ménages dans lesquelles on reconnaît les contremaîtres et les O.S., le fractionnement tend à être la règle. Lorsque ces mêmes vacances principales sont comprises entre deux et trois semaines ou dépassent une durée de quatre semaines, les enquêtés dans leur grande majorité conservent un stock de jours de congé pour pouvoir partir à d'autres périodes : on retiendra leur propension à pratiquer assez spontanément l'étalement des vacances, dont on a déjà la preuve (cf. Tableau N° IV.6)

T A B L E A U N° IV 7

LE FRACTIONNEMENT EVENTUEL DES VACANCES ET LE NOMBRE DE SEMAINES
PENDANT LESQUELLES LE CHEF DE MENAGE EST EFFECTIVEMENT PARTI

	EFFECTIF TOTAL		UNE SEMAINE		DEUX SEMAINES		TROIS SEMAINES		QUATRE SEMAINES		CINQ SEMAINES ET PLUS	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 290	100,0	71	100,0	164	100,0	276	100,0	633	100,0	146	100,0
LES VACANCES PRINCIPALES ONT ETE PRISES :												
- en une seule fois	573	44,4	36	50,7	46	28,6	67	24,3	373	58,9	51	34,9
- en plusieurs fractions inégales	636	49,3	18	25,4	72	43,9	203	73,6	256	40,5	87	59,6
- en plusieurs fractions égales	81	6,3	17	23,9	46	28,1	6	2,1	4	0,6	8	5,5
- (pas pris de vacances)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PONDERATION	100		5,5		12,7		21,4		49,1		11,3	

IV.2.4.3 - La date effective de départ en vacances (Tableau N° IV.8)

Même, lorsque les ménages peuvent fractionner leurs vacances principales, en résulte-t-il que cet étalement est réalisé dans la pratique ?

En analysant l'attraction qu'exercent sur ces salariés (non-partants, enseignants, indépendants, non-réponses, exclus) les différentes périodes de 1977, on observe alors dans le cas :

- du non-fractionnement : l'incontestable primauté de la première quinzaine d'Août (1 ménage sur deux environ), et ensuite et à égalité celle des deux quinzaines de Juillet (leur total concerne un ménage sur trois). Toutefois, la part de la seconde quinzaine d'Août est réduite pendant que celle de Mai est plus de trois fois inférieure à celle de Septembre. Néanmoins, 75,8 % des enquêtés interrogés en tant que chef de ménage, ont déclaré être partis en 1977 en moins de 45 jours. La comparaison avec les statistiques du Tourisme en 1977 n'est pas aisée dans la mesure où ceux-ci prennent en compte des séjours individuels. Selon ceux-ci, 73,4 % des séjours, sans retenir ceux en mai, ont eu lieu entre le 28 juin et le 11 août.
- des fractionnements inégaux : l'importance du mois de Juillet d'une part, de la seconde quinzaine d'Août d'autre part, s'est accrue alors que celle de la première quinzaine d'Août diminuait sensiblement. Il n'y a plus que 69,2 % des départs en moins de 45 jours dont un plus grand nombre a lieu au cours de Juillet. En contrepartie, la part de Mai a doublé ainsi que celle de Juin pendant que Septembre reste stable.
- des fractionnements égaux : la part de Juillet continue à baisser, tout en dépassant le pourcentage obtenu lorsque les ménages prennent des vacances d'une seule traite et celle d'Août atteint son minimum absolu en raison de la défaveur qui s'attache dans l'esprit des enquêtés à l'égard de sa première quinzaine. Au cours de ces mêmes 45 jours, la proportion de partants en congé principal d'été est tombée à 44,2 %. Les trois autres mois retenus, ici, pour délimiter la période d'été progressent nettement.

Le graphique ci-après montre à quel point le principe du fractionnement bouleverse le régime des dates de départ en vacances.

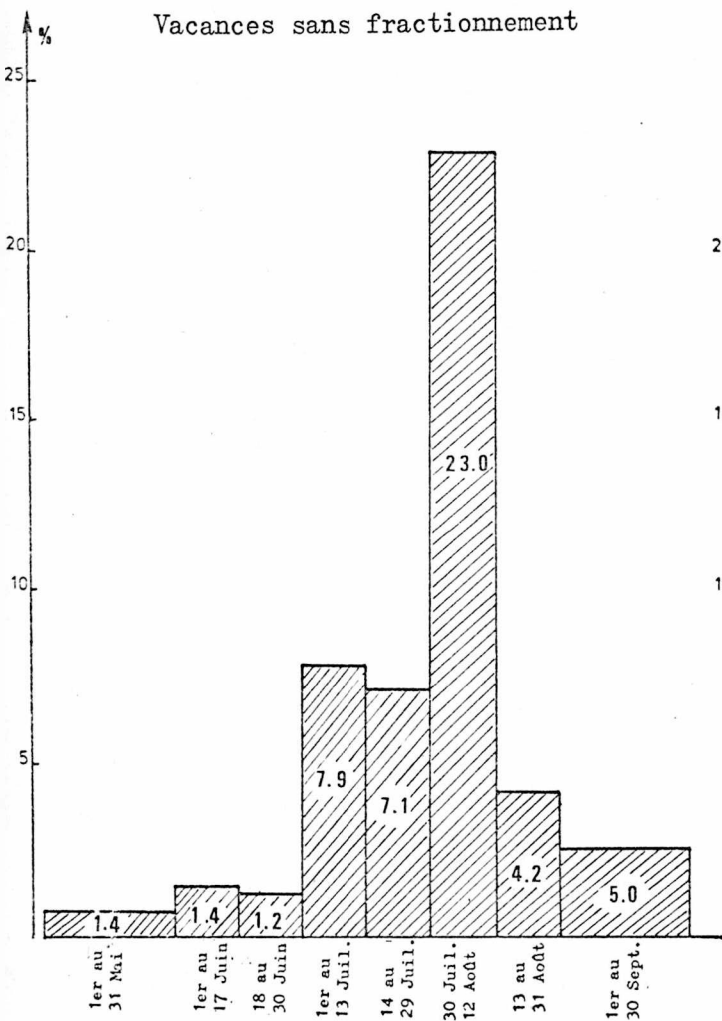
Il faut constater que si ces départs non fractionnés ou fractionnés inégalement concernent des populations de même effectif, les départs fractionnés également ne sont le fait que d'un peu plus d'un ménage sur vingt.

IV.2.5 - La durée comparée des vacances des époux (Tableaux N°IV. 9 et 10)

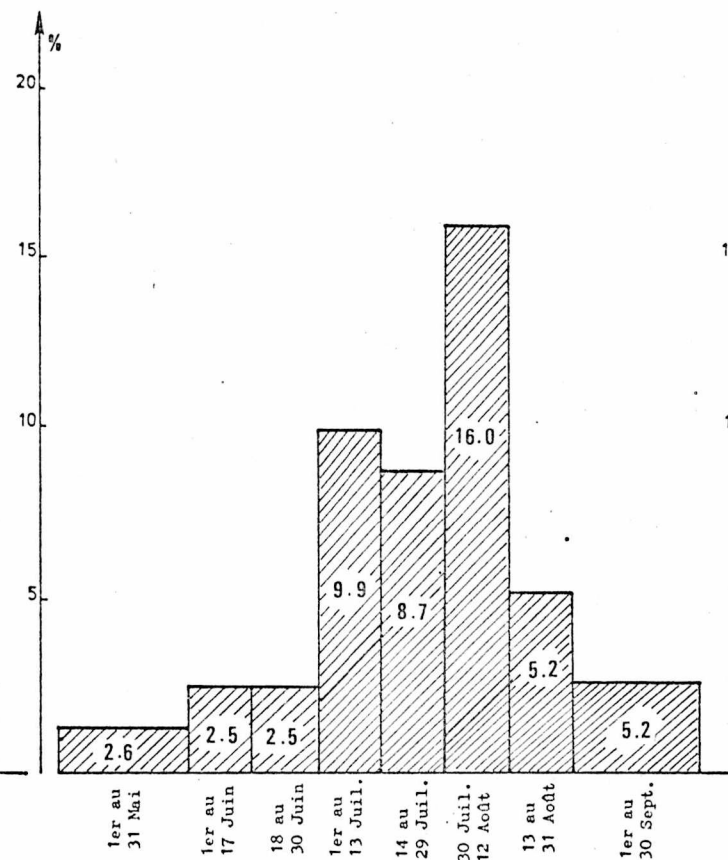
Après les durées de vacances et les dates de départ du chef de ménage, il est essentiel de s'interroger sur les vacances de son épouse. Peut-elle aisément, lorsqu'elle exerce une profession, faire coïncider ses propres dates de vacances d'été avec celles de son mari, même si celui-ci n'est pas parti ? Pendant les vacances principales est-elle partie pour des durées différentes de celles de celui-ci ?

LE FRACTIONNEMENT EVENTUEL DES VACANCES DE 1977
 SOUS L'INFLUENCE DE LA DATE EFFECTIVE DE DEPART

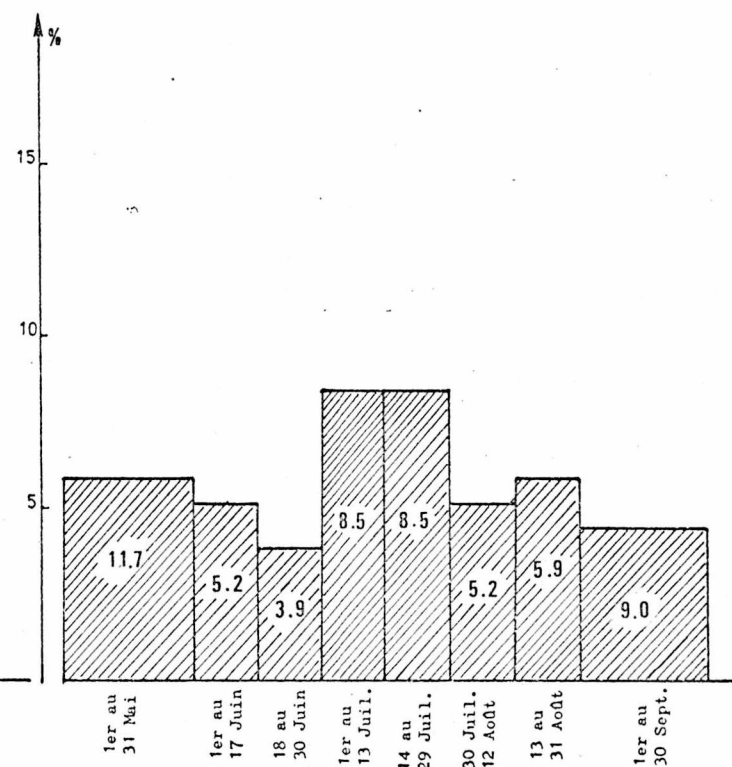
Vacances sans fractionnement



Vacances prises en plusieurs fractions inégales



Vacances prises en plusieurs fractions égales



T A B L E A U N° I V 8

LE FRACTIONNEMENT EVENTUEL DES VACANCES DE 1977
SOUS L'INFLUENCE DE LA DATE EFFECTIVE DE DEPART

	EFFECTIF TOTAL		EN UNE SEULE FOIS		EN PLUSIEURS FRACTIONS INEGALES		EN PLUSIEURS FRACTIONS EGALES	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 213	100,0	562	100,0	574	100,0	77	100,0
DATE DE DEPART EN 1977 :								
- MAI	32	2,6	8	1,4	15	2,6	9	11,7
- 1er AU 17 JUIN	52	4,3	15	2,7	29	5,0	8	10,4
- 18 AU 30 JUIN	47	3,9	13	2,3	28	4,9	6	7,8
- 1er AU 13 JUILLET	215	17,7	89	15,8	113	19,7	13	16,9
- 14 AU 29 JUILLET	192	15,8	79	14,1	100	17,4	13	16,9
- 30 JUILLET AU 12 AOUT	449	37,1	258	45,9	183	31,9	8	10,4
- 13 AU 31 AOUT	115	9,5	47	8,4	59	10,3	9	11,7
- SEPTEMBRE	65	5,3	28	5,0	30	5,2	7	9,0
- AUTRE PERIODE DONT	46	3,8	25	4,4	17	3,0	4	5,2
1 semaine en été	14	1,2	3	0,5	11	1,9	1	1,3
Rien en été	32	2,6	22	3,9	6	1,1	3	3,9
PONDERATION		100		46,3		47,3		6,4

T A B L E A U N° IV 9

LA CONCORDANCE DES DATES DE CONGES DES EPOUX ACTIFS

ET LA DUREE DES VACANCES DE LA CONJOINTE

	EFFECTIF TOTAL		CONCORDANCE AISEE		CONCORDANCE DIFFICILE	
	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	576	100,0	487	100,0	89	100,0
<u>LA CONJOINTE EST PARTIE :</u>						
- plus longtemps	45	7,8	38	7,8	7	7,9
- moins longtemps	23	4,0	18	3,7	5	5,6
- autant	495	85,9	422	86,7	73	82,0
PAS PARTIS ENSEMBLE	13	2,3	9	1,8	4	4,5
PONDERATION		100,0		84,5		15,5

T A B L E A U N° IV 10

LES VACANCES COMPAREES DES CONJOINTS

SOUS L'INFLUENCE DES CONTRAINTES FAMILIALES (T 1)

	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROF. NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROF. AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROF. SANS ENFANT SCOLARISE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	931	100,0			162	100,0	182	100,0	231	100,0	357	100,0
LA CONJOINTE EST PARTIE :												
- plus longtemps	99	10,6			16	9,9	36	19,8	25	10,8	22	6,2
- moins longtemps	25	2,7			1	0,6	2	1,1	12	5,2	11	3,1
- autant	778	83,6			137	84,6	137	75,3	187	81,0	31	88,8
PAS PARTIS ENSEMBLE	29	3,1			8	4,9	7	3,8	7	3,0	7	1,9
PONDERATION		100,0		0		17,4		19,5		24,8		38,3

Ces deux questions qui sont croisées s'appliquent tantôt aux seuls ménages actifs (576 réponses valides) (Tableau IV.8), tantôt à l'ensemble des ménages diminués des non-partants, des enseignants, des indépendants, des célibataires, des non-réponses, etc... (931 réponses valides) (Tableau IV.9)

Les ménages actifs en situation de "concordance aisée" (cf. chapitre II) constituent 84,5 % des ménages concernés et dans 86,7 % des cas les conjoints sont partis ensemble pour la même durée (1).

Les ménages actifs en situation de "concordance difficile" ne représentent que 15,5 % du total. La proportion de ceux qui sont partis ensemble pour la même durée baisse légèrement et celle des conjoints partis avec leur mari pour une durée inférieure à la sienne progresse faiblement. En raison de l'étroitesse des effectifs, on admettra que ces pourcentages sont très voisins de ceux des ménages chez lesquels la simultanéité des départs s'obtient facilement.

On peut donc dire que pour l'ensemble des ménages leur stratégie leur permet de partir simultanément dans presque tous les cas par le jeu soit de leurs négociations, soit de décalages dans leurs dates de départ s'ils sont sous le régime des vacances par roulement. On a vu, en effet, qu'il y avait une assez bonne corrélation entre les systèmes de fixation des congés des époux (Tableau II.8)

L'influence des contraintes familiales, (T 1), rapportée à l'ensemble des couples montre que les résultats précédents sont peu modifiés en particulier lorsque seul le mari est actif et qu'il y a des enfants scolarisés. 20 % des réponses prennent alors des vacances plus longues que leur mari.

IV.3 - LES MODALITES DE SEJOUR EN VACANCES PRINCIPALES

Après le fractionnement des vacances d'été examiné du point de vue du "découpage du temps", il convient d'étudier ensuite l'aspect "occupation de l'espace" qui constitue à proprement parler l'aspect le plus visible du non-étalement des vacances et la cause des réactions négatives d'une grande partie des populations interrogées. Ces réactions sont certainement à l'origine des rejets de la première quinzaine d'Août en particulier.

Quatre observations sont nécessaires :

- on notera, dans l'ensemble, une réelle concordance entre nos résultats et ceux des statistiques du Tourisme pour 1977, bien que les unités soient tantôt des chefs de ménage, tantôt des populations totales de la Région Parisienne.

(1) Ces résultats valident une hypothèse que nous avons formulée dès le début de l'étude, à savoir que dans la pratique les obstacles au départ simultané des conjoints sont relativement secondaires et finalement assez bien surmontés.

- les effectifs figurant dans nos tableaux sont ceux de l'échantillon global diminué des non-partants, des non-concernés et des non-réponses,
- les comportements qui sont sans surprise sont aussi le reflet de la propre "logique" des enquêtés, qu'on retienne comme variables principales la composition familiale T 2 ou secondaire la C.S.P. ou les revenus,
- Ces mêmes comportements observés sur ce sujet contribuent à éclairer tout ce qui a été dit sur la pesanteur des habitudes.

IV.3.1 - Le pays de séjour (Tableau N° IV.11)

Les célibataires sans enfant ainsi que les couples sans enfant, passent plus facilement leurs vacances à l'étranger, dans l'ensemble 7 ménages sur 10 les prennent en France.

L'influence du revenu montre que jusqu'à une limite de 40.000 F par an, les enquêtés tendent dans la proportion de 40 % environ à aller davantage à l'étranger. Par C.S.P., on ne constate pas de grande fluctuation. Toutefois, les contremaîtres et ouvriers qualifiés ne sont que 20,7 % à aller à l'étranger alors que 45,6 % des O.S. vont y passer leurs vacances. Ce dernier chiffre est confortant pour la qualité de l'échantillon en montrant que les travailleurs immigrés figurent bien parmi les enquêtés. (1)

IV.3.2 - Les modalités d'hébergement (Tableau N° IV.12)

Les réponses obtenues s'appliquent à la plus grande partie des vacances, ce qui impliquera néanmoins quelques écarts avec les statistiques du Tourisme, en particulier en ce qui concerne la résidence principale de parents ou amis, sous-estimée ici et tente, caravane surestimées.

Les enquêtés tendent à adopter des comportements correspondant à la composition familiale de leur ménage. Ainsi, pendant que les célibataires sans enfant fréquentent davantage les hôtels, la résidence secondaire de parents ou amis, les clubs de vacances, les couples avec enfants choisissent plutôt les locations, leur résidence secondaire, le camping. A l'inverse, les couples sans enfant vont à l'hôtel ou dans leur résidence secondaire.

(1) Bien qu'il s'agisse maintenant de naturalisés, il est intéressant de signaler la fréquence du retour dans le pays d'origine après la naturalisation :
 - Pas de retour 36,2 % - une seule fois 11,6 % - tous les ans 17,4 % -
 quelquefois en vacances 29 % - autres 5,8 %.

T A B L E A U N° IV. 11

LE PAYS DE SEJOUR SOUS L'INFLUENCE
DE LA COMPOSITION FAMILIALE (T 2)

	EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE SANS ENFANT		MARIE AVEC ENFANTS		CELIBATAIRE AVEC ENFANTS		MARIE SANS ENFANT	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
. EFFECTIF TOTAL	1 284	100,0	323	100,0	574	100,0	64	100,0	323	100,0
- ETRANGER	381	29,7	121	37,5	136	23,7	19	29,7	105	32,5
- FRANCE	903	70,3	202	62,5	438	76,3	45	70,3	218	67,5
. PONDERATION	100		25,2		44,7		4,9		25,2	

TABLEAU N° IV 12

LE MODE D'HEBERGEMENT SOUS L'INFLUENCE DE LA
COMPOSITION FAMILIALE (T 2)

	EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE SANS ENFANT		MARIE AVEC ENFANTS		CELIBATAIRE AVEC ENFANTS		MARIE SANS ENFANT	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 285	100,0	330	100,0	564	100,0	65	100,0	326	100,0
- Hôtel	184	14,3	56	17,0	60	10,6	6	9,2	62	19,0
- Location	202	15,7	33	10,0	112	19,9	11	16,9	46	14,1
- Votre résidence secondaire	155	12,1	25	7,6	70	12,4	6	9,2	54	16,6
- Résidence secondaire (Parents/Amis)	149	11,6	53	16,0	60	10,6	8	12,3	28	8,6
- Résidence principale (Parents/Amis)	311	24,2	83	25,2	130	23,1	24	36,9	74	22,7
- Tente, caravane	201	15,7	42	12,7	105	18,6	4	6,2	50	15,3
- Club de Vacances	43	3,3	23	7,0	13	2,3	4	6,2	3	0,9
- Autres	40	3,1	15	4,5	14	2,5	2	3,1	9	2,8
PONDERATION		100,0		25,7		43,9		5,0		25,4

Le niveau de revenu permet également d'analyser la fréquentation de ces différents modes d'hébergement.

A partir de 50.000 F par an, les ménages vont plus facilement à l'hôtel alors que la location semble caractériser les familles dont le revenu est compris entre 30.000 F et moins de 120.000 F. Il en va sensiblement de même pour le camping. Enfin, la résidence principale des parents ou amis est fréquemment invoquée par les enquêtés dont le revenu est inférieur à 50.000 F.

Par catégorie socio-professionnelle, on trouve des informations de même nature, tout en précisant que les professions libérales, les cadres supérieurs, les industriels et artisans sont moins rarement hébergés dans les résidences principales des parents et amis. En contrepartie, ils doivent recevoir d'assez nombreux amis dans leur propre résidence secondaire qui, comme on le sait, sont très répandues dans ces milieux.

Un tableau supplémentaire révèle que les ménages qui ont pratiqué en 1977 le camping et le caravaning sont les mieux équipés en matériel correspondant.

Sur les 1 517 ménages, 19,1 % possèdent leur propre résidence secondaire. Elle est utilisée à concurrence de 2,8 % comme lieu de week-end, de 8,2 % comme lieu de vacances et de 7,4 % comme lieu mixte (1). Elle sert particulièrement à l'hébergement en vacances des familles à double profession et dans les ménages où seul de mari est actif, mais où il n'y a pas d'enfant d'âge scolaire. Ces mêmes caractéristiques s'appliquent à ce logement au titre d'un lieu mixte week-end, vacances.

La possibilité d'être reçu dans la famille concerne 69,1 % des ménages enquêtés. Le bénéfice de cet hébergement profite habituellement surtout aux enfants 5,2 %, aux conjoints et aux enfants 2,8 %, au chef de ménage et à son foyer 53,6 %, à personne 7,6 %. (2).

IV.3.3 - La région de séjour (Tableau N° IV.13)

Les résultats diffèrent légèrement des statistiques du Tourisme en ce qui concerne la mer surestimée dans notre enquête et la campagne en revanche sous-estimée, mais il faut tenir compte de ce que les inactifs et les agriculteurs vont moins souvent au bord de la mer et davantage à la montagne ou en ville.

Là encore, on retrouve des genres de séjour conformes aux modèles qu'affectionnent les familles en raison de leur composition.

Les couples avec enfants vont au bord de la mer et ensuite à la campagne, tandis que les couples sans enfant iront plus particulièrement à la montagne ou à la campagne pour bénéficier d'un meilleur repos. Enfin, les célibataires sans enfant s'orientent davantage vers les circuits.

(1) Sous réserve de 0,8 % de non-réponses

(2) Sous réserve de 2,1 % de non-réponses.

T A B L E A U N° IV 13

LE GENRE DE SEJOUR SOUS L'INFLUENCE DE LA
COMPOSITION FAMILIALE (T2)

	EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE SANS ENFANT		MARIE AVEC ENFANTS		CELIBATAIRE AVEC ENFANTS		MARIE SANS ENFANT	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 295	100,0	329	100,0	575	100,0	66	100,0	325	100,0
- BORD DE MER	607	46,9	138	41,9	295	51,3	29	43,9	145	44,6
- MONTAGNE	181	14,0	37	11,2	77	13,4	14	21,2	53	16,3
- CAMPAGNE	374	28,9	91	27,7	168	29,2	18	27,3	97	29,8
- CIRCUIT	88	6,8	42	12,8	22	3,8	2	3,0	22	6,8
- AUTRES	45	3,4	21	6,4	13	2,3	3	4,6	8	2,5
PONDERATION	100,0		25,4		44,4		5,1		25,1	

Analysés selon les revenus les résultats font apparaître qu'à partir de 50 000 F environ par an les enquêtés vont plus souvent au bord de la mer ainsi qu'à la montagne, laissant la campagne moins coûteuse aux ménages placés dans la fourchette de 40 000 à 120 000 F.

Par catégorie socio-professionnelle ce sont surtout les O.S. et les industriels et artisans qui délaissent le plus le bord de la mer. En revanche, ils vont souvent à la campagne ainsi que les autres ménages qui y possèdent une résidence secondaire. Enfin, les cadres supérieurs et moyens sont des assidus de la montagne où ils doivent fréquemment disposer de résidences secondaires.

IV.3.4 - Le mode de transport (Tableau N° IV.14)

Par rapport à l'échantillon total, le taux de possession d'une voiture est de 69,5 % et un nombre équivalent d'enquêtés déclarent être partis en automobile. Ce sont surtout les couples qui empruntent, en plus grand nombre, ce moyen de transport alors que les célibataires prennent plus facilement l'avion et le train.

Par catégorie socio-professionnelle, si les employés et les O.S. se déplacent le moins en voiture, ils utilisent en revanche souvent le train. Quant à l'avion, indicateur de vacances passées surtout à l'étranger, il est le fait de nombreuses catégories sociales et en particulier les O.S. puisque 17,1 % de ceux-ci ont recours à lui alors que 13,5 % des cadres supérieurs l'empruntent contre 0,3 % pour les contremaîtres et 0.0.

En fait, les O.S. ont le comportement le plus typique : roulant peu en voiture et désireux de revenir dans leur pays d'origine, ces ouvriers, dont une large fraction est composée de travailleurs immigrants, utilisent l'avion lorsqu'ils ne sont pas chargés de famille, ou des moyens relativement bon marché comme le train, le car et le bateau (qui entrent dans "autres modes").

L'analyse précédente est confirmée par celle des niveaux de revenus. Ainsi, les chefs de ménage ayant un revenu brut annuel de l'ordre de 30.000 F recourent à l'avion, au car, au bateau et au train, mais peu à la voiture.

En ce qui concerne la concurrence train-voiture, on observe un net clivage. Au-dessous de 40.000 F le train est souvent utilisé alors que la voiture devient le mode de transport le plus courant à mesure que les ménages dépassent ce même niveau de revenu.

IV.4 - L'EXTRAPOLATION DU NOMBRE DE PARTANTS (Tableau N° IV.15)

Ayant analysé d'après les réponses fournies à l'enquête par les chefs de ménage les aspects relatifs à l'appropriation du temps de vacances (c'est-à-dire les circonstances, les périodes de leurs départs et de leurs durées de vacances) d'une part et à l'occupation de l'espace c'est-à-dire les modalités de leur séjour en vacances) d'autre part, il convient par extrapolation d'estimer le nombre de personnes de la Région Parisienne qui sont partis en 1977. Cette extrapolation est faite en prenant en compte chacune des "tranches" de période retenues pour l'enquête.

T A B L E A U N° IV 14

LE MODE DE TRANSPORT SOUS L'INFLUENCE
DE LA COMPOSITION FAMILIALE (T 2)

	EFFECTIF TOTAL		CELIBATAIRE SANS ENFANT		MARIE AVEC ENFANTS		CELIBATAIRE AVEC ENFANTS		MARIE SANS ENFANT	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 304	100,0	330	100,0	577	100,0	66	100,0	331	100,0
- TRAIN	209	16,0	102	30,9	55	9,5	20	30,3	32	9,7
- VOITURE	908	69,6	151	45,8	482	83,5	32	48,5	243	73,4
- AVION	145	11,1	54	16,4	33	5,7	9	13,6	49	14,8
- CAR	9	0,7	3	0,9	2	0,1	2	3,0	2	0,6
- AUTRE	33	2,6	20	6,0	5	0,2	3	4,6	5	1,5
PONDERATION		100,0		25,3		44,3		5,1		25,3

TABLEAU N° IV.15

EXTRAPOLATION DU NOMBRE DES PARTANTS EN 1977

	E C H A N T I L L O N						REGION PARISIENNE	
	1	2	3	4	5	6	7	8
DATE DE DEPART	NOMBRE DE CHEFS DE MENAGE		TAILLE DES MENAGES	NOMBRE DE PERSONNES PARTIES	% PONDERE DES PARTANTS	% DES MENAGES PARTANTS	NOMBRE TOTAL DE PARTANTS (en milliers)	NOMBRE TOTAL DE MENAGES (en milliers)
	NB	%						
- MAI	33	2,2	2,35	77,55	2,3	2,6	140,0	60,0
- 1er AU 17 JUIN	54	3,6	2,20	118,80	3,6	4,2	214,4	96,9
- 18 AU 30 JUIN	50	3,3	2,54	127,00	3,8	3,9	229,2	90,0
- 1er AU 13 JUILLET	246	16,2	2,68	659,00	19,9	19,2	1 189,5	443,2
- 14 AU 29 JUILLET	205	13,5	2,66	545,30	16,4	16,0	984,3	369,3
- 30 JUILLET AU 12 AOUT.	458	30,2	2,67	1 222,86	36,9	35,8	2 207,3	826,3
- 13 AU 31 AOUT	118	7,8	2,60	306,80	9,2	9,2	553,8	212,4
- SEPTEMBRE	68	4,5	2,10	142,80	4,3	5,3	257,8	122,3
- AUTRES PERIODES	47	3,1	2,46	115,60	3,5	3,7	208,7	85,4
dont 1 SEMAINE EN ETE	13	0,9	1,44	(18,72)	(0,6)	-	-	-
- RIEN EN ETE	32	2,1	2,84	-	-	-	-	-
- NON PARTANTS	238	15,7	-	-	-	-	-	-
- ENSEMBLE	1 517	100,0	-	3 316,01	100,0	100,0	5 985,0	2 305,8

COLONNES 1 à 6 - ECHANTILLON : en nombres de personnes et en pourcentages.
COLONNES 7 et 8 - EXTRAPOLATION A REGION PARISIENNE : en milliers)

En retenant l'effectif de 1 517 ménages, on dispose des éléments suivants :

- le nombre de chefs de ménage enquêtés partis pour chaque période et la structure correspondante pour l'année (colonnes 1 et 2),
- la taille moyenne des ménages (colonne 3),
- le nombre de personnes de l'échantillon parties en vacances ainsi que la structure pondérée de ces séjours de vacances (colonnes 4 et 5),
- la structure du nombre de ménages partis (colonne 6),

Par l'emploi du coefficient d'extrapolation 1/1 805 on obtient alors :

- le nombre total de personnes parties (colonne 7)
- le nombre total de ménages partis (colonne 8).

Le tableau N° IV.15 présente les résultats obtenus qui sont quelque peu différents des Statistiques du Tourisme pour les raisons suivantes :

- 1/ - L'extrapolation ne tient pas compte des pondérations individuelles résultant du redressement de la S O F R E S

On a appliqué la formule $\sum P_i f_i \times \sum P_i n_i$

au lieu de $\sum F_i n_i f_i$,

P étant la pondération, f le taux de fréquence de départ, n le nombre de personnes par ménage.

Ces dernière données n'étaient pas disponibles sur les tableaux qui nous ont été fournis. Toutefois, l'écart ne peut être que très faible.

- 2/ - L'enquête avait un champ plus limité que celle du Tourisme. Elle excluait les ménages inactifs et les personnes parties sans le chef de ménage (exemples : un enfant parti en séjour linguistique ou des personnes à charge allant voir d'autres enfants en province). Elle ne retenait que les personnes parties avec le chef de ménage.
- 3/ - Les distributions diffèrent de celles observées en dehors des périodes scolaires car la dimension des ménages partants est alors inférieure à la moyenne (cas de personnes s'abstenant pendant que leurs enfants étudiants restent au domicile).

CHAPITRE V

LE FRACTIONNEMENT ET L'ETALEMENT DES VACANCES
SELON TROIS SCENARIOS

LE FRACTIONNEMENT ET L'ÉTALEMENT DES VACANCES SELON TROIS SCENARIOS

De l'observation des vacances de l'été 1977 et de l'appréciation des habitudes de départs des dernières années, ressort l'impression d'une assez grande rigidité des comportements étudiés. Son origine tient pour partie à l'organisation du système productif, mais certainement aussi à une inertie des ménages reconduisant des solutions fortement normalisées. Nous avons souligné que nous y voyions un facteur de cohérence interne pour le couple ou pour le service du salarié. Mais cet équilibre instantané qui se pérennise n'est pas pour autant jugé optimal par les acteurs.

Sans prendre notre sujet d'étude pour la préoccupation majeure des enquêtés, nous avons trouvé en eux une disponibilité à des vacances distribuées bien autrement. Nous leur avons demandé d'imaginer leurs congés au cours de plusieurs scénarios orientés dans le sens d'un élargissement de leur propre liberté de décision.

Le réalisme des hypothèses proposées n'était pas une question soulevée : il est nul pour l'hypothèse principale qui stipulait que les travailleurs n'étaient soumis à aucune contrainte professionnelle pour la fixation de leurs dates de vacances. Ce scénario vise en effet à l'expression d'aspirations des ménages et non au test auprès de l'opinion publique d'un projet d'aménagement du temps.

La connaissance qu'il nous transmet appelle une interprétation critique, car il ne s'agit même pas de l'extrapolation d'un modèle économétrique aux hypothèses explicites requérant déjà de la prudence mais d'un discours qui nous semble porteur d'une signification.

Les enquêtés ont réagi favorablement dès le premier scénario. Ils n'ont pu mettre en doute sa crédibilité, attestée par les organisations syndicales sinon par le patronat : on leur demandait l'usage qu'ils feraient d'une semaine supplémentaire de congés, s'ils venaient à en disposer. Par là, nous nous écartions quelque peu du thème principal de l'étude, car si ce scénario s'intéresse au fractionnement des congés, celui-ci peut se réaliser sans aucun étalement de la pointe actuelle dès lors que les congés sont allongés. Ces questions feront l'objet de la première section de ce chapitre.

Viennent ensuite deux scénarios concernant l'étalement des vacances auquel pourrait tendre les familles si les contraintes professionnelles et scolaires étaient allégées.

V.1 - L'EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE CONGES

En demandant aux enquêtés l'usage qu'ils feraient d'une semaine supplémentaire de congés, on abordait un sujet d'actualité. Cette semaine, précisait-on, était disponible pour tous, y compris les indépendants, et non réservée aux seuls salariés dont les droits étaient limités au minimum légal de quatre semaines.

Enfin l'enquêté était laissé libre de prendre cette semaine séparément ou en même temps que les autres congés. Ainsi se donnait-on un moyen supplémentaire de tester la propension des ménages à l'étalement des vacances. Il se posait alors trois types de questions :

- Cette semaine additionnelle de congés serait-elle passée en dehors du domicile ?
- Serait-elle jointe ou séparée des autres congés ?
- A quels types de vacances conduirait-elle ?

Les deux premières questions sont analysées conjointement dans les paragraphes qui suivent.

V.1.1 - Départ et fractionnement à l'occasion d'une semaine supplémentaire de congés

La décision de partir pour ce congé d'une semaine est d'abord liée au revenu ou au niveau de vie du ménage comme en témoigne le tableau N° V.1. Cette relation n'est pas strictement régulière : car le niveau de vie des célibataires dépasse celui des couples dotés d'un même revenu total.

En moyenne, 7 chefs de ménage sur 10 partiraient à cette occasion ; mais cette proportion varie d'un peu plus d'un ménage sur deux aux plus bas revenus à plus de 5 sur 6 pour les plus hauts.

Comme l'indique le chapitre IV, l'effet du revenu sur les départs en congés est amplifié pour les vacances fractionnées. En moyenne un ménage sur deux userait de cet avantage pour partir de nouveau ; mais on voit que cette proportion s'élève régulièrement avec le revenu de 29 à 65 %.

Les vacances en une traite s'écartent peu de la valeur moyenne de 17 %. Peut-être sont-elles un peu plus fréquentes aux extrêmes du fait des voyages à l'étranger.

La ventilation par profession, en annexe 4 le confirme : malgré 45 % de non-départ, les ouvriers non qualifiés partiraient plus fréquemment que la moyenne en un congé unique (22 %) et presque aussi souvent qu'en congé fractionné (27 %). Nul doute que ces chiffres traduisent l'aspiration à prolonger les vacances si on ne peut les multiplier.

L'annexe 5 indique les différences de comportements liées aux contraintes familiales. Dans les familles à double profession, le départ fractionné est très répandu surtout lorsqu'il n'y a pas d'enfant scolarisé. Trois familles sur quatre partiraient à l'occasion de ce congé. C'est lorsque la femme est inactive que le choix de rester à la maison est le plus courant ; ce fait confirme l'effet spécifique de l'activité féminine sur les départs en vacances. Pour des raisons pécuniaires, le taux de départ des célibataires ne dépasse pas la moyenne, mais des situations très différentes sont masquées dans chaque catégorie de cette typologie.

T A B L E A U N° V.1

EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE CONGES
SELON LE REVENU ANNUEL BRUT DU MENAGE

(en Francs)

- R E V E N U A N N U E L B R U T D U M E N A G E -																		
EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE CONGES	EFFECTIF TOTAL		- de 20.000		20 A 30.000		30 A 40.000		40 A 50.000		50 A 80.000		80 A 120.000		120.000 et +		N.R	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
NE PARTIRAIT PAS	457	30,1	33	45,5	56	36,0	90	42,2	71	32,1	90	23,1	44	23,0	15	15,5	57	33,2
PARTIRAIT	1059	69,9	40	54,5	100	64,0	124	57,8	150	67,9	299	76,9	148	77,0	85	84,5	114	66,8
dont :																		
- semaine séparée ..	755	(49,8)	21	(28,8)	51	(32,6)	87	(40,4)	104	(47,0)	233	(59,8)	110	(57,1)	65	(65,4)	84	(49,2)
- en même temps	265	(17,5)	14	(19,0)	40	(25,9)	34	(16,0)	39	(17,6)	61	(15,6)	35	(18,3)	17	(17,2)	25	(14,5)
- pas de vacances en 1977	34	(2,3)	5	(6,7)	9	(5,5)	3	(1,4)	6	(2,7)	4	(1,0)	2	(1,2)	1	(0,8)	5	(2,7)
T O T A L	1517	100,0	74	100,0	156	100,0	214	100,0	221	100,0	389	100,0	192	100,0	100	100,0	171	100,0

V.1.2 - Dates et types de vacances utilisés

L'enquête n'avait pas pour objectif d'étudier les congés secondaires. C'est pour cette raison qu'on a choisi de conserver le découpage de l'année déjà utilisé mais ne détaillant pas la période hors saison. En particulier les petites vacances scolaires et la saison de ski n'apparaissent pas. L'enquête Tourisme fournit les meilleures informations sur ce sujet non central dans cette étude.

L'annexe 6 présente cependant quelques résultats en fonction des contraintes familiales pour les 761 ménages qui prendraient cette semaine à part, 4 ménages sur 5 choisiraient une semaine hors saison (entre le 1er Octobre et le 30 Avril) 14 % des ménages qui n'ont pas d'enfant scolarisé opteraient pour Mai. 10 % des familles dont la femme est inactive et dont les enfants vont à l'école choisiraient le mois de Septembre, donc avant la rentrée des classes.

De nombreux pères prendraient-ils une semaine de congé juste avant de ramener leur famille pour la rentrée ?

Le tableau V.2 compare les fréquences des lieux d'hébergement pour le congé principal et le congé secondaire. La substitution s'opère évidemment entre mer et montagne du fait des sports d'hiver qui, semble-t-il, seraient alors envisagés par 4 ménages sur 10. 14,5 % des ménages décidés à partir une nouvelle fois entreprendraient à cette occasion un voyage dans un pays étranger. Mais cette proportion, plus faible que pour le congé principal d'été (25,5 % des 761 ménages concernés), est difficilement interprétable, faute de pouvoir isoler les réponses des immigrés.

T A B L E A U N° V.2

LIEU DE VACANCES POUR LE CONGE PRINCIPAL ET LE
CONGE SUPPLEMENTAIRE PRIS A PART

	CONGE PRINCIPAL		CONGE SUPPLEMENTAIRE	
	NB	%	NB	%
. MER	359	47,4	164	21,8
. MONTAGNE	93	12,2	292	38,7
. CAMPAGNE	202	26,6	211	28,0
. CIRCUIT	54	7,2	63	8,3
. AUTRE	23	3,1	24	3,2
. N'AURAIT PAS PRIS	30	4,0	7	0,8
TOTAL	761	100,0	761	100,0

Enfin, le tableau V.3 permet pour ces mêmes 761 ménages, de comparer la fréquentation des divers modes d'hébergement selon les deux types de séjour (1). On peut retenir deux observations concernant les distributions marginales et les taux de fidélité au mode d'hébergement situés sur la diagonale du tableau en encadrés. Deux modes d'hébergement profiteraient de cette semaine supplémentaire prise isolément : l'hôtel (34 % au lieu de 11 %) et le club de vacances (8 % au lieu de 3 %), au détriment principalement des locations et du camping. De même, les trois taux de fidélité les plus élevés correspondent à l'hôtel, à la résidence secondaire personnelle et au domicile des parents. Ces résultats sont naturels car ces congés pris en dehors de l'été pour la plupart nécessitent davantage de confort et de chauffage.

Quoique sommaires, ces résultats ont une certaine valeur prédictive car le scénario explore une éventualité réalisable. Les deux scénarios qui suivent sont d'une toute autre nature.

V.2 - DEUX SCENARIOS CONCERNANT L'ETALEMENT DES VACANCES.

V.2.1 - Méthodologie utilisée

V.2.1.1. - Hypothèses

Ces scénarios tentent auprès des enquêtés une exploration de leurs préférences en matière de répartition des congés. Cette méthode se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les décisions des ménages sont le résultat de l'adaptation de leurs goûts aux contraintes institutionnelles et qu'il suffit de lever ces dernières pour recueillir la révélation des préférences. Nous simulons une fiction toute néo-classique.

Cette démarche a l'intérêt de comparer l'efficacité des contraintes professionnelles et scolaires en levant d'abord la première, puis les deux simultanément.

Avec le souci d'alléger les interviews, on a été conduit à poser une hypothèse supplémentaire : "En l'absence de contrainte professionnelle, l'organisation des vacances des ménages sans enfant scolarisé serait insensible aux dates des congés scolaires". Par exemple, les célibataires optant pour des vacances en Juin ne changeraient pas leurs projets si les congés de certains élèves débutaient au 31 Mai. Sans nous paraître strictement exacte, cette hypothèse ne devrait pas dénaturer les résultats acquis car les déplacements de dates ainsi occultés ne peuvent être que marginaux. Elle permet de ne soumettre ce second scénario qu'au tiers de l'échantillon composé des parents d'élèves qui constituent les parties prenantes les plus directement concernées.

(1) Une dissymétrie dans les nomenclatures intervient sur le tableau V.3 : les locations non discernées dans la semaine supplémentaire sont intégrées dans la rubrique "Autre".

T A B L E A U N° V 3

MODES D'HEBERGEMENT DU SEJOUR PRINCIPAL ET DU SEJOUR SUPPLEMENTAIRE

SEMAINE SUPPLEMENTAIRE	EN 1977		HOTEL		LOCATION		RESIDENCE SECONDAIRE		RESIDENCE SECONDAIRE PARENTS		DOMICILE PARENTS		CAMPING		CLUB VACANCES		AUTRES		N'AURAIT PAS PRIS	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
HOTEL	253	34,0	61	56,4	47	39,4	18	19,5	34	42,5	39	25,4	29	24,7	4	19,8	9	37,0	12	40,0
RESIDENCE SECONDAIRE	72	9,6	6	5,5	3	2,5	52	56,5	1	1,2	4	2,6	4	3,4	-	0,0	1	4,9	-	-
RES.SECOND.PARENTS	75	10,0	8	7,4	10	8,4	3	3,2	19	23,7	10	6,5	15	12,8	3	15,5	1	4,8	4	13,3
DOMICILE PR. PARENTS	170	22,8	13	12,0	30	25,2	7	7,6	14	17,5	71	46,4	23	19,6	4	20,0	5	18,8	4	13,3
CAMPING	40	5,3	2	1,8	-	-	2	2,1	5	6,2	3	1,9	24	20,5	1	5,5	1	2,5	2	6,6
CLUB DE VACANCES	60	8,0	9	8,3	8	6,7	4	4,3	2	2,5	14	9,1	11	9,4	6	28,5	1	2,6	4	13,3
AUTRE dont LOCATIONS	85	11,4	8	7,4	22	18,4	7	7,6	6	7,5	15	9,8	16	13,6	2	10,8	6	25,7	2	6,6
N'AURAIT PAS PRIS	6	0,8	2	1,8	1	0,8	-	-	-	-	1	0,6	1	0,8	-	-	1	3,7	1	3,3
	761	100,0	109	100,0	120	100,0	93	100,0	81	100,0	158	100,0	123	100,0	21	100,0	24	100,0	30	100,0
		100,0		14,4		15,9		12,3		10,8		20,9		16,3		2,8		3,2		4,0

L'enquêteur introduisait le premier scénario dans les termes suivants : "Supposons maintenant, que, toujours en 1977, votre profession et celle de votre conjoint vous aient laissé la possibilité de partir en vacances et de choisir librement vos dates de vacances annuelles".

L'hypothèse présentée supposait éliminer les problèmes liés à la profession, sans changer les contraintes scolaires ou financières qui étaient envisagées dans une phase ultérieure de l'entretien.

Puis avec les familles qui se déclaraient concernées par les enfants scolarisés, l'enquêteur poursuivait ainsi :

" On va supposer maintenant que toujours en 1977 vous n'aviez pas de contraintes professionnelles et que, de plus, les grandes vacances scolaires s'étalaient entre le 1er Juin et le 30 Septembre selon les zones géographiques. (1) Dans ces conditions, à quelles dates seriez-vous alors parti ?".

Si au terme du premier scénario, l'enquêté déclarait que, même si les contraintes étaient levées, en l'absence de contraintes professionnelles, il ne partirait pas en vacances, l'enquêteur lui demandait aussitôt comment il passerait ses congés s'il jouissait d'un mois de revenu additionnel. Les réponses à ce scénario ont été analysées en conclusion du chapitre III. Mais dans cette situation, le second scénario n'était pas évoqué ; en effet, l'enquêté "non-partant" dans le premier scénario était supposé ne pas être incité à partir en vacances du seul fait qu'on lui donnait plus de souplesse dans les congés scolaires.

V.2.1.2 - Quelques réflexions critiques sur la méthodologie

Quelle est la nature des projets rétrospectifs qu'on demande aux enquêtés ? Elle peut revêtir plusieurs aspects si le ménage avait élaboré un premier projet ou seulement émis un vœu (il a été contrarié par les obligations professionnelles de l'un ou l'autre des époux). Quelle sera la réponse donnée au scénario, avec des modalités de vacances aussi imprécises que le projet initial ? Mais si des causes occasionnelles comme tel un empêchement accidentel de partir, ont infléchi les vacances familiales, il n'est pas exclu que l'intéressé, pris pas le jeu du scénario, imagine ce qu'auraient été ses congés ainsi que les variations énoncées par rapport aux vacances réelles qui ne sont plus seulement imputables aux seules contraintes professionnelles.

Enfin, si l'enquêté éprouve seulement un refus à l'égard de sa période de vacances habituelle ou de sa répétition invariante, au contraire s'il éprouve une attirance pour un autre mois, le sentiment exprimé relèvera alors d'une aspiration et non plus d'un projet. Sa réponse ne sera pas liée à sa capacité à le réaliser compte tenu des implications non professionnelles de cette ébauche de vacances.

(1) Du fait des dates choisies, le mois de Mai a été intégré ici dans la période "hors saison" intitulée "Autre période" dans le traitement de ce scénario.

Ainsi entre le vécu et l'imaginé, la différence ne réside pas seulement dans le fait que l'un est inscrit dans l'histoire et que l'autre n'était pas compatible avec le travail vécu. Si un changement professionnel accroissait la liberté d'un groupe de travailleurs, il n'est pas certain que, toutes autres conditions étant restées identiques, une proportion notable d'entre eux matérialise réellement le contenu du scénario. Comme d'autres facteurs apparaîtraient, l'enthousiasme pour la nouvelle situation se modèrerait ; finalement, on retrouverait l'inertie des comportements, la viscosité des situations. Mais la répartition simulée n'en perd pas sa signification d'aspiration, ni d'équilibre à long terme, en l'absence de contraintes professionnelles.

Sur ce dernier point, il faut remarquer que la formulation des scénarios n'incitait pas l'enquêté, s'il n'avait jamais ressenti aucun désir de vacances différentes, à imaginer un projet différent de son vécu. Cette réserve est réconfortante pour la signification des réponses formulées, mais laisse méconnu le comportement effectif de l'individu si sa marge de choix venait à s'élargir. L'équilibre à long terme pourrait en être déplacé, ce qui n'a aucune importance car jamais l'ensemble des contraintes professionnelles ne sera totalement au point de permettre de tendre vers cet équilibre.

Par contre, l'homogénéité des scénarios 1 et 2 est assurée. Sous la réserve des hypothèses formulées, et du fait que seules des personnes concernées et donc motivées sont interrogées sur le second scénario, on doit admettre que l'écart des réponses est intégralement imputable à la contrainte scolaire.

L'hypothèse d'étalement des vacances scolaires peut sembler réalisable puisque sa mise en place ne dépend que de la décision du Ministre chargé de son application. On pourrait donc regretter qu'elle n'ait été étudiée isolément, par exemple à la place du premier scénario. Il était en effet exclu de faire intervenir un troisième scénario qui aurait été lourd. Dans la mesure où la contrainte de la fermeture de l'entreprise est plus étroite dans le temps que celle liée à la scolarisation, elle ouvre un choix de 2 mois et demi, il paraissait plus normal de libérer d'abord les personnes contraintes par leur entreprise. D'un point de vue social, le problème majeur est l'étalement ou la résorption de la pointe d'Août essentiellement due à la fermeture des entreprises.

V.2.1.3 - Indicateurs statistiques

Deux points principaux étaient envisagés dans ces scénarios : le fractionnement éventuel des vacances et ensuite la date de départ pour le congé principal. Enfin d'autres questions portaient sur la durée et le déroulement de ces vacances ; mais selon nous, ces informations sont moins significatives car moins liées aux contraintes levées et donc aléatoires, ou déterminées par des variables exogènes à notre investigation.

L'analyse statistique des évolutions simulées par les scénarios repose sur l'examen des "taux de stabilité" et des "taux d'afflux" aux diverses époques des vacances, taux qui sont définis ci-après.

Ces taux saisonniers ont certes l'inconvénient d'introduire un langage plus technique que le simple commentaire des distributions réelles ou simulées des départs. En revanche, au-delà du résultat global illustré par les distributions, ils permettent de découvrir le mécanisme de ces substitutions et des attitudes d'afflux ou de reflux aux diverses époques.

On distinguera deux groupes essentiels les "ménages avec élèves" et les "ménages sans élève" dont la différence fondamentale est que seuls les premiers sont soumis à la contrainte des dates de scolarité.

On isolera des taux globaux (portant sur toute l'année) et des taux saisonniers. Ces taux peuvent être calculés sur l'échantillon tout entier ou seulement sur une partie de celui-ci.

On appellera :

- taux de stabilité des départs en congé : le rapport entre l'effectif des ménages confirmant dans le scénario leur date de l'été 1977 et le nombre total de partants à cette même date de 1977.
- taux d'afflux : le rapport entre le nombre de personnes optant pour une période donnée du scénario mais parties à une autre époque de 1977 et l'effectif total des ménages ayant choisi cette période dans le scénario.

Ces deux taux peuvent être calculés pour :

- . la totalité des réponses exprimées sur l'ensemble de l'année, quelle que soit la période de vacances,
- . les réponses exprimées en se référant à une période infra-annuelle.

V.2.2 - Le fractionnement simulé des vacances

Le fractionnement des vacances a fait l'objet d'une étude assez détaillée abordant divers aspects : l'effet revenu, sensible pour les problèmes de vacances, est accentué d'une façon massive par l'éventualité de départs multiples. L'influence de la durée des vacances est au centre de la destination d'une semaine supplémentaire de congés.

L'imposition des périodes de congés par la fermeture de l'entreprise est sur ce point une contrainte insurmontable. L'hypothèse du premier scénario qui la lève devrait conduire à des résultats significatifs, comme il apparaît au tableau N°V.4, ci-après.

T A B L E A U N° V.4

LE FRACTIONNEMENT DES VACANCES RÉEL ET OBSERVE (Scénario 1)

DECOUPAGE DES VACANCES OBSERVE EN 1977										
DECOUPAGE DES VACANCES SIMULEES EN L'ABSENCE DE CONTRAINTES PROFESSIONNELLES	EFFECTIF TOTAL		EN 1 FOIS		PLUSIEURS FOIS INEGALES		PLUSIEURS FOIS EGALES		PAS PRIS DE VACANCES	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
EN 1 SEULE FOIS	509	33,8	392	61,2	76	11,5	11	12,7	30	25,6
PLUSIEURS FOIS INEGALES .	722	48,0	176	27,5	505	76,8	20	22,9	20	17,2
PLUSIEURS FOIS EGALES...	149	9,9	33	5,1	57	8,6	50	56,4	9	8,1
NE SERAIT PAS PARTI	124	8,3	40	6,2	21	3,2	7	8,1	57	49,0
N/R.	13	-	3	-	7	-	0	-	1	-
TOTAL	1.517	100,0	644	100,0	666	100,0	89	100,0	118	100,0
PONDERATION	100		42 4		43 9		5 9		7 8	

De fait, seulement, 34 % des ménages désireraient prendre leurs congés en une fois et partir en vacances alors que la proportion de ceux qui les ont prises d'une traite est de 42 %. Cette aspiration au fractionnement des congés met en relief les vacances découpées en périodes d'égale durée. Leur importance double presque pour atteindre 10 % de l'échantillon.

Pourtant dans l'hypothèse de la levée de la contrainte scolaire, les parents d'élèves qui répugnent à cette solution n'attirant que 4 % d'entre eux, ne modifieraient pas significativement leur pratique. Ils fractionnent leurs congés dans une proportion analogue à celle des ménages, en paraissant globalement se satisfaire de la situation telle qu'on l'a observée. Ce n'est pas le cas pour les autres catégories d'enquêtés, sans qu'on puisse dire qu'il s'agit seulement des célibataires.

V.2.3 - Dates des départs observés et des départs simulés

Le problème de l'échelonnement des départs en congé principal est encore plus fondamental. On a déjà présenté la méthodologie des scénarios par laquelle nous abordons l'incidence des deux contraintes institutionnelles retenues.

V.2.3.1 - Déblocage de la contrainte professionnelle (scénario 1)

V.2.3.1.1 - Résultats globaux

Dans un premier temps, en laissant la contrainte scolaire invariante, on élaborera la distribution des vacances souhaitées, si était levée la contrainte professionnelle pour la comparer à celle observée en 1977. L'intérêt du travail se situe surtout dans la localisation des transferts de périodes dont rend compte le tableau V.5 (1). La construction s'opère en deux phases. On ventile en trois colonnes la distribution réelle donnée en colonne 1 selon que le ménage :

- . ne changerait pas ses dates de départ (colonne 2)
- . renoncerait à partir ou ne partirait pas (colonne 3)
- . modifierait ses dates de départ (colonne 4)
- . En colonne 5 figurent les dates simulées de départ en cas de changement de période ou de décision nouvelle de partir en vacances.

L'addition des colonnes 2 et 5 conduit alors à la distribution des départs pour l'ensemble de la population urbaine active non agricole de la Région Parisienne.

Le tableau V.4 indiquerait un taux de non départ en vacances de 8,3 % lorsque disparaît la contrainte professionnelle. Mais ce faible taux ne comprend pas les séjours réels de moins d'une semaine. Dans le scénario 1 (tableau V.5) le taux de départ pour une durée au moins hebdomadaire s'accroît de 4,3 % par rapport à ceux observés en 1977 et passe de 84,5 à 88,6 %.

(1) Les pourcentages figurant dans ce tableau et les suivants, sur les histogrammes et dans le texte, sont calculés sur la base de l'ensemble des ménages et non des seuls partants ; de la sorte, tous les chiffres sont comparables malgré les variations de taux de non-départ. On en déduit aisément la distribution des

DATES DE DEPARTS OBSERVEES ET DE DEPARTS SIMULES

Scénario "Souplesse professionnelle"

D A T E S D E D E P A R T S	D E P A R T S O B S E R V E S E N 1 9 7 7				D E P A R T S S I M U L E S			
	D I S T R I B U T I O N C O M P L E T E		D A T E S I N C H A N G E E S	D E P A R T S S U P P R I M E S	D A T E S M O D I F I E E S		D I S T R I B U T I O N C O M P L E T E	
	(1) = 2 + 3 + 4		(2)	(3)	(4) Dates observées	(5) Dates simulées	(6) = 2 + 5	
	NB	%					NB	%
. 1 / 30 MAI	33	2,2.	24	-	9	31	55	3,6
. 1 / 17 JUIN	54	3,6	44	2	8	105	149	9,8
. 18/30 JUIN	50	3,3	35	2	13	81	116	7,6
. 1/ 13 JUILLET (1)	246	16,2	164	9	73	126	290	19,1
. 14/29 JUILLET	205	13,5	137	1	67	54	191	12,6
. 30 JUILLET AU 12 AOÛT (1)....	458	30,2	247	6	205	55	302	19,9
. 13/31 AOÛT	118	7,8	66	1	51	18	84	5,5
. 1 /30 SEPTEMBRE	68	4,5	43	0	25	49	92	6,1
. AUTRE PERIODE 1.OCT./30.AVRIL	47	3,1	25	5	17	31	56	7,7
Arrondis (2)	0		(+2)	(0)	(-2)	(+7)	(+9)	(0,7)
. PARTANTS	1.279	84,3	787	26	466	557	1.344	88,6
. NON PARTANTS	238	15,7	-	147	91	-	173	11,4
. BASE	1.517	100,0	787	173	557	557	1.517	100,0

(1) Les dates du 13 Juillet et du 12 Août ont été retenues pour tenir compte de l'opportunité des jours fériés.

(2) Cette ligne d'ajustement tient, rappelons-le, au redressement opéré qui donnerait une valeur décimale aux effectifs s'ils étaient arrondis. Cet ajustement se maintient sur le pourcentage final calculé a posteriori.

Toutefois, 26 ménages (1,7 % de l'échantillon) renonceraient à quitter leur domicile et sont inclus dans les non-partants du scénario ; faute de déceler les motifs exacts de cette nouvelle décision, on peut tout au plus penser que pour une partie d'entre eux, l'apparition de nouvelles contraintes (professionnelles ou autres) les incitent à ne pas s'absenter ; pour les autres la levée de la contrainte professionnelle ne suffit pas à faire disparaître des causes momentanées (changement de domicile, grossesse, ...) les retenant à leur domicile.

La proportion de départs se situant entre le 1er Juin et le 12 Août reste proche du seuil de 80 %, mais il s'opère à l'intérieur de cette période, un mouvement général d'avancement des dates de départ en congés.

Le scénario fait nettement ressortir l'écrêtement de la pointe d'Août ; la distribution des départs devient strictement bi-modale. Un ménage sur cinq choisirait des vacances en début Juillet et autant en début Août. On notera d'ailleurs que cet ajustement se réalise en une seule itération.

Une partie des "Aoûtiens" se reporte sur d'autres mois, mais fort peu sur Septembre et la période hors saison. Le mois de Juin est le grand bénéficiaire de cet étalement avec 17 % des départs, contre seulement 7 % observés en 1977.

Il apparaît d'autre part une désaffection des secondes quinzaines mensuelles. Elle tient peut-être pour partie à l'organisation défectueuse des loisirs et des locations. Cette transformation du profil des vacances touche une proportion importante des ménages, quoique minoritaire.

Analysés au niveau de l'ensemble des réponses, les taux de stabilité et d'afflux définis précédemment se présentent ainsi :

- le taux de stabilité des départs en vacances s'établit à 61,5 % pour l'ensemble de l'année (787/1279) comme pour la période de l'été (737/1199). Presque quatre ménages sur dix souhaiteraient choisir une autre date de départ si leur profession leur en laissait le loisir. Ce pourcentage s'élèverait à 42,6 % si on incluait les nouveaux partants provoqués par le scénario.
- le taux d'afflux s'élèverait à 41,4 % (557/1344) pour l'ensemble de l'année et seulement d'environ 40 % pour la période du 1er Juin au 30 Septembre. Analysés pour chacune des périodes de vacances, ces taux révèlent les mouvements qui manifesteraient entre chacune des époques retenues.

Le coefficient de stabilité est proche d'un indice de satisfaction pour la période de départ concernée. Ce serait vraiment le cas que si le scénario levait toutes les contraintes aboutissant à ce choix de date ; dans ce scénario c'est sans doute vrai dans la majorité des ménages sans enfant scolarisé, au contraire, des parents d'élèves peuvent malgré leur aspiration à partir en Juin, retenir le mois de juillet du fait de la scolarité des enfants et en ressentir une insatisfaction.

Le concept de satisfaction est donc approximatif et appellerait d'autres réserves. On conviendra seulement de ce qu'un taux de stabilité faible indique à la fois un rejet de la période de vacances pratiquée et sans doute une insatisfaction.

Un taux d'afflux élevé est significatif d'une aspiration de départ à une nouvelle période.

Cette aspiration peut n'être que relative, si un autre choix était opéré dans une situation plus libre, mais elle manifeste, en tout état de cause, une préférence par rapport à la période initiale.

Calculés à partir du tableau V.5 les taux figurent au tableau V.6 et au graphique N° 1. La corrélation de ces deux indices est positive mais la relation n'est évidemment pas linéaire (1) ; elle comporte deux points aberrants correspondant au mois de Septembre et à la période hors saison.

T A B L E A U N° V.6

TAUX DE STABILITE ET D'AFFLUX SAISONNIERS

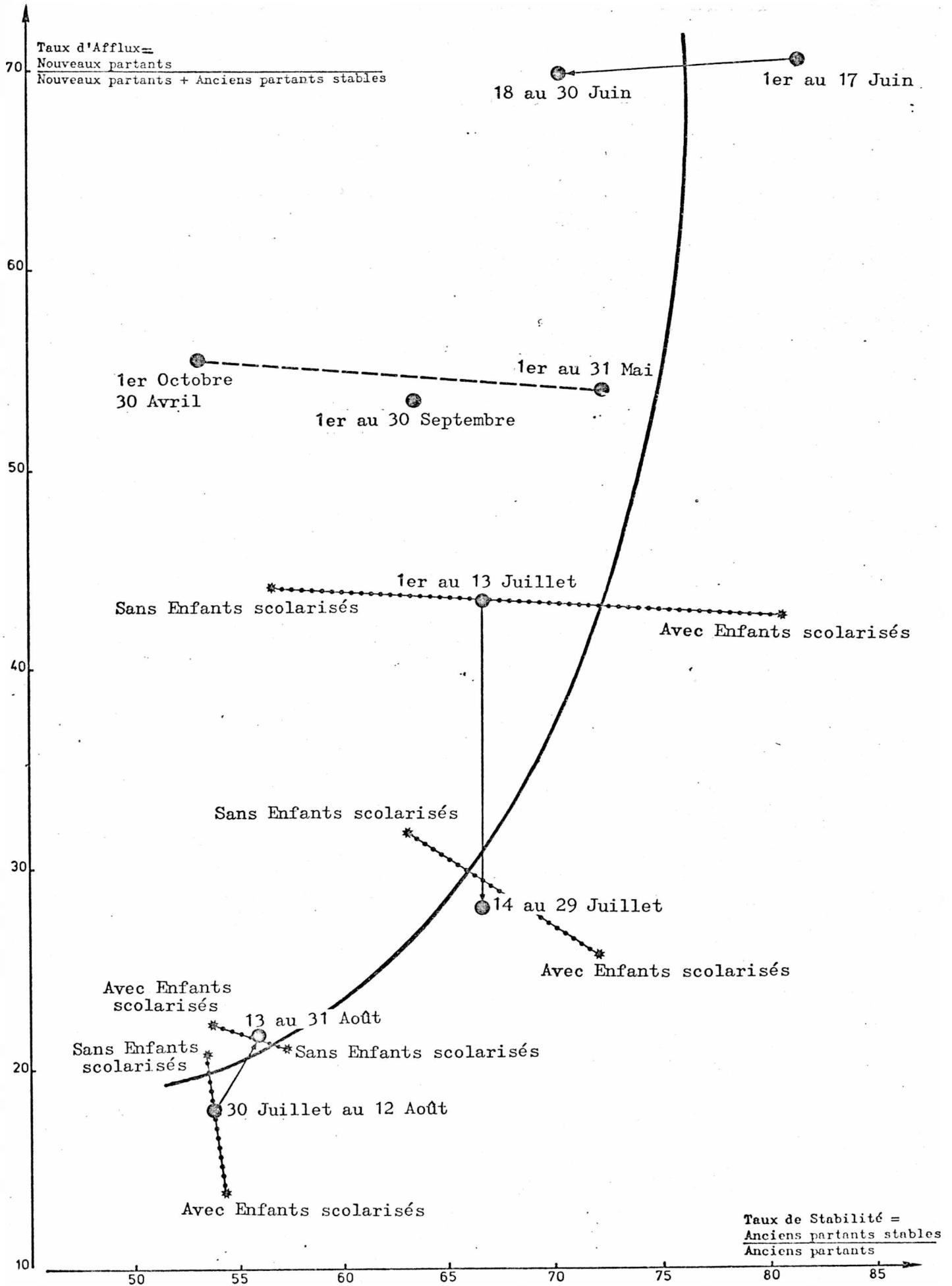
	MAI	1/17 JUN	18/30 JUN	1/13 JUILLET	14/29 JUILLET	30 JUILLET 12 AOUT	13/31 AOUT	1/30 SEPT.	10 OCTOBRE 30 AOUT	EN- SEMBLE %
Taux de stabilité l. (2)/col. (1)	72,7	81,5	70,0	66,7	66,8	53,9	55,9	63,2	53,2	61,5
Taux d'afflux l. (5)/col. (6)	56,4	70,5	69,8	43,4	28,3	18,2	21,4	53,3	55,3	41,4

La qualité principale du graphique est de dégager les écarts par rapport à cette relation. Par là, ressortent des significations qualitativement différentes des mois de vacances. On y lit les résultats suivants :

- a) Le rejet de la période d'Août pour un peu moins de la moitié des "Aoûtiens" et un afflux pour cette époque relativement faible

(1) La courbe présentée ne résulte pas de l'ajustement d'un modèle ; mais tracée par approximation, elle a pour objet de donner du contraste aux situations relatives entre points.

(Premier Scénario)



- b) L'afflux et la stabilité très grande du mois de Juin marqués par des taux élevés. Le moindre attrait de la seconde quinzaine de Juin se traduit par un taux de stabilité moindre ; mais le taux d'afflux identique pour ces deux périodes apporte une nuance.
- c) Une stabilité élevée du mois de Mai, mais un afflux qui est en proportion nettement plus faible.
- d) Une stabilité moyenne en Septembre et un afflux nettement supérieur à la moyenne.
- e) Une stabilité faible pour la période hors saison malgré un fort taux d'afflux : les vacances principales hors saison se révéleraient ainsi pour une partie de ceux qui en profitent comme un leurre ne donnant pas toute satisfaction, à l'opposé des départs en Mai.
- f) Le mois de Juillet se situe dans une proportion intermédiaire, toutefois, on constate pour la seconde semaine, plus de stabilité que d'afflux.

En résumé, on peut conclure à deux niveaux concernant les aspirations des ménages libérés des contraintes professionnelles, à mieux étaler leurs vacances. D'une part, les périodes avec lesquelles on observe la plus grande fidélité sont incontestablement les mois de Mai et Juin et dans une moindre proportion le mois de Juillet. D'autre part, la période la plus active est le mois de Juin suivi d'assez loin par les mois de Mai, Septembre et hors saison.

V.2.3.1.2 - Comparaison des résultats en fonction de la présence d'enfants scolarisés

Anticipant légèrement sur les tableaux N°V.8 et V.9 donnés ci-après, le tableau V.7 présente les coefficients de stabilité et d'afflux propres à ces deux catégories de ménages.

Pour les parents d'élèves, les taux qui correspondent aux périodes de scolarité sont calculés sur des effectifs faibles et figurent donc entre parenthèse.

T A B L E A U N° V.7

A - MENAGES AVEC ENFANTS SCOLARISES

	1/30 MAI	1/17 JUN	18/30 JUILLET	1/13 JUILLET	14/29 JUILLET	30 JUILLET 12 AOUT	13/31 AOUT	1/30 SEPTEMB.	1er OCTOBRE 31 MAI
Taux de stabilité	-	(100,0)	(76,5)	80,6	72,1	54,4	53,8	(46,7)	(6,70)
Taux d'afflux	-	86,5	56,7	42,7	23,4	14,0	22,2	(65,0)	(63,0)

- négligeable.

B - MENAGES SANS ENFANT SCOLARISE

	1/30 MAI	1/17 JUN	18/30 JUN	1/13 JUILLET	14/29 JUILLET	30 JUILLET 12 AOUT	13/31 AOUT	1/30 SEPTEMB.	1er OCTOBRE 30 AVRIL
Taux de stabilité	(65,4)	79,6	66,7	56,6	63,0	53,6	57,0	67,9	56,4
Taux d'afflux	52,8	65,2	74,4	44,1	31,8	20,7	21,0	50,0	54,2

DATES DE DEPART OBSERVEES ET SIMULEES DES FAMILLES SANS ENFANT SCOLARISE

DATES DE DEPART	DEPARTS OBSERVES EN 1977		SCENARIO "SOUPLESE PROFESSIONNELLE"				SCENARIO "SOUPLESE PROFESSIONNELLE + ETALEMENT DES VA- CANCES SCOLAIRES"	
			Date inchangée	Date modifiée	Ensemble			
	NB	%			NB	%	NB	%
. MAI	26	2,7	17	19	36	3,7	-	-
. 1 AU 17 JUIN	49	5,0	39	73	112	11,5	112	11,5
. 18 / 30 JUIN	33	3,4	22	64	86	8,8	86	8,8
. 1 / 13 JUILLET ...	143	14,6	81	64	145	14,8	145	14,9
. 14 / 29 JUILLET ...	119	12,2	75	35	110	11,3	110	11,3
. 30 JUILLET AU 12 AOUT	278	28,5	149	39	188	19,3	188	19,2
. 13 / 31 AOUT	79	8,1	45	12	57	5,8	55	5,6
. 1/ 30 SEPTEMBRE ..	53	5,4	36	36	72	7,4	72	7,4
. AUTRE PERIODE	39	4,0	22	26	48	4,9	84*	8,6
. ARRONDIS	-	-	(+3)	(+4)	(+7)	(-7)	9	0,9
. NON DEPARTS (1) ...	157	16,1	102	13	115	11,8	115	11,8
TOTAL	976	100,0	591	385	976	100,0	976	100,0

* Y compris mai.

(1) L'effectif de 13 ménages en colonne 3 correspond aux départs observés en 1977 mais retraits du cours du premier scénario

T A B L E A U N° V.9

DATES DE DEPART OBSERVEES ET SIMULEES DES FAMILLES AVEC ENFANTS SCOLARISES

DATES DE DEPART	DEPARTS OBSERVES EN 1977		SCENARIO "SOUPLESE PROFESSIONNELLE"				SCENARIO "SOUPLESE PROFESSIONNELLE + ETALEMENT DES VACANCES SCOLAIRES"	
			Date inchangée	Date modifiée	Ensemble			
	NB	%			NB	%	NB	%
. 1 AU 17 Juin	5	0,9	5	32	37	6,8	111	20,5
. 18 / 30 JUIN	17	3,1	13	17	30	5,5	69	12,7
. 1 / 13 JUILLET ..	103	19,0	83	62	145	26,8	127	23,5
. 14 / 29 JUILLET ..	86	15,9	62	19	81	15,0	50	9,2
. 30 JUILLET AU 12 AOUT	180	33,3	98	16	114	21,1	82	15,1
. 13 / 31 AOUT	39	7,2	21	6	27	5,0	8	1,5
. 1 / 30 SEPTEMBRE	15	2,8	7	13	20	3,7	26	4,8
. AUTRE PERIODE y compris mai	15	2,8	10	17	27	5,0	27	5,0
. ARRONDIS	-	-	(-1)	(3)	(2)	(0,4)	(-4)	(-0,7)
. NON DEPARTS (1) .	81	15,0	45	13	58	10,7	45	8,3
TOTAL	541	100,0	343	198	541	100,0	541	100,0

(1) L'effectif de 13 ménages en troisième colonne correspond aux départs observés en 1977 puis retraits dans le scénario

Le résultat le plus marqué, indiqué par des flèches sur le graphique N° 1, est la stabilité très supérieure des familles d'élèves pour l'une et l'autre des quinzaines de Juillet. Elle résulte de leur satisfaction relative pour cette période compte tenu des obligations scolaires des enfants. En leur absence, de nombreux désistements interviennent au profit du mois de Juin principalement.

Les tableaux N°V.8 et N°V.9 sont une décontraction du tableau N° V.5 pour les familles avec ou sans enfant scolarisé. On y compare donc les distributions réelles et simulées de ces deux catégories de ménages. Les estimations fournies retiennent l'attention.

Actuellement, 14,4 % des ménages partant sans élèves prennent leurs vacances en dehors de Juin, Juillet et Août pour leurs congés principaux. Dans l'hypothèse d'une parfaite souplesse professionnelle en matière de vacances, on observerait pour eux un très léger gain en Septembre, mais avant tout une anticipation des départs vers la période du 1er Mai au 30 Juin, le mois de juillet lui-même restant à peu près stable.

Pour les familles d'élèves, l'assouplissement de la seule contrainte professionnelle amènerait un gonflement des départs au cours de la première quinzaine de Juillet.

Près de 27 % des familles avec élèves afflueraient début Juillet contre seulement 14 % des autres ménages, si seule la contrainte professionnelle était levée, mais on observerait pour ces familles quelques départs en dehors des vacances scolaires. Sans doute une part non négligeable des départs de la seconde quinzaine de Juin ne fait qu'anticiper de peu la fin du mois et la première grande vague des déplacements d'été.

Ces chiffres font présumer des modifications sensibles de comportement de vacances de la part des familles d'élèves si les périodes de congés scolaires étaient élargies. En suggérant aux enquêtés qu'une modulation par zone étalait celles-ci de Juin à Septembre, on se donnait donc les moyens d'analyser les imbrications des contraintes scolaires et professionnelles.

V.2.3.2 - Déblocage des contraintes scolaires et professionnelles (scénario 2)

L'hypothèse de base du second scénario repose sur le fait qu'une modification des vacances scolaires n'influerait pas sur les dates de congés des ménages sans enfant scolarisé. La simulation se résume alors pour eux au scénario déjà analysé. La démarche suivie comprend deux phases :

- la première ne concerne que les familles d'élèves,
- la seconde agrège les réponses données par les ménages avec et sans enfants scolarisés (y compris les personnes seules).

V.2.3.2.1 - Simulation des départs pour les familles d'élèves

Pour faciliter une compréhension synthétique du phénomène, les résultats de ce scénario ont été joints en dernière colonne des tableaux N° V.8 et N°V.9 précédents. Les évolutions observées sont tout à fait discontinues : dans le premier scénario, le mois de Juillet était le grand bénéficiaire de l'assouplissement des contraintes professionnelles ; au contraire, avec de nouveau scénario, l'étalement des congés scolaires provoquerait un afflux massif au mois de Juin et durant la première quinzaine de Juillet. La diminution des départs serait particulièrement sensible pendant la seconde moitié du mois de Juillet et du mois d'Août.

Dans ces conditions, on observe pour les familles d'élèves des taux de départs équivalents en Juin et Juillet et nettement plus faibles en Août. Cependant, le stock de vacanciers à un instant donné dépend de l'ensemble des départs antérieurs et des durées de séjours. La période de pointes des séjours se situerait donc en Juillet.

Cependant, cette vague pour le mois de Juin n'est pas aussi vive pour les ménages qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire ; la proportion de candidats à cette période ne dépasse par 1 sur 5 et en définitive une proportion supérieure d'entre eux reste attachée au mois d'Août. C'est le cas de 25 % des ménages sans élève contre moins de 17 % des familles avec enfants scolarisés.

L'amplitude des reports de dates suscités par l'étalement des vacances scolaires apparaît en graphique N° 2. Les points figurant les familles d'élèves dans le second scénario se situent tout à fait sur la gauche du graphique avec des taux de stabilité très inférieurs à ceux des autres ménages. Trois points ont été représentés : seules trois familles d'élèves restent fidèles à la seconde moitié d'Août pour un effectif initial de 39. Pour cette période, le taux de stabilité s'établit à 7,6 %. En dehors des mois de Juillet et d'Août, les effectifs sont insuffisants pour l'établissement de l'un ou l'autre taux.

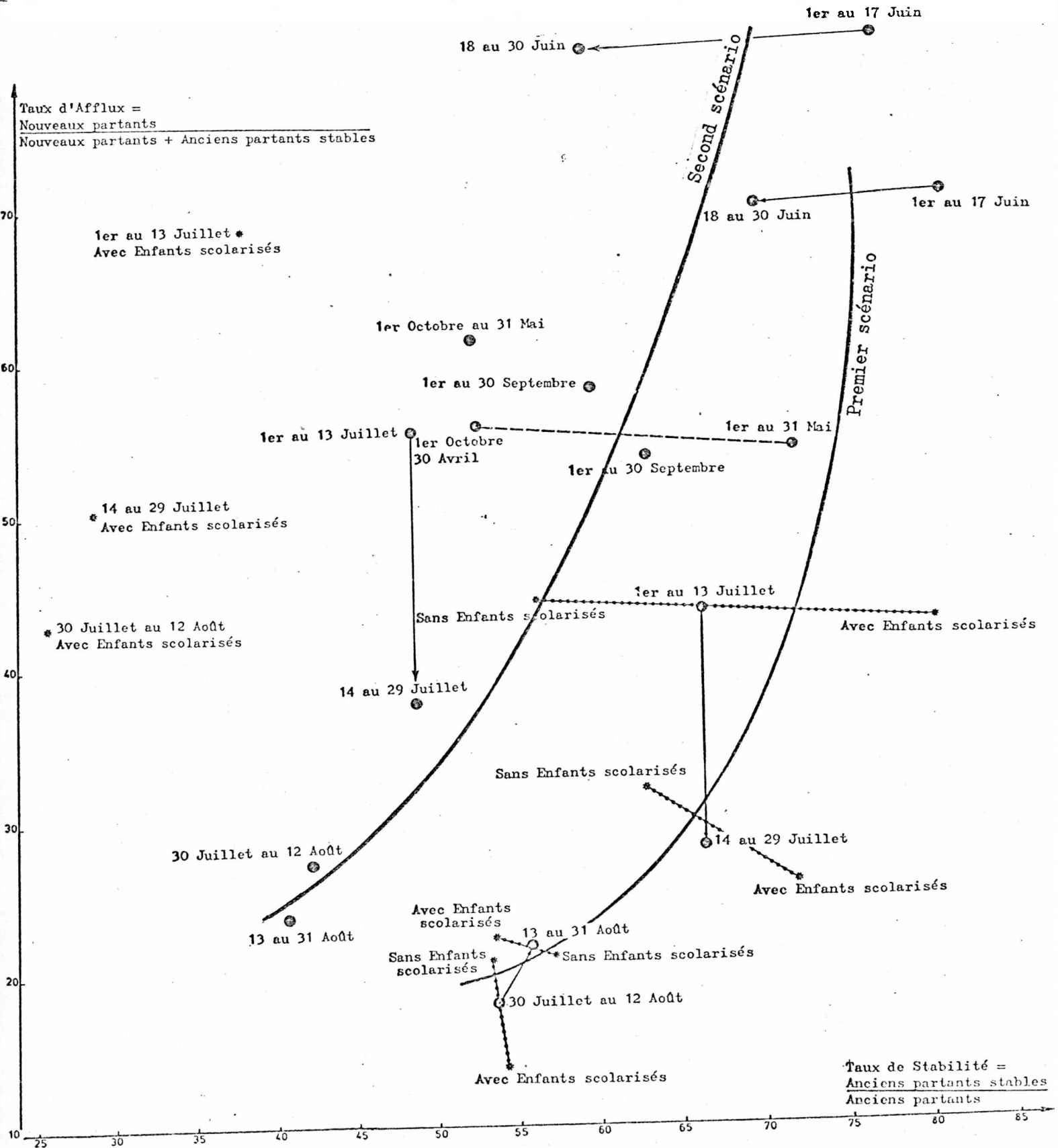
La courbe représentant l'ensemble de l'échantillon subit une vigoureuse transformation vers la gauche résultant avant tout de la diminution des taux de stabilité du mois d'Août et d'une augmentation des afflux en début d'été.

En conclusion, on découvre sans surprise que dans la réalité la libération de la contrainte scolaire, amplifie les mouvements de transferts inter-périodes provoqués par la levée des contraintes professionnelles.

Si on totalise les gains des mois qui voient le volume des vacances s'accroître dans le premier scénario, puis ensuite les déplacements du premier au second scénario, on arrive aux chiffres de 18,2 % et de 22 %. Même si l'étalement des vacances scolaires provoquait plus de déplacements que l'assouplissement des contraintes professionnelles, il peut se faire qu'il reste sans effet. Si une famille est tenue pour des raisons professionnelles de partir en Août, elle ne pourrait profiter de l'opportunité d'un report sur Juin, même si la scolarité lui en donnait la possibilité.

GRAPHIQUE N° 2

AFFLUX ET STABILITE SIMULES DES DATES DE VACANCES



Il suffit de retenir que cette partition des ménages n'est qu'un outil d'analyse. De plus, il faut signaler que les professions indépendantes n'ont été étudiées ici qu'au titre de leur composition familiale et non pas au titre de leur comportement économique. On doit être assuré que, si les familles venaient à bouleverser leurs dates de départ, ces professions indépendantes modifieraient, par voie de conséquences, leurs dates de fermeture. Ainsi pour tenir compte de cette nouvelle situation, les boulangers, par exemple, répartiraient leurs dates de fermeture annuelle sur trois mois au lieu de se limiter aux deux mois traditionnels. La dimension de l'échantillon ne permet pas d'arriver à des intentions prédictives aussi fines, ni de distinguer dans le détail les taux d'afflux ou de stabilité par C S P, par double profession si les deux conjoints sont actifs. Il est important, pour être complet, de souligner ce point méthodologique qui doit bien distinguer le travailleur de la famille.

V.2.3.2.2 - Bilan général des scénarios

C'est l'objet du tableau V.10 et du graphique N° 3 qui récapitulent l'incidence de chaque scénario sur les départs de l'ensemble des ménages actifs de la Région Parisienne. L'évolution entre les colonnes 2 et 3 du tableau sont bien sûr pour l'essentiel imputables aux familles d'élèves. (1)

La part du mois d'Août baisse de 38,6 % des ménages à 25,4 % lors du premier scénario et à 21,9 % de ceux-ci pour le second. Le poids des familles d'élèves étant prédominant au mois de Juillet, les proportions de départs passent en premier lieu de 29,7 à 31,7 % puis fléchit à 28,4 % sous l'effet de l'étalement des vacances scolaires.

Au contraire, l'évolution constatée au mois de Juin est un peu plus sensible à l'effet professionnel avec un accroissement de 10,5 % dû à la libération de la première contrainte et de 7,5 % pour la seconde. Avec 24,9 % des réponses, ce mois resterait donc moins prisé que Juillet, mais se placerait nettement avant Août (21,9 % dans le second scénario). L'affluence du mois de Septembre resterait secondaire avec 6,5 % des départs, c'est à dire très proche de celle supposée pour la période hors saison.

Il convient de rappeler que la distribution des séjours accentue la pointe de début Juillet puisque les nouveaux arrivants retrouvent des vacanciers partis fin Juin. Le même phénomène est valable pour Août, mais pas pour Juin puisque le mois de Mai ne connaît qu'une proportion négligeable des départs.

Le graphique N° 3 résume une information plus riche que le tableau V.10. Les bâtonnets foncés représentent les vacanciers de 1977 restés fidèles à leur choix de dates. Ils sont plus nombreux en haut pour le premier scénario que dans la partie basse du graphique qui illustre le second scénario puisque les contraintes y sont davantage assouplies. La partie claire représente des ménages qui changeraient leurs dates de congé, à gauche avant modification de celles-ci (départs observés en 1977) et à droite après modification (départs simulés dans les scénarios).

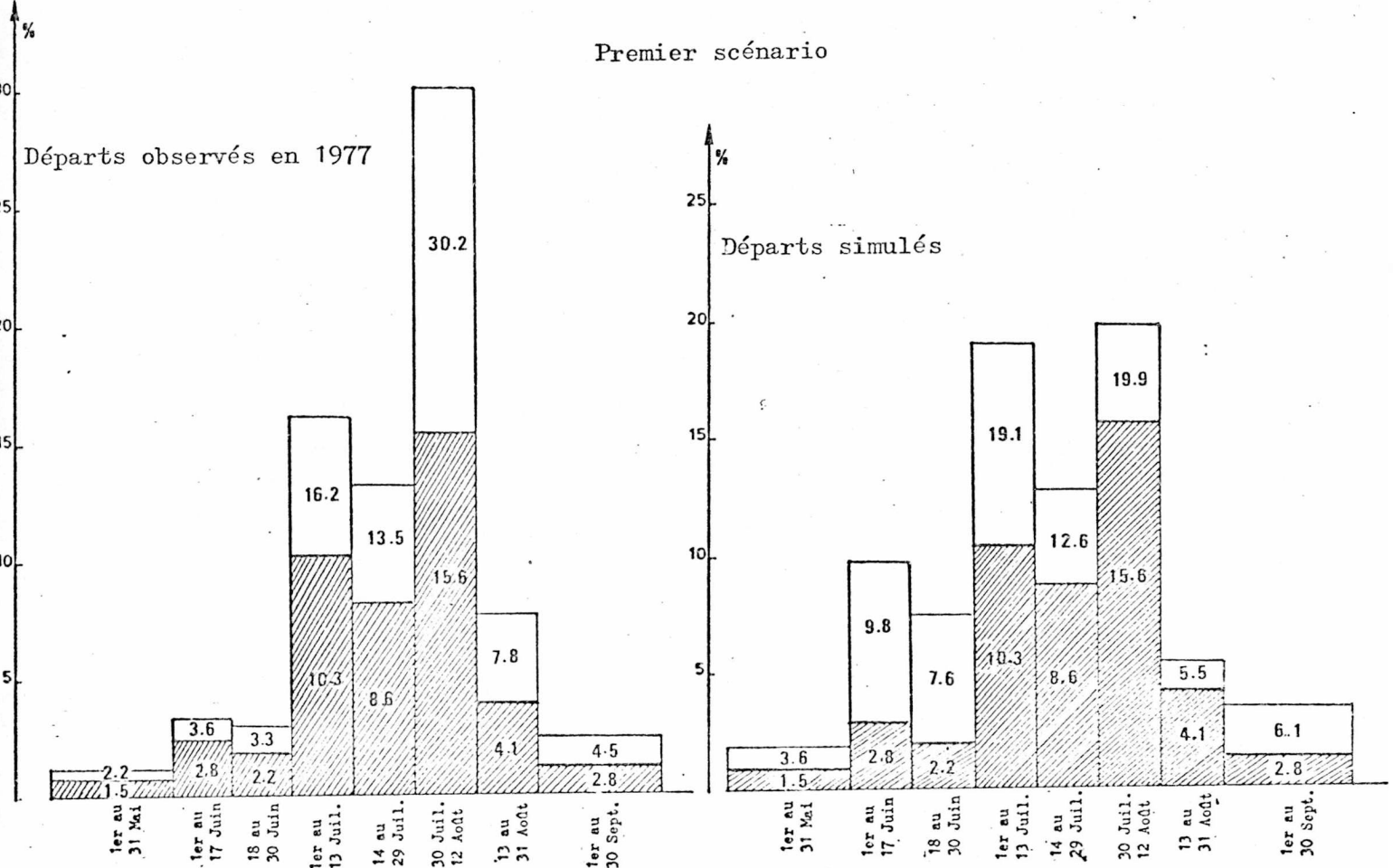
(1) L'annexe 7 qui présente des résultats obtenus en Grande-Bretagne montre les transferts entre mois de vacances.




REPARTITION ET SIMULATIONS DES DEPARTS DES MENAGES
EN VACANCES PRINCIPALES D'ETE

Premier scénario

Départs observés en 1977

Départs simulés



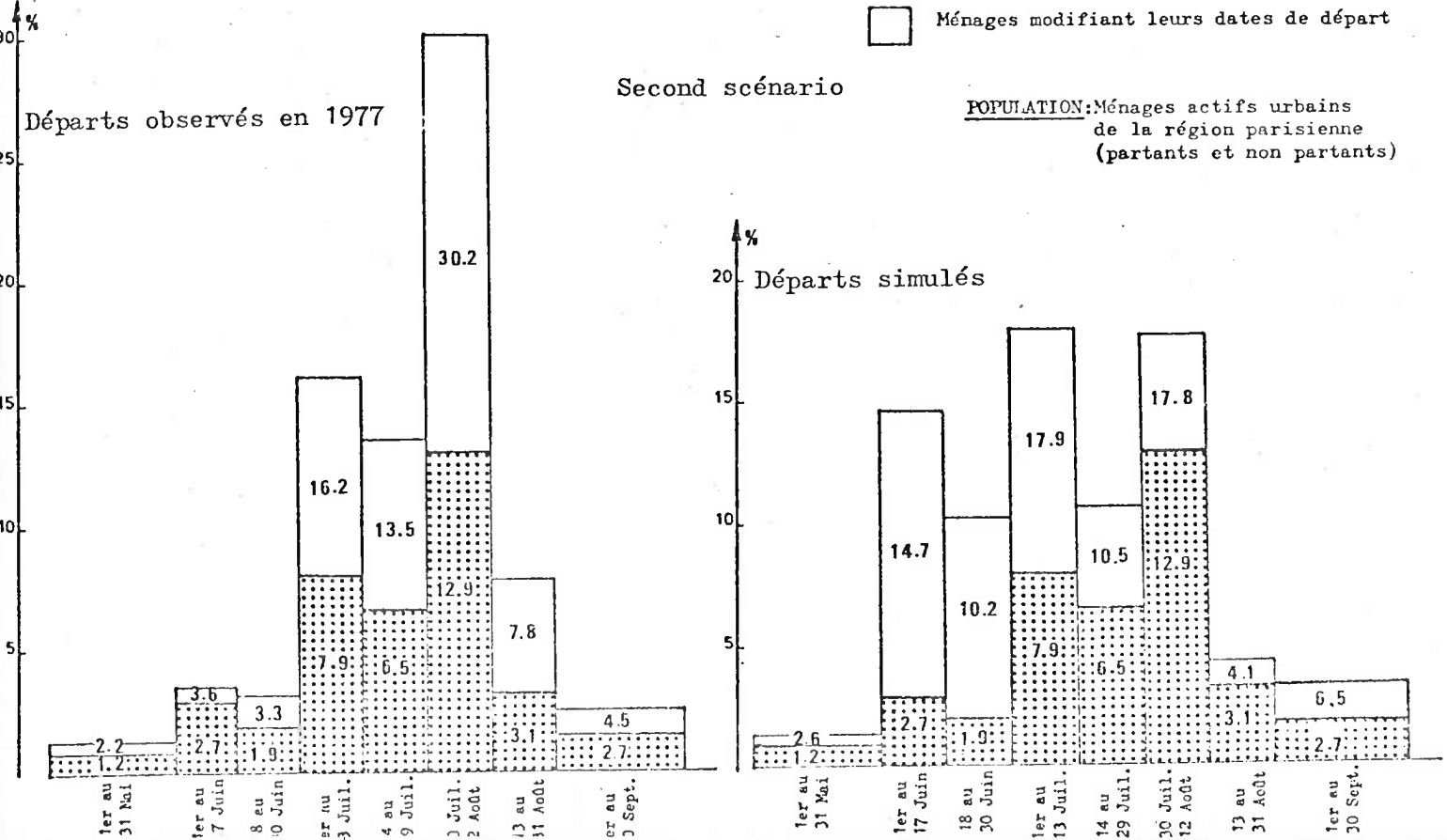
 Ménages confirmant leurs dates de départ
 Ménages modifiant leurs dates de départ
 Ménages non confirmés

Second scénario

POPULATION: Ménages actifs urbains de la région parisienne (partants et non partants)

Départs observés en 1977

Départs simulés



T A B L E A U N° V.10

DATES DE DEPARTS OBSERVEES ET SIMULEES SELON DEUX SCENARIOS

DATES DE DEPARTS	DEPARTS OBSERVES		SCENARIO "SOUPLESSE PROFESSIONNELLE"		SCENARIO "SOUPLESSE PROFESSIONNELLE" + ETALEMENT DES VACANCES SCOLAIRES"	
	EN 1977					
	NB	%	NB	%	NB	%
. 1 AU 17 JUIN	54	3,6	149	9,8	223	14,7
. 18 / 30 JUIN	50	3,3	116	7,6	155	10,2
. 1 / 13 JUILLET	246	16,2	290	19,1	272	17,9
. 14 / 29 JUILLET	205	13,5	191	12,6	160	10,5
. 30 JUILLET AU 12 AOUT	458	30,8	302	19,9	270	17,8
. 13 / 31 AOUT	118	7,8	84	5,5	63	4,1
. 1 / 30 SEPTEMBRE	68	4,5	92	6,1	98	6,5
. AUTRE PERIODE (y compris Mai)	80	5,3	111	7,3	111	7,3
. ARRONDIS	-	-	(+9)	(+0,7)	(+5)	(0,4)
. Sous total : PARTANTS	1.279	84,3	1.344	88,6	1.357	89,4
. NON PARTANTS	238	15,7	173	11,4	160	10,6
. TOTAL	1.517	100,0	1.517	100,0	1.517	100,0

Si on devait résumer le contenu de ces scénarios, on écrirait :

"Que grâce à ces derniers, les ménages n'hésitent pas à manifester leur préférence pour des vacances plus précoces dans l'été".

CONCLUSION

Au long de cette étude, on aura pu constater la pesanteur de la contrainte professionnelle au point qu'elle estompe l'influence de la contrainte familiale. L'existence d'une hiérarchie de ces contraintes est indéniable.

Le second phénomène observé concerne le caractère répétitif des vacances. En effet, elles tendent à se renouveler selon le même schéma.

Même si ces facteurs étaient déjà bien connus, il convient de revenir sur le comportement des ménages en relativisant :

- . leurs libertés et leurs contraintes ;
- . leurs modèles dominants de vacances.

Le but des scénarios visait à modifier ce comportement. Ils y ont réussi quant aux dates de départs, puisque les enquêtés désirent les avancer. Ils ne suffisent pas, en revanche, à les amener à déformer sensiblement leurs modèles dominants de vacances.

Il faut préciser que cette étude statistique n'a pas cherché à observer les arbitrages entre conjoints à l'intérieur de leur ménage, c'est-à-dire la manière dont, compte tenu de leurs préférences personnelles, les époux arrivent à s'entendre entre eux sur la date de leurs vacances, leur durée, leur lieu de séjour.

Elle ne cherchait pas non plus à saisir à l'intérieur des entreprises la nature ou la forme des négociations que les enquêtés sont souvent amenés à conduire pour pouvoir partir aux dates qui leur conviennent.

Elle n'avait pas non plus comme objectif d'analyser les influences relatives à des facteurs subjectifs, tenant à des préférences en matière de climat, l'importance accordée à l'ensoleillement par exemple, ou aux avantages du bord de mer comparés à ceux de la montagne. Ces préférences exercent assurément un rôle important, mais l'étude de leurs causes n'entraîne pas dans le champ de l'enquête. Celle-ci se limitait à recueillir des informations factuelles.

Néanmoins, cette étude en décrivant le comportement des ménages de la Région Parisienne fait apparaître l'enchevêtrement très dense des contraintes qu'ils subissent et des libertés dont ils disposent, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'un clair obscur estompant les contrastes de ces deux notions ou d'un impressionnisme juxtaposant des couleurs complémentaires. Enfin, même lorsque les contraintes existent, elles ne sont pas obligatoirement ressenties par les enquêtés comme des obstacles insurmontables, diminuant "la qualité" des vacances, mais plutôt comme une sorte d' "impôt" qu'il convient de payer d'assez bon coeur pour bénéficier de ce droit qui leur permet de s'absenter de leur travail et par conséquent de leur domicile.

Ceci est la raison pour laquelle on ne trouve pratiquement pas de situations manichéennes dans lesquelles certains ménages bénéficient d'un maximum de libertés et d'un minimum de contraintes, alors que d'autres connaissent ou connaîtraient un maximum de contraintes et un minimum de libertés. L'exception concerne les enquêtés invoquant "un coût trop élevé" ou des raisons professionnelles pour expliquer leur non-départ. On notera d'ailleurs que ces causes sont beaucoup plus d'ordre économique, liées le plus souvent à des niveaux de revenus, que dues à des questions de fermeture obligatoire ou de "congés à la carte".

LE COMPORTEMENT DES MENAGES

Parmi tous les facteurs intervenant dans les départs en vacances, celui qui, en définitive s'affirme le plus important, concerne le mode de détermination des vacances. Il réussit même à faire apparaître comme secondaire la présence des enfants d'âge scolaire, qui par un effet d'entraînement, sont placés dans l'obligation de partir avec leurs parents. Il a fallu attendre le déroulement des scénarios pour constater à quel point il serait possible de modifier les habitudes de départ.

L'influence de la contrainte professionnelle permet de distinguer trois catégories principales de chefs de ménages en ce qui concerne les départs observés :

- . pour 20,8 % d'entre eux, la fermeture de l'établissement entraîne de façon dichotomique le choix de partir en vacances à des dates impératives ou de passer ses congés chez soi. En très grande majorité, ces ménages partent.
- . à l'inverse, pour 27,8 % des enquêtés, la liberté de choix est très large quant à la date et à la durée. On pourrait parler, à cette occasion, de "vacances à la carte".
- . en position intermédiaire, on trouve 30,7 % des enquêtés dont la liberté est relative, puisque leurs vacances, qui se prennent par roulement, dépendent d'une harmonisation entre collègues.

L'influence de la double contrainte professionnelle, celle qui s'exerce sur les deux époux professionnellement actifs lorsqu'ils cherchent à faire coïncider leurs dates de départs, a été mal saisie par l'enquête. Quand des difficultés se présentent, ils parviennent néanmoins, et c'est là où l'on est mal renseigné, à les surmonter. On retiendra, en effet, que sur les 1517 chefs de ménages interrogés, un seul n'a pu partir en vacances, faute de n'avoir pu faire coordonner ses dates de congés et celles de son conjoint.

Néanmoins, on peut distinguer deux catégories de ménages :

Les détenteurs de libertés

Ayant théoriquement des pouvoirs étendus pour choisir l'époque de leurs vacances, ils pourraient de ce fait éviter les inconvénients du non-étalement.

En Région Parisienne, ces pouvoirs de libre départ sont plus particulièrement le fait des chefs de ménages :

- . disposant d'une liberté de choix très large quant à la date et à la durée de leurs vacances, comme on l'a déjà vu, et aussi de possibilités réelles de fractionnement. L'appropriation de l'époque n'est donc pas, pour eux, une vaine fiction ;
- . pouvant faire concorder, sans difficultés particulières, leurs propres congés et ceux de leur conjoint, lorsque celle-ci est professionnellement active ;
- . n'ayant pas d'enfant, ou alors des enfants échappant aux obligations scolaires. Cette catégorie constitue 66,9 % de la population interrogée, à savoir 26,1 % de chefs de ménage sans conjoint ni enfant ; 15,0 % de familles sans double profession ni enfant d'âge scolaire ; 25,8 % de familles à double profession, mais sans enfant scolarisé.

Que constate-t-on à partir des résultats de l'extrapolation (Tableau IV.15) sinon qu'il y a un goulot d'étranglement manifeste ? Le nombre total de ménages partant en juillet et en août dépasse 80 %, alors qu'il atteint seulement 16 % en totalisant les départs de mai, de juin et de septembre.

Un libre choix de l'époque ne suffit pas à entraîner des conséquences satisfaisantes. Même ceux qui ont un grand pouvoir de décision en ce domaine partent aux périodes les plus chargées, cherchant par leurs modes d'occupation de l'espace (hébergement, lieux de vacances) à trouver les solutions les plus favorables ou les moins défavorables.

On peut donc considérer que ces détenteurs de libertés ne disposent que de libertés relatives et que l'inertie des ménages découlant de modèles dominants de vacances, sur lesquels on reviendra, joue un rôle important.

Les assujettis aux contraintes

Ils sont ceux qui ont le plus souvent de difficultés à étaler convenablement leurs vacances du fait de la rigueur des obstacles et aussi de leur multiplication. Parmi ces assujettis, on rencontre des chefs de ménages :

- . se voyant imposer par leurs employeurs des modalités de départ plus ou moins strictes. Pour 60,9 % des enquêtés, la possibilité de faire coïncider réellement vacances et congés, alors que ces derniers résultent de l'application de la loi, est conditionnée par l'intervention de l'employeur. Elle peut être directe s'il s'agit d'une fermeture obligatoire, indirecte dans le cas de vacances par roulement, mixte si ce même employeur fixe des périodes déterminées à l'intérieur desquelles les travailleurs doivent prendre leurs vacances. Alors que dans le cas des détenteurs de libertés, on pouvait, à juste titre, parler de l'appropriation de l'époque dans le cas des assujettis aux contraintes, on doit parler de l'allocation du temps. Dans cet ordre d'idées, on regrettera à nouveau qu'un système de rotation d'une année sur l'autre visant à assurer une répartition équitable de congés pendant l'été, ne soit pas mieux entré dans les moeurs ; selon l'enquête il ne concerne que 4,9 % des chefs de ménages.

- . n'ayant pas la possibilité de fractionner leurs vacances. Les prenant alors en totalité aux périodes de pointes, ils subissent de plein fouet les inconvénients du non-étalement ;
- . mis dans l'obligation de déterminer une période permettant d'harmoniser leurs vacances et celles de leur épouse. On a vu toute l'importance qu'il convient d'accorder à la phase dite de "négociations" qui lorsqu'elles ont été menées à bien, ce qui est le plus souvent le cas, procurent aux conjoints la possibilité de partir ensemble ;
- . ayant des enfants d'âge scolaire. Bien que ces derniers bénéficient au titre de l'enseignement de congés plus longs que ceux de leurs parents, ils partent néanmoins à l'époque où ceux-ci prennent leur vacances et subissent alors le contrecoup du mode de détermination des congés pratiqués dans les entreprises où leurs parents travaillent. La conséquence est évidente. Il se produit un *phénomène amplificateur* qui multiplie non seulement le nombre de ménages, mais encore le nombre de personnes en vacances simultanées à l'intérieur des pointes de non-étalement.

On voit à nouveau que la contrainte professionnelle est déterminante. Etudiée attentivement par rapport aux ménages ou aux travailleurs, elle mériterait d'être approfondie sous l'aspect d'offre de congés payés. L'analyse des Conventions Collectives d'entreprises ou de secteurs économiques, l'examen des pratiques de départs seraient susceptibles d'apporter des informations intéressantes en révélant des routines, des viscosités dans les comportements qui sont vraisemblablement aux antipodes de ce qu'on a appelé la "souplesse professionnelle".

Les modèles dominants de vacances

Que les ménages soient détenteurs de libertés ou assujettis à des contraintes, on ne peut manquer de remarquer que la principale caractéristique de leur comportement est de marquer leur fidélité aux mêmes modèles dominants de vacances.

Ces modèles constituent-ils alors un paradoxe ? Sont-ils le reflet de l'inertie des ménages que l'examen des habitudes de départs permettait de présager ? Sont-ils la représentation assez fidèle de modes de vie découlant d'une imitation sociale ?

En réalité, les variables socio-économiques et la composition familiale sont également et sans qu'on en soit surpris, des indicateurs du comportement homogène des ménages lorsqu'ils prennent leurs vacances. Ainsi, l'automobile est diversement répandue dans les différents types de ménage. Ainsi, les professions libérales, les cadres supérieurs, iront dans leur résidence secondaire, alors que les familles à revenus plus modestes feront du camping. Ainsi, les couples prendront plus facilement leurs vacances au bord de la mer ou à la campagne pendant que les célibataires auront surtout tendance à choisir les circuits ou la montagne.

La catégorie socio-professionnelle, bien qu'elle soit souvent une notion floue, aura prouvé dans cette étude toute sa valeur en révélant la dépendance de l'enquête par rapport à la détermination des congés, à la date de départs et aussi aux modes de séjours. Elle révèle les inégalités.

Celles-ci ont pour conséquence de favoriser les catégories socio-professionnelles élevées, les ménages à double profession, surtout quand ils n'ont que peu d'enfants. Ils ont plus de facilité pour varier leurs vacances, pour montrer davantage d'initiative. On sait, en effet que la catégorie socio-professionnelle est étroitement corrélée au revenu et que ces deux facteurs contribuent surtout lorsqu'ils sont élevés, à accroître la liberté.

Ces mêmes inégalités désavantagent les autres catégories socio-professionnelles, les ménages dont seul le mari est professionnellement actif, et plus encore dans ce dernier cas les familles nombreuses. Elles les amènent, enfin et surtout, à adopter des vacances correspondant à leurs ressources.

Dans ces conditions, on vérifie que le comportement des ménages s'explique et qu'il tire son origine de modèles socio-culturels plus ou moins valorisants. Ils constituent des cadres de référence pour les ménages, bien que ces derniers leur fassent subir des distorsions découlant de leur place dans l'image de la hiérarchie sociale.

- . Pour les contremaîtres, les ouvriers, les personnels de service, le départ est la consécration d'un droit obtenu depuis 1936, d'ailleurs étendu dans le temps depuis la guerre. Il permet de satisfaire un *besoin de repos*, de détente par rapport à un travail souvent pénible. Le désir de varier les vacances est jugé coûteux. Ce qui compte est l'accès à celles-ci dont la qualité, si elle est jugée, le serait en priorité par référence au repos trouvé.
- . Pour les cadres supérieurs et moyens, les employés, un autre modèle culturel de vacances plus coûteux s'est diffusé. Elles sont devenues un produit de consommation élaboré dont les *propriétés ostentatoires* sont bien connues. La variation des lieux de séjour est un mécanisme précieux pour le succès des vacances, soumis d'ailleurs à la logique de l'imitation sociale.
- . Pour la majorité des professions indépendantes et, dans une certaine mesure, les cadres supérieurs, le retour régulier au même lieu de vacances est fréquemment favorisé par la possession d'une résidence secondaire, parfois de deux. Devenant une valeur refuge, à la fois *comme élément patrimonial* et *comme moyen de rassemblement familial*, elle permet d'accueillir les parents, les amis pour rattraper un retard d'affection, de communication qui n'ont pu être maintenues au cours de l'année, en raison d'horaires de travail trop chargés.

En fait, toutes les catégories sociales adhèrent à la signification culturelle de ces modèles dominants de vacances. De plus, une progression du revenu permet le passage d'un type de vacances à l'autre.

Cette typologie des vacances et la correspondance que l'on vient d'en donner par rapport aux catégories sociales, pourraient constituer autant de facteurs susceptibles d'entraver les aménagements du temps des enquêtés, si les scénarios ne fournissaient, heureusement, l'occasion de les modifier.

LES SCENARIOS

Leur première conséquence est de permettre d'observer la propension assez générale des ménages à anticiper leurs dates de vacances actuelles. Elle apporte un démenti à une longue tradition de départs majoritaires en août, dont l'origine remonte aux premiers congés payés.

Leur seconde conséquence est de fournir des éléments quantitatifs qui montrent que lorsque :

- . la contrainte professionnelle est la seule à être assouplie, juillet devient alors le grand bénéficiaire des départs ;

. la contrainte professionnelle et le non-étalement des vacances scolaires sont simultanément levés, on assiste à des transferts encore plus significatifs. Ils sont caractérisés par un afflux massif de vacanciers au cours du mois de juin et de la première quinzaine de juillet, par une diminution sensible des départs pendant la seconde moitié de juillet et le mois d'août.

Ces scénarios montrent qu'il serait possible, dans une certaine mesure, de surmonter les inerties constatées et de modifier les habitudes de départs. Ils prouvent ainsi la disponibilité des ménages de la Région Parisienne, pris en tant que tels. Ils accueillent favorablement, voire même sans surprise, un découpage du pays ouvrant dans certaines académies les congés scolaires au début ou à mi-juin pour les clôturer en fin ou mi-août.

L'enquête paraît probante dans ses descriptions générales, sans toutefois prétendre proposer des analyses que les économistes et les sociologues poursuivent depuis des années sur les vacances. De plus, elle connaît ses propres limites dans la mesure où son but n'était pas de tester les réactions de l'opinion publique, ni celles de l'organisation de la production mises en face d'un tel schéma de l'aménagement du temps. Elle indique seulement une orientation qui peut être valablement proposée aux familles.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

	EFFECTIF TOTAL		SEXE DU Chef de Ménage			
			HOMME		FEMME	
	NB	%	NB	%	NB	%
EFFECTIF TOTAL	1 517 100,0 %	100,0%	1 254 82,7 %	100,0%	263 17,3 %	100,0%
AGE DU C.M. - DE 25 ANS	163 100,0 %	10,8%	127 78,2 %	10,2%	36 21,8 %	13,7%
25 A 34 ANS	419 100,0 %	27,6%	354 84,5 %	28,3%	65 15,5 %	24,7%
35 A 44 ANS	322 100,0 %	21,3%	277 85,9 %	22,1%	45 14,1 %	17,1%
45 A 54 ANS	381 100,0 %	25,2%	309 81,2 %	24,7%	72 18,8 %	27,4%
55 ANS ET PLUS	229 100,0 %	15,1%	185 80,5 %	14,7%	45 19,5 %	17,1%
NR	(2)	-	(1)	-	(1)	-

A N N E X E N ° 2

ACTIVITE DES ENFANTS DES FAMILLES ENQUETEES

	EFFECTIF TOTAL DES ENFANTS	
	NB	%
EFFECTIF TOTAL D'ENFANTS	1 404	100,0 %
TOTAL ENFANTS		
en bas âge	223	15,9 %
maternelle	189	13,5 %
primaire	312	22,2 %
secondaire 1er cycle.....	232	16,5 %
secondaire 2ème cycle	130	9,3 %
étudiant	127	9,0 %
apprenti	30	2,1 %
actif.....	125	8,9 %
autres	37	2,6 %
N.R.....	0	0,0 %

ANNEXE N° 3

SECTEUR D'ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE

CODE		ENQUETE	RECENSEMENT 1975
01	(Agriculture, sylviculture, pêche), industries agricoles et alimentaires	1,6% (24)	1,8%
02	Production et distribution d'énergie	3,2% (49)	1,3%
03	Sidérurgie, métallurgie, fonderie, première transformation des métaux, matériaux de construction	2,3% (35)	2,7%
04	Industries du verre, chimie, matières plastiques, industrie pharmaceutique	4,1% (62)	3,3%
05	Construction mécanique	4,4% (67)	3,0%
06	Construction électrique et électronique, navale, aéronautique, armement	6,1% (93)	5,8%
07	Construction automobile	2,8% (41)	3,6%
08	Industries textiles, habillement, cuir, chaussures	1,0% (15)	2,2%
09	Industries du bois et de l'ameublement, papier, carton ...	1,0% (15)	2,2 / 1,9
10	Industries polygraphiques, presse, édition	3,3% (50)	2,2%
11	Autres industries (bijoux, jeux, instruments musique...)	1,2% (18)	2,2 / 1,9
12	Bâtiment et travaux publics, génie civil	8,2% (124)	8,1%
13	Commerce de gros alimentaire	0,6% (9)	↑
14	Commerce de détail alimentaire	2,2% (33)	

15	Commerce alimentaire S.A.I.	0,0% (0)	12,1
16	Commerce de gros non alimentaire	0,6% (9)	
17	Commerce de détail non alimentaire	5,7% (87)	
18	Commerce non alimentaire S.A.I.	0,0% (1)	
19	Commerces multiples et S.A.I.	0,9% (13)	
20	Hôtels, cafés, restaurants	2,8% (43)	3,2%
21	Transports	6,1% (92)	5,6%
22	Transmissions, télécommunications et postes	2,8% (43)	2,4%
23	Services marchands, intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie	5,1% (77)	6,9%
24	Etablissements financiers, cession et gestion de biens, assurances	5,6% (85)	5,2%
25	Administration économique, financière, sociale, justice police, armées	9,2% (139)	26,5
26	Télévision, radio, production cinématographique, spectacles	1,7% (26)	
27	Hygiène, santé	4,5% (69)	
28	Services domestiques	1,5% (23)	
29	Enseignement, éducation	6,2% (94)	
30	Lettres, sciences, arts, professions libérales diverses (architectes, urbanistes)	2,8% (43)	
	SOUS TOTAL	97,5% 1 479	
	Professions libérales	2,5% 38	
	TOTAL	100,0% 1 517	

A N N E X E N° 4

EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE VACANCES
EN FONCTION DE LA C.S.P. DU CHEF DE MENAGE

EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE CONGES.	EFFECTIF TOTAL		PROFESSION LIBERALE		CADRE SUPPERIEUR		INDUSTRIEL ARTISAN		CADRE MOYEN		EMPLOYE		CONTRE- MAITRE O. Q.		O. S. MANOEUVRE SERVICE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
AVEC SEMAINE SUPPLE- MENTAIRE NE PARTIRAIT PAS	457	30,1	8	20,2	42	22,6	31	37,6	77	22,3	72	29,6	95	28,9	132	45,2
PARTIRAIT, dont :	1 059	69,9	32	79,8	145	77,4	52	62,4	266	77,7	170	70,4	234	71,1	161	54,8
- semaine séparée	755	49,8	26	65,3	108	57,7	38	45,8	202	59,0	133	55,2	165	50,2	81	27,8
- en même temps	265	17,5	5	11,7	33	17,5	9	11,4	62	18,2	27	11,0	63	19,2	66	22,4
- pas de vacances 77	34	2,3	1	2,8	2	1,1	4	5,2	1	0,4	7	3,0	5	1,4	14	4,6
TOTAL	1.517	100,0	40	100,0	187	100,0	83	100,0	343	100,0	242	100,0	329	100,0	293	100,0
%		100,0		2,6		12,3		5,5		22,6		15,9		21,7		19,3

A N N E X E N° 5

EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE CONGES
(en fonction des contraintes familiales) (T 1)

EMPLOI D'UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE DE CONGES.	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PRO- FESSION NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PRO- FESSION AVEC ENF. SCOLARISES		AVEC DOUBLE PRO- FESSION AVEC ENF. SCOLARISES		AVEC DOUBLE PRO- FESSION SANS ENFANT SCOLARISE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
NE PARTIRAIT PAS	457	30,1	116	29,2	73	32,1	96	37,8	74	29,5	99	25,4
PARTIRAIT	1.059	69,9	281	70,8	154	67,9	158	62,2	176	70,5	291	74,6
dont :												
- semaine séparée	755	49,8	184	46,4	107	46,9	109	43,0	128	51,5	227	58,1
- en même temps	265	17,5	78	19,6	41	18,3	43	16,8	41	16,6	62	15,8
- pas de vacances 77	34	2,3	16	4,1	5	2,2	5	2,1	5	1,9	3	0,7
TOTAL	1.517	100,0	396	100,0	227	100,0	253	100,0	249	100,0	391	100,0
%		100,0		26,1		15,0		16,7		16,4		25,4

A N N E X E N° 6

DATES DE DEPART POUR UNE SEMAINE SUPPLEMENTAIRE PRISE A PART
(en fonction des contraintes familiales) (T 1)

DATE DE DEPART	EFFECTIF TOTAL		SANS CONJOINT NI ENFANT		SANS DOUBLE PROFESSION NI ENFANT SCOLARISE		SANS DOUBLE PROFESSION AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROFESSION AVEC ENFANTS SCOLARISES		AVEC DOUBLE PROFESSION SANS ENFANT SCOLARISE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
MAI	94	12,4	27	14,6	16	15,3	7	6,0	13	9,8	32	13,9
1-15 JUIN	24	3,2	3	1,5	10	9,0	2	1,7	5	4,0	5	2,2
16 JUIN / 31 AOUT	24	-	5	2,7	1	0,6	7	7,0	4	2,5	7	3,5
SEPTEMBRE	46	6,0	17	9,1	5	5,0	11	9,9	4	2,7	9	4,0
HORS SAISON	564	74,3	131	71,1	75	70,2	81	73,0	104	80,3	173	75,9
Ajustement	8	-	2	-	0	-	4	-	1	-	1	-
TOTAL	761		185	100,6	107	100,0	112	100,8	129	100,0	228	100,0
	100,0		24,4		14,0		14,7		17,0		30,0	

ANNEXE N° 7

L'EXEMPLE DE LA GRANDE-BRETAGNE

REPARTITION DES DEPARTS EN VACANCES PENDANT LES 20 DERNIERES ANNEES (*)

Années	1949	1951	1955	1960	1965		1967		1969	
					Départ		Départ		Départ	
					en Angleterre	à l'étranger	en Angleterre	à l'étranger	en Angleterre	à l'étranger
Vacances commen- cées en :										
Juin	14	15	14	15	17	18	15	18	16	17
Juillet	32	32	32	32	37	26	34	28	32	24
Août	31	32	33	31	29	25	10	23	31	22
Septembre	14	11	11	11	10	12	12	13	11	14
Autres mois ...	9	10	10	11	9	19	9	16	10	24

(*) Tableaux communiqués par le British Tourist Authority : « The British on Holiday », et par l'article de A.C. Kennel.

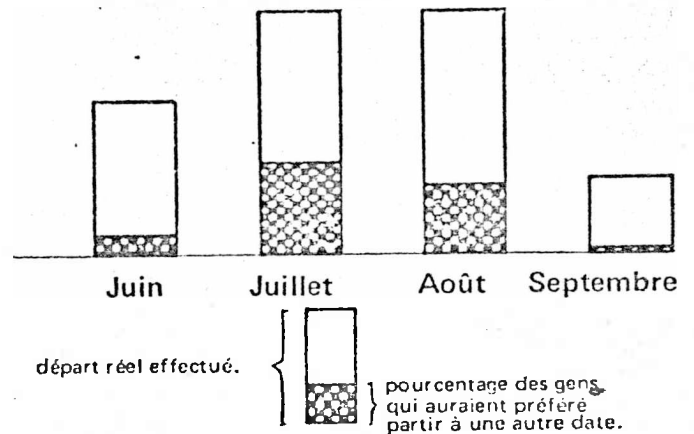
Malgré les proportions restées très constantes au cours de ces vingt dernières années, on remarque une légère tendance des Anglais à partir un peu plus en juin, un peu moins en septembre, cependant que les deux mois de pointe restent d'une grande stabilité.

Il faut noter aussi que la période de pointe est beaucoup moins prononcée pour les départs à l'étranger.

C'est essentiellement pour les deux mois de pointe (1) — juillet et août qu'il est intéressant de se demander quelle est la part de liberté et la part de contrainte qui ont présidé au choix des dates de vacances. Une enquête faite auprès des vacanciers britanniques (2) a établi que l'on pouvait partager les gens partant pendant ces deux mois en trois groupes à peu près égaux : pour un premier tiers de vacanciers, le choix de ces deux mois a été fait librement, sans contrainte, aucune. Pour un deuxième tiers, le choix des dates a été motivé par un facteur extérieur à leur volonté et accepté par obligation, contre leur désir. Un troisième tiers de vacanciers est aussi contraint de partir pendant les deux mois de pointe mais s'estime satisfait.

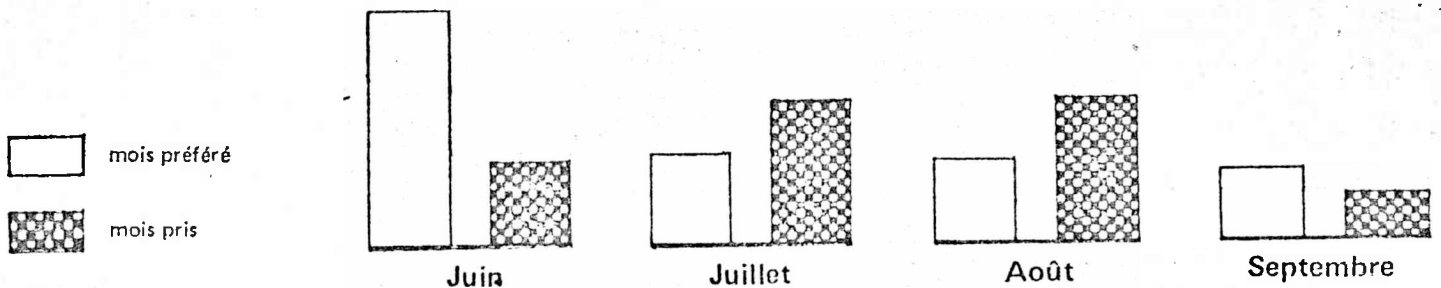
GRANDE-BRETAGNE - GRAPHIQUE 1

VACANCIERS QUI AURAIENT PREFERE PARTIR A UNE AUTRE DATE



GRANDE-BRETAGNE - GRAPHIQUE 2

MOIS PRIS COMPARES AUX MOIS PREFERES



(1) Les départs pendant les autres mois sont en très faible proportion des départs motivés par des raisons extérieures à la volonté des vacanciers.

(2) Motives on the timing of holidays. Mac Kennel 1961, d'après l'interview de 1 624 personnes.

Il semble d'ailleurs que la plupart des gens mécontents de partir pendant les mois de juillet et d'août reporteraient leur choix sur le mois de juin, s'ils en avaient la possibilité.

Facteurs influençant le choix de la date des vacances

Deux facteurs limitent essentiellement le choix des dates de vacances : l'emploi et la scolarité des enfants.

L'emploi

On estime en effet, que pour 33 % du personnel une décision de l'employeur est le facteur qui détermine le choix des dates de vacances. Pour une autre fraction de 13 %, ce sont des considérations concernant le travail qui déterminent les dates (sans que la décision de l'employeur soit absolument obligatoire). En juillet, une moyenne de 57 % des départs sont guidés par l'emploi.

GRANDE-BRETAGNE - TABLEAU IX

IMPORTANCE RESPECTIVE DES CONTRAINTES CREEES PAR L'EMPLOI

Modalités de fixation des dates de vacances sur les lieux de travail	Employés partant en vacances	
	Nombre	%
L'employé a libre choix des dates	465	48
L'employé décide des dates de ses vacances sur une liste	188	19
L'employeur décide dans le cadre d'un système de rotation	88	9
Fermeture de la société pendant une période donnée	213	22
Arrangements divers	33	2

GRANDE-BRETAGNE - TABLEAU X

IMPORTANCE DE CES DIFFERENTS FACTEURS SELON LES DIVERS MOIS DE L'ANNEE

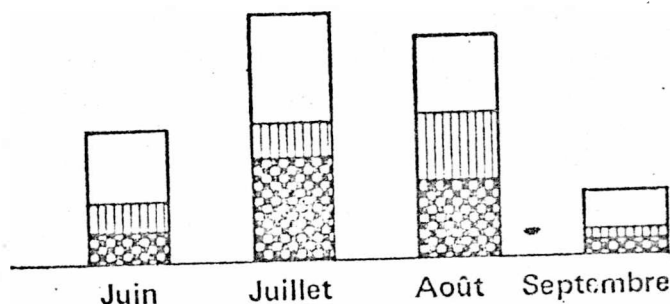
Mois durant lequel les vacances ont commencé	Choix libre	peut décider sur une liste	Décision de l'employeur	Fermeture de la Société
	%	%	%	%
Mai ou avant	5	9	13	1
Juin	26	20	14	10
Juillet	25	21	23	57
Août	32	37	24	29
Septembre	10	9	11	1
Octobre	1	1	3	1
Pas d'information	2	3	2	1
	100	100	100	100


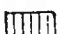

Ce tableau montre en particulier que la forte concentration des départs en juillet est due à la fermeture plutôt qu'au système de rotation (en ce qui concerne le facteur emploi).

La scolarité

A côté de la contrainte que représente le travail, les contraintes scolaires ont elles aussi une certaine importance : 30 % des vacanciers ont des enfants d'âge scolaire. Pourtant seulement 14 % d'entre eux ont avancé la scolarité et les examens de leurs enfants comme étant la raison déterminante du choix de leurs dates de congés. Les vacances scolaires commençant en général pendant la troisième semaine de juillet et finissant après la première semaine de septembre, ceci explique que les 14 % de vacanciers influencés par le facteur scolaire prennent surtout leurs vacances au mois d'août, mois pendant lequel la contrainte scolaire influence presque autant les départs en vacances que les décisions des employeurs (29 % contre 30 %).

GRANDE-BRETAGNE - GRAPHIQUE 3
IMPORTANCE RESPECTIVE
DES FACTEURS : TRAVAIL ET SCOLARITÉ



-  Choix libre.
-  Choix déterminé par décision de l'employeur (fermeture...)
-  Choix déterminé par la scolarité des enfants

En même temps que les vacanciers dont le départ est déterminé par des motifs professionnels ou scolaires, ce tableau nous montre le pourcentage de gens qui sont libres du choix de leurs dates. On étudiera maintenant les motifs influençant cette catégorie de vacanciers libres de partir quand ils le désirent.

Les facteurs climatiques

• **Le temps.** — Pour les mois de juin, de juillet et d'août, indifféremment, la perspective d'avoir un temps favorable reste le motif le plus souvent invoqué par ceux qui ont pris des vacances pendant les trois mois (les moyennes météorologiques à long terme font apparaître que le mois

28 AOUT 1978

2x.n°1.

